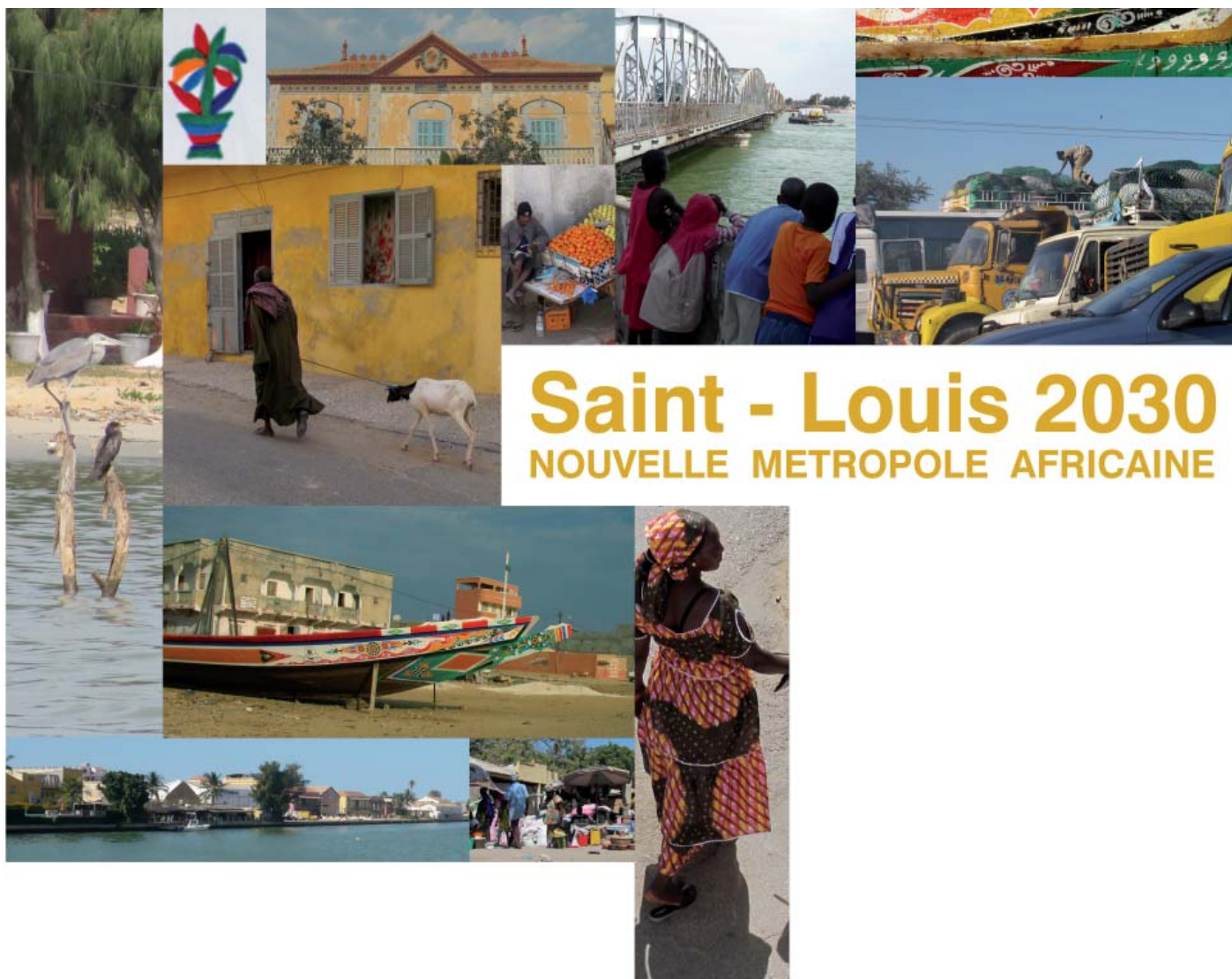


DOSSIER D'ANALYSE



Face aux nouveaux défis environnementaux, quelle stratégie d'aménagement pour un développement urbain dynamique, équilibré et durable ?

PRÉAMBULE

Le Maire de Saint-Louis et ses partenaires ont sollicité l'association française « Les Ateliers Internationaux de Maîtrise d'œuvre urbaine » pour organiser une session sur le thème du développement de Saint-Louis dans sa configuration large (centre-ville, quartiers périphériques, extensions, espaces ruraux limitrophes) comme un pôle régional équilibré, misant sur ses spécificités identitaires : paysages, culture, économie agricole et halieutique, patrimoine.

A travers cet atelier sont poursuivis les objectifs suivants :

- Faire émerger des propositions innovantes pour l'aménagement et le positionnement de Saint-Louis à l'échelle large de son « territoire d'avenir » (ville + hinterland),
- Réunir dans un échange de haut niveau l'ensemble des acteurs du développement de Saint-Louis,
- Identifier des actions et thèmes d'études pouvant alimenter les programmes de coopération,
- Adopter une démarche de synthèse en s'appuyant sur les différentes études et concertations déjà menées à Saint-Louis,
- Tenir un événement d'envergure internationale générateur de formation continue.

Ce document est à destination des professionnels sélectionnés pour participer à l'atelier qui se tiendra à Saint-Louis du 10 au 24 avril 2010. Ce dossier leur donnera les éléments nécessaires à la compréhension du site et de la thématique de la session, en complément du dossier de problématique de janvier 2010..

Rédaction : Luc Raimbault, Vincent Bourjaillat, pilotes de l'atelier, Aurélie Landon et Claudia Vilela assistantes de pilotage.

Mise en page: Aurélie Landon et Claudia Vilela

Photos : Luc Raimbault, Nicolas Détrie, Aurélie Landon et Claudia Vilela.

Ce document existe en version française et en version anglaise, en téléchargement libre sur www.ateliers.org

Date d'édition : avril 2010

COLLABORATION/REMERCIEMENTS

Sur la base des échanges qui ont eu lieu lors de la mission de préparation en décembre 2009 avec:

Mme Aïda Mbaye DIENG, Adjointe au Maire de Saint Louis,
M. Mouhamadou Moustafa DIEYE, conseiller municipal, président de la commission de la pêche,
Mme Nafissatou DIAGNE BA, conseillère spéciale de M. le Maire,
M. Mathieu VASSEUR et Mme Géraldine BARBE, Agence Française de Développement de Dakar,
M. Ismaïla KONDE, Chambre de Commerce d'Industrie et d'Agriculture de Dakar,
M. Hamadi BOCOUM, Ministère de la culture et du patrimoine classé,
M. Boun Daouda SOUMARE, directeur de l'Agence de Développement Communal de Saint-Louis,
M. Ali SINE, responsable de la planification urbaine et du patrimoine à l'ADC,
M. Laurent BIOT, Maison du Patrimoine architecte conseil,
M. Nicolas DUPUY, responsable de l'Association Le Partenariat,
M. Mamadou SEYE, Chef du Service Régional des pêches,
M. Mustafa DIA, Chef de la Direction Régionale de l'Urbanisme,
M. Bouna WAAR, Directeur de l'Agence Régional de Développement,
M. Amadou MBAYE, agriculteur, producteur de riz.

Puis, pendant la mission de préparation de ce dossier d'analyse entre janvier et mars 2010, à partir d'entretiens avec les acteurs locaux et habitants de Saint-Louis:

M. Oumar Dansogo, du Centre de documentation de l'OMVS,
Mme Awa Wade SOW, chargé du programme de la réduction de la pauvreté pour le PNUD,
M. Basile KANTOUSSAN, chargé du programme de restructuration de la Fondation Droit à la Ville,
Mme Soda DIOP, représentante régionale de l'APIX à Saint Louis,
M. El Oualed Diongue, Commandant Aéroport de Saint Louis,
Mme Marie-Caroline CAMARA, Président du Syndicat d'Initiatives de Saint-Louis du Sénégal et de sa Région,
Mme Suzan HIRSCHI, Architecte DPLG, Ecole Nationale Supérieure d'Architecture et de Paysage de Lille,
M. Amadou DIAW, Directeur Executif de « Saint-Louis 350»,
M. Wahab CISSE, sociologue, professeur à l'Université Gaston Berger,
M. Mouhamadou Mawloud DIAKHATE, professeur à l'Université Gaston Berger,
M. Fatima FALL, Directrice du CRDS (Centre de Recherche et de Documentation du Sénégal),
Mme Géraldine TARDIVEL, Conseillère en Coopération Décentralisée, SCAC,
M. Sylvain TOUZE, chargé de mission Développement durable de l'Association Le Partenariat,
Mme Absa GRUSSE, assistante à l'Association Le Partenariat,
M. Simon Henri GOLDBERG, Les Ecoles Ateliers,
M. Momar MBAYE, chargé de programme du JICA à Guet Ndar,
M. Ben, guide du Syndicat d'Initiatives de Saint Louis et de sa région,
M. Jean-Jacques BANCAL, Agence de voyage Sahel Découvertes,
M. Ali SALL, Chambre des Métiers et de l'artisanat,
M. Babacar GAYE, vendeur à Fasse Diéye (Langue de Barbarie) et habitant de Pikine,
M. Moussa SECK, chauffeur de taxi et habitant de Ndiolofène,
M. Abdouwahmane GUEYE, responsable DIV-SE à l'Agence Régionale de Développement,
Mme Seynabou GOUMBLE, responsable de la cartographie à l'Agence Communal de Développement,
Mme Marie FALL, Assitante du Directeur de l'ADC,
Mme Yaye Khady NDIAYE, Assitante du bureau du Maire de Saint Louis,
M. Djibril MBAYE, vice président de la Communauté Rural de Gandon,
Mme Clélia ROUCOUX, Communauté d'Agglomération du SICOVAL / Communauté Rurale de GANDON

Nous leur adressons à tous nos plus sincères remerciements.

SOMMAIRE

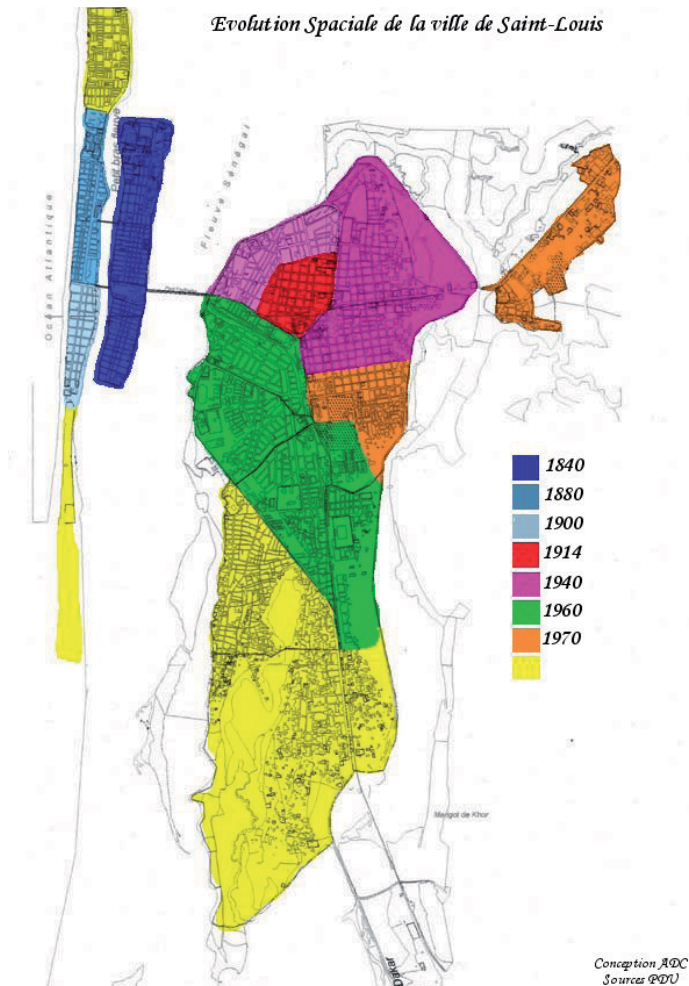
INTRODUCTION	5
ECLAIRAGES SUR LES 3 DÉFIS	6
ÉCLAIRAGES : ST LOUIS AU SEIN DU SÉNÉGAL	7
Le Sénégal : Faits et chiffres principaux	8
Plan National des Infrastructures	10
La Décentralisation/ Processus de Décisions administratif	12
Structure universitaire au Sénégal	13
Prévision démographique pour le Sénégal et Saint-Louis	14
Comparaison chiffrée de Saint-Louis avec d'autres villes similaires	15
L'investissement à Saint-Louis (interview APIX)	17
SAINT-LOUIS : HISTOIRE, URBANISME ET GESTION URBAINE	19
Les grandes dates historiques	20
Saint-Louis 350	22
Intercommunalité : un processus en cours	23
Les différentes coopérations décentralisées et leurs actions	24
Programmes d'action des institutions internationales à Saint-Louis	28
Services urbains à Saint-Louis (eau, déchets)	31
Les différents moyens de transport à Saint-Louis	34
Flux et déplacements à Saint Louis	35
Les différents quartiers de Saint Louis	37
Les Communautés rurales	40
Le village artisanal	41
L'ENVIRONNEMENT	42
Le fleuve Sénégal : débit, saisons, barrages, OMVS...	43
Evaluation des impacts du changement climatique à Saint-Louis	48
Fonctionnement de la mangrove	49
Les parcs régionaux et nationaux	50
La brèche	53
L'ÉCONOMIE	55
Le tertiaire / les fonctions administratives à Saint-Louis	56
Les fonctions de savoir / L'université Gaston Berger	57
L'agriculture et l'élevage dans la région de Saint-Louis	58
Le fonctionnement actuel de la pêche	60
Les activités touristiques existantes	63
Les échanges trans-frontaliers	66
Les activités commerciales à Saint Louis	67
L'Aéroport	69
La pauvreté à Saint-Louis	70
DOCUMENTS RÉFÉRENCE	69
LISTE DES ABRÉVIATIONS	77
BIBLIOGRAPHIE	78
ANNEXES	80

INTRODUCTION

Saint Louis, à l'embouchure du fleuve Sénégal, est une des rares cités d'Afrique sub-saharienne à avoir pu inscrire dans son patrimoine urbain matériel et immatériel les nombreuses strates de l'histoire, accumulées depuis sa fondation il y a 350 ans. Elle affirme aujourd'hui une identité forte, singulière, fondée à la fois sur une culture riche et originale et sur la puissance et la beauté du site naturel remarquable dans lequel elle s'est développée. Ville de convergences et de rencontres, Saint Louis est tout à la fois le fruit de l'union du fleuve et de l'océan, du désert et de la savane, de l'Afrique blanche des caravanes et de l'Afrique noire des pêcheurs et des agriculteurs.

Après sa fondation en 1659 par les navigateurs français qui lui donnèrent son nom royal, Saint Louis devint rapidement une place stratégique ouvrant l'accès aux royaumes intérieurs par la possibilité de remonter le fleuve sur plus de 1000 km, puis se positionna en tête de pont des peuples d'Europe venus par la mer pour conquérir l'immense continent, et acquit enfin le statut de capitale de l'Afrique Occidentale Française. Ville des premiers établissements européens sur la côte ouest, elle conserve de nombreuses constructions témoins de cette époque sur l'île Saint Louis, aujourd'hui classée au patrimoine mondial par l'Unesco.

Cité forgée depuis plus de trois siècles par les nombreux rebondissements de l'Histoire, temps des hommes, et par la puissance et la patience infinie des éléments naturels qui façonnent la côte, infléchissent le cours du fleuve et redessinent le delta, Saint Louis doit rechercher en elle-même les ressources nécessaires pour s'appuyer sur une nouvelle dynamique, créer les conditions d'un développement équilibré, résolument tourné vers l'avenir, et affronter les nouveaux défis environnementaux, démographiques et économiques que l'homme du XXIème siècle impose à la planète et qui menace désormais l'existence même de la ville.



source: ADC/PDU



source: google maps 2010

ÉCLAIRAGES SUR LES 3 DÉFIS

- DÉMOGRAPHIQUE:

Doublement de la population attendu d'ici 2030



île de Saint-Louis

- ENVIRONNEMENTAL

L'élévation du niveau des eaux et la préservation des écosystèmes du fleuve Sénégal



Corniche coté Sor : déchets

- ÉCONOMIQUE

Le développement équilibré du territoire et de son hinterland



Marché de Sor : Avenue Charles de Gaulle

ÉCLAIRAGES:

SAINT-LOUIS AU SEIN DU SENEGAL

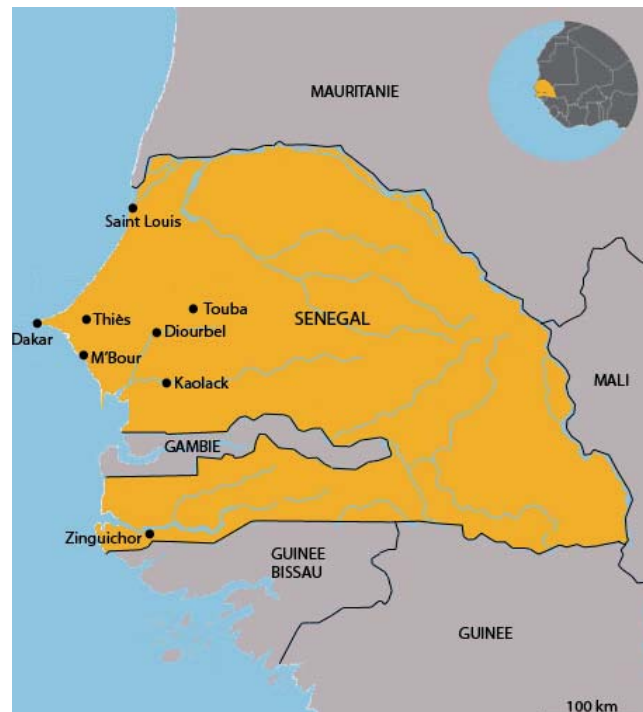
LE SÉNÉGAL: FAITS ET CHIFFRES PRINCIPAUX

ÉCLAIRAGES: SAINT-LOUIS AU SEIN DU SENEGAL

SITUATION GÉO-DÉMOGRAPHIQUE

La république du Sénégal est située en Afrique de l'Ouest dans la partie subsaharienne. Bordée à l'Ouest par la façade maritime Atlantique (530km de côtes), le fleuve Sénégal marque la frontière du pays avec la Mauritanie au Nord et le Mali à l'Est.

Au Sud, on trouve la Guinée et la Guinée Bissau. La Gambie forme une enclave dans le Sénégal, s'étendant sur une bande de terre d'une longueur de plus de 300 km à l'intérieur des terres.



	Sénégal	Mali	Mauritanie	France
Superficie (km ²)	197 000	1 240 000	1 030 700	675 00
☐ Classement mondial	87 ^{ème}	24 ^{ème}	29 ^{ème}	41 ^{ème}
Population	13 710 000	14 500 000	3 360 000	65 500 000
☐ Classement mondial	72 ^{ème}	65 ^{ème}	128 ^{ème}	21 ^{ème}
Densité (hab.km ²)	59.26	8.87	1.95	97

Si l'on compare le Sénégal à ses pays voisins, sa superficie de territoire est relativement faible, mais à l'inverse sa densité de population y est très élevée. De plus, sa croissance annuelle reste relativement élevée : 2.6% contre 0.4% en France.

Une grande diversité ethnique :

43.3% de Wolofs, 23.8% de Peuls, 14.7% de Sérères, 3.7% de Diolas, 3% de Soninkés, 2% de Manjaques ainsi que quelques autres ethnies.

Les communautés étrangères :

Les libanais, européens et chinois sont présents en milieu urbain.

DÉCOUPAGE ADMINISTRATIF ET SITUATION URBAINE

Le pays est découpé en 14 régions et 45 départements.

On compte 7 villes de plus de 100 000 habitants¹. Au total, le Sénégal compte plus de 67 communes urbaines, mais la moitié de la population urbaine se concentre dans les cinq communes de l'agglomération dakaroise, soit sur 1% du territoire nationale.

Aujourd'hui, la moitié de la population du Sénégal est urbanisée, ce taux devrait atteindre les 57% d'ici 2015.

Dakar	2 350 000 hab.
Touba	530 000 hab.
Thiès	252 300 hab.
Kaolack	176 700 hab.
Mbour	175 500 hab.
Saint Louis	160 200 hab.

¹ Chiffres issus du site Perspective Monde, <http://perspective.usherbrooke.ca>, ne prenant pas en compte la population de périphérie

HISTOIRE CONTEMPORAINE ET POLITIQUE DU SÉNÉGAL

Marquée par plusieurs siècles de colonialisme, le pays a accédé à l'indépendance en 1960, dont le 50^{ème} anniversaire sera célébré cette année. Son régime politique est présidentiel et reste inspiré du modèle français, avec l'élection du président au suffrage universel direct. Le premier président a été Léopold Sédar Senghor jusqu'en 1981 date où son premier ministre, Abdou Diouf, prend sa succession. Depuis 2000, le parti Démocratique Sénégalais est au pouvoir sous la présidence d'Abdoulaye Wade, réélu en 2007.

Le pays a connu quelques conflits récents : en 1989, avec la Mauritanie ; et en Casamance, région où se déroule régulièrement des affrontements entre forces séparatistes et les forces gouvernementales. Cependant le Sénégal reste l'un des pays les plus stable d'Afrique et n'a jamais connu de coup d'état.

L'Etat Sénégalais fait parti de l'Union Africaine et de la Communauté des Etas Sahélo-sahariens.

ECONOMIE ET PAUVRETÉ

Depuis une quinzaine d'années, le Sénégal connaît une des plus fortes croissances économiques de l'Afrique Subsaharienne. L'économie du pays est dominée par quelques secteurs stratégiques : l'arachide, l'industrie chimique, le tourisme, la pêche et les services.

La croissance réelle du PIB était estimée en 2009 à 2.5%¹. Elle est estimée à 3.4%² pour 2010.

Crise récente :

L'économie sénégalaise a subie une série de chocs entre 2006 et 2007 :

- La forte augmentation du pétrole que le pays importe en totalité
- La flambée des prix alimentaires, 80 à 100%³ du riz et du blé consommés étaient alors importés
- Une saison de très faible pluie, qui a fait chuter de 15% la récolte agricole de 2006/2007 et a augmenté l'impact de l'inflation des prix des denrées alimentaires de base
- Les difficultés financières de la plus grande société exportatrice du pays, Industries Chimiques du Sénégal (ICS).

Commerce extérieur :

Les importations représentent 47%⁴ du PIB, principalement en provenance de la France, du Nigéria, de la Thaïlande, de la Chine et du Royaume Uni.

Les exportations de biens et services contribuent à 25% du PIB, avec comme principaux clients le Mali, l'Inde, la France, la Gambie et la Guinée.

La pauvreté :

Le RNB (Revenu National Brut) par habitant reste faible, il était de 840 dollars en 2006. La pauvreté a tout de même reculée passant de 68% des habitants en 1994 à 51% en 2005 Cependant les écarts se creusent entre les milieux urbains et ruraux.

1 Banque Mondiale <http://web.worldbank.org>

2 <http://www.interex.fr>

3 Banque Mondiale <http://web.worldbank.org>

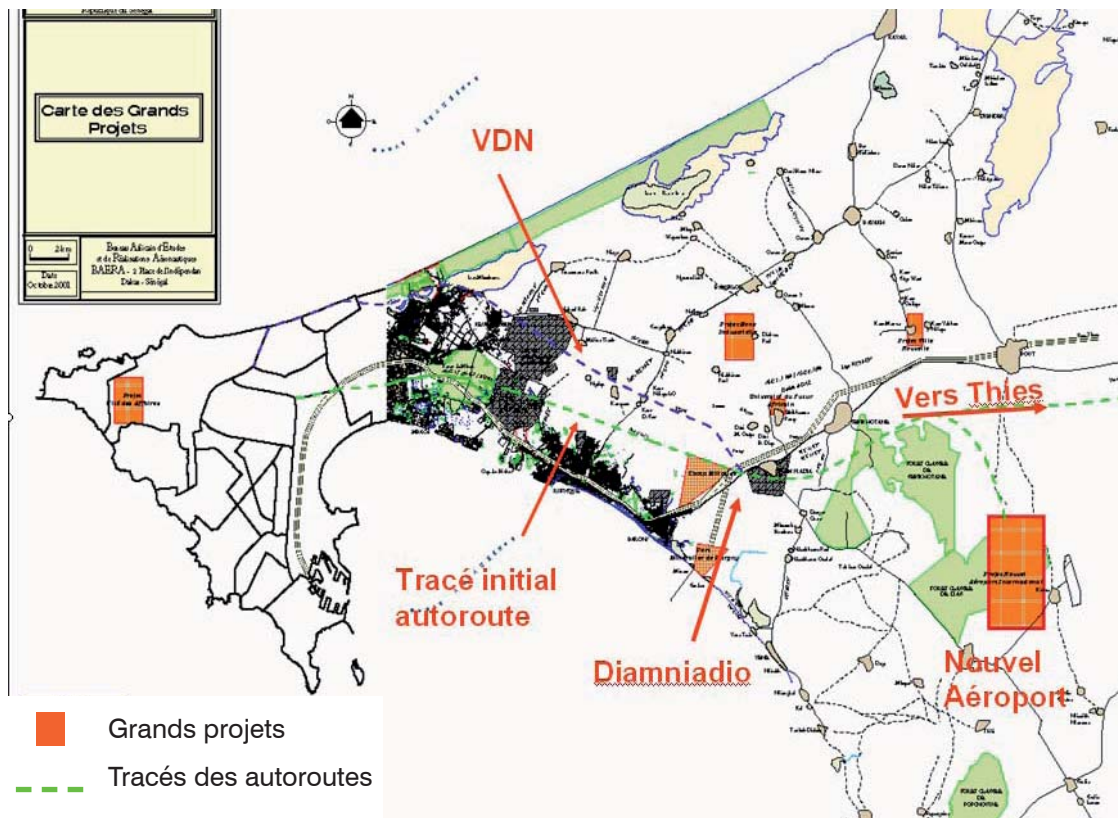
4 <http://www.interex.fr>

PLAN NATIONAL DES INFRASTRUCTURES

ÉCLAIRAGES: SAINT-LOUIS AU SEIN DU SENEGAL

LES GRANDS PROJETS DU CHEF DE L'ÉTAT

Avec l'élection du président Abdoulaye WADE intervenue en mars 2000, le Sénégal a opté pour une économie libérale résolument orientée vers le partenariat public-privé. Par lettre de mission du Président de la République, de grands projets d'infrastructures ont été confiés à l'APIX (Agence Nationale chargée de la Promotion de l'Investissement et des Grands Travaux). Objectif : faire du Sénégal un pôle majeur d'attraction de l'investissement en accord avec une économie dynamique et moderne, ouverte sur le monde.



L'AUTOROUTE À PÉAGE

Le projet prévoit la construction d'une autoroute à péage entre Dakar et Diamniadio (34 Km), desservant également le nouvel aéroport international situé à 42 km de Dakar (Ndiass). Coût global : 200 milliards FCFA (US\$400 millions). Le tronçon d'autoroute compris entre Malick Sy et Pikine, d'un montant de 50 milliards de F CFA constitue la première étape dans la mise en oeuvre de la future autoroute Dakar – Diamniadio.

État actuel :

Tronçon d'autoroute Malick Sy - Patte d'oie : Travaux de 2005 à 2008.

Tronçon d'autoroute Patte d'Oie - Pikine : Travaux de 2006 à 2009.

LA CITÉ DES AFFAIRES

Construction d'un complexe immobilier sur le site de l'aéroport actuel (800 ha) pour offrir les capacités d'accueil, les infrastructures et les services nécessaires à l'implantation de quartiers généraux de grandes multinationales et d'entreprises souhaitant rayonner en Afrique à partir de Dakar.

État actuel : Identification en cours au niveau mondial des meilleurs aménageurs et promoteurs immobiliers.

AÉROPORT INTERNATIONAL BLAISE DIAGNE (AIBD)

Le nouvel aéroport international, à Ndiass, situé entre Dakar et Thiès, a pour ambition d'offrir une capacité d'accueil annuelle de 3 millions de voyageurs.

Le coût total de l'aéroport sera 235 milliard CFA (U\$ 547m), le pré financement a commencé en 2003 avec une taxe (Redevance pour le Développement Infrastructures Aéroportuaires - RDIA), sur chaque passager international vers le Sénégal. Aujourd'hui, cette taxe est de 45 €(29.000 Cfa) pour les vols internationaux et de 2 € pour les vols nationaux.



Il est prévu une autoroute Dakar/Thiès pour relier le nouvel aéroport et désengorger l'entrée de Dakar, et permettre de rejoindre directement Rufisque, qui permet de desservir le Nord du pays. Pour le moment, aucune liaison directe n'est prévue vers Saint-Louis, mais cette nouvelle route de Dakar permettra de réduire le temps de trajet.¹

État actuel : La gestion du projet de l'aéroport est faite par Saudi Binladin Group depuis 2007. L'achèvement des travaux est prévue pour début 2011, cependant les informations disponibles ne permettent pas de connaître l'état d'avancement réel du chantier.

AUTRES PROJETS

Le port du futur :

Extension et modernisation du port de Dakar. Extension et modernisation des infrastructures du port de Dakar pour accroître les capacités d'accueil et diversifier les fonctions portuaires afin que le port autonome de Dakar joue pleinement son rôle d'entraînement de l'économie nationale et régionale.

État actuel : Analyse de l'existant et des projets de développement du Port Autonome de Dakar, Identification au niveau mondial des meilleurs investisseurs et gestionnaires portuaires.

Le port minéralier de Bargny :

Construction, à l'extérieur des jetées du Port de Dakar, d'un port minéralier dédié aux importants trafics miniers existants (phosphates de Thiès et de Taiba) ou projetés (phosphates de Matam, soufre, minerai de fer et d'or du Sénégal Oriental...) et aux produits pétroliers (SAR, Wharf Pétrolier du PAD).

État actuel : Analyse des études de faisabilité déjà réalisées, Identification au niveau mondial des meilleurs investisseurs et gestionnaires portuaires

Ville Nouvelle :

Construction d'une nouvelle ville moderne, future capitale politique et administrative du Sénégal. La situation géographique : au bord de l'Océan, à 120 km au Nord-Est de Dakar, 80 km au Nord du futur aéroport de Ndiass.

État actuel : Études techniques préliminaires réalisées

Point de vue :

Le président a parlé de la construction du port fluvial de Saint-Louis. Selon des experts, la voie fluviale utilisera avec un transport par barges sur le fleuve Sénégal, et un port à Saint-Louis derrière la Langue de Barbarie à cause des ensablements. Cependant, le projet est coûteux et aléatoire car le fleuve est difficilement navigable. C'est pourquoi le phosphate de Matam n'est pas pour l'heure économiquement rentable.

Source : article publié le 25 janvier 2010. www.sudonline.sn

1 Source : The report Senegal 2009 – Oxford Business Group

LA DÉCENTRALISATION/ PROCESSUS DE DÉCISIONS

ÉCLAIRAGES: SAINT-LOUIS AU SEIN DU SENEGAL

Il existe au Sénégal trois échelons dans les collectivités locales :

Collectivités	Dirigé par
La région	Le gouverneur
Le département	Le préfet
La communauté (urbaine ou rurale)	Le Maire ou Le conseil rural

LA RÉGION

Les compétences régionales :

En matière d'urbanisme et d'habitat :

- l'élaboration et l'approbation des Schémas Directeurs d'Aménagement et d'Urbanisme (S.D.A.U) ;
- le soutien à l'action des communes et communautés rurales en matière d'urbanisme et d'habitat

En matière d'aménagement du territoire :

- l'élaboration et l'exécution des plans régionaux de développement intégré (PRDI) ;
- la coordination des actions de développement de la Région - la passation, en association avec l'Etat, de contrats- plans pour la réalisation d'objectifs de développement économique, social, sanitaire, culturel et scientifique.

L'Agence Régionale de Développement :

L'ARD a un rôle de maîtrise d'ouvrage déléguée en soutien aux communautés locales et apporte une assistance technique : études, décisions, mise en œuvre et suivi des projets.

L'ARD réalise le Plan de Développement Local et/ou le Plan de Développement Urbain et d'autres études à la demande des communautés rurales, soit en sous traitance à des cabinets privés, soit par ses propres agents. Le fonctionnement est le même pour les communautés urbaines. Mais certaines grandes villes, comme Saint Louis, ont leurs propres agences : l'Agence de Développement Communal.

LE DÉPARTEMENT

Il est dirigé par le préfet, divisé en arrondissements (sous préfetures) dirigé par les sous préfets, qui valident les budgets et projets des conseils de communautés rurales et urbaines.

LES COMMUNAUTÉS RURALES ET URBAINES

Les communautés rurales :

Ce sont des étendues délimitées contenant plusieurs villages. Elles sont gérées par le conseil rural, élu par le scrutin de liste avec représentation proportionnelle.

Les communautés urbaines:

Elles peuvent être divisées en communes d'arrondissement, gérées par des maires d'arrondissement. Chaque commune a un assistant délégué par l'Etat qui fait la liaison avec l'ARD.

Le découpage des collectivités locales dans la région de Saint Louis (voir annexe 1)

Le dernier découpage, en 2002, a scindé la région en trois départements : Dagana, Podor et Saint Louis. En 2008, une opération de redécoupage communal a permis de passer de 8 à 19 communes et de 16 à 18 communautés rurales.

La région compte donc 3 départements, 7 arrondissements, 19 communes, 18 communautés rurales, soit un total de 39 collectivités locales.

Région de Saint Louis :

- Département de Podor, (chef lieu Podor)
- Département de Dagana, (chef lieu Dagana)
- Département de Saint Louis (chef lieu Saint Louis)

Département de Saint Louis :

Communautés rurales :

- Ndiébène Gandiole
- Gandon
- Fass Ngom

Communautés urbaines :

- Saint Louis
- Mpal

LA STRUCTURE UNIVERSITAIRE AU SÉNÉGAL

ÉCLAIRAGES: SAINT-LOUIS AU SEIN DU SENEGAL

Le système universitaire sénégalais est inspiré des systèmes français et anglo-saxons pour permettre de valider les diplômes à l'étranger.

A titre d'exemple, la faculté des Sciences Economiques et de Gestion demande les frais de scolarité suivants : 5 000 F Cfa pour les sénégalais et 150 000 F Cfa pour les non sénégalais.

CYCLES D'ÉTUDES

- Le premier cycle : 1^{er} et 2^{ème} années d'études :

Il est sanctionné par le DUES (Diplôme Universitaire d'Etudes Scientifiques).

- Le deuxième cycle : 3^{ème} et 4^{ème} années d'études :

C'est un cycle de formation approfondie qui donne une licence en troisième année, puis une maîtrise en quatrième année.

- Le troisième cycle :

Il existe trois diplômes : le Diplôme d'Etudes Approfondies (D.E.A.), qui se déroule en une année pour se spécialiser et se préparer à la recherche ; le Doctorat 3^{ème} cycle, qui se déroule en minimum deux ans et pendant lequel l'étudiant rédige et soutient sa thèse afin d'obtenir le titre de Docteur de troisième cycle ; et le Doctorat d'Etat.

UNIVERSITÉ

Le Sénégal compte 9 universités, dont 5 publiques. Les Centres Universitaires Régionaux (CUR) de Ziguinchor et Bambey ont ouvert pour l'année universitaire de 2006/2007, et d'autres sont encore à l'étude. La principale université est celle de Cheikh Anta Diop (UCAD) de Dakar. Elle accueille plus de 60 000 étudiants. Elle comprend plusieurs facultés autonomes, des écoles nationales supérieures, des instituts d'enseignement et des instituts d'université.

On trouve à Saint Louis l'Université Gaston Berger (Cf. La fiche *Les fonctions de savoir / L'université Gaston Berger*)

Universités publiques	Universités privées
UCAD - Dakar UGB - Saint Louis UDZ - Ziguinchor UT - Thiès UB-CUR - Bambey	SUDC - Dakar UNIS - Dakar UDB - Dakar UAHB - Dakar

GRANDE ÉCOLES PUBLIQUES

La majorité d'entre elles sont rattachées à l'UCAD de Dakar (12 sur les 20 existantes). La sélection s'y fait, comme pour les Instituts d'Université, par des concours sélectifs à tous niveaux, exception faite du 3^{ème} cycle où l'admission se fait par dossier de candidature.

Il existe également 8 grandes écoles privées à Dakar.

LA DESTINATION FRANCE POUR LES ÉTUDIANTS SÉNÉGALAIS

Il s'agit d'une destination très prisée pour les sénégalais qui souhaitent partir étudier à l'étranger. Aujourd'hui, ils seraient environ 10 000 avec une proportion importante de garçons (68%) et une large majorité de Dakarais (82.4%).

Leur départ est accompagné par la structure « Espace Campus France », qui a pour mission d'accompagner les étudiants, de les informer et de les orienter pour leurs démarches. Cet organisme leur permet également de bénéficier d'une réduction du coût de visa (50 000 au lieu de 65 000 F Cfa).

La majorité choisit les filières du droit, de l'économie et de la gestion. Actuellement, seuls 27% d'entre eux s'orientent vers les filières scientifiques, l'un des objectifs d'Espace Campus France est donc d'intéresser d'avantage les étudiants à ce domaine.

PRÉVISIONS DÉMOGRAPHIQUES

ÉCLAIRAGES: SAINT-LOUIS AU SEIN DU SENEGAL

LE SÉNÉGAL

Evolution de la population du Sénégal

La démographie sénégalaise est caractérisée par sa jeunesse et son accroissement rapide. Le rapport SES Sénégal 2008 estime que le taux de croissance actuelle correspond à un doublement de la population tous les 25 ans.

Plusieurs facteurs permettent d'expliquer cette situation démographique : un taux de fécondité élevé avec une moyenne supérieure à 4 enfants par femme, et un taux de mortalité encore relativement élevé.

Cependant, ces chiffres sont à relativiser car l'enregistrement à l'état civil n'était pas si courant, jusqu'à encore récemment ; ainsi de nombreuses personnes de plus de 50 ne sont enregistrées nulle part, et ignorent elles-mêmes leurs âges.

1976	4 960 000
1988	6 880 000
2002	9 858 000
2008	11 841 000

Estimation du rapport SES Sénégal 2008

LA RÉGION SAINT LOUIS

Elle concentre 7% de la population totale du Sénégal sur 10% du territoire national. La densité de la population régionale était estimée en 2008 à 44 hab/km² (235 000 habitants sur une superficie de 19 000km²) ; tandis que la densité pour le département de Saint Louis s'élevait à 292 hab/km², contre 44 pour le département de Dagana et 27 pour celui de Podor.

Cette répartition s'explique notamment par la concentration des activités économiques dans le département de Saint Louis avec les activités de la pêche, du tourisme, de l'artisanat, des services d'administration et du secteur tertiaire. Tandis que l'on trouve une part importante de la culture rizicole et des entreprises agricoles industrielles dans le département de Dagana.

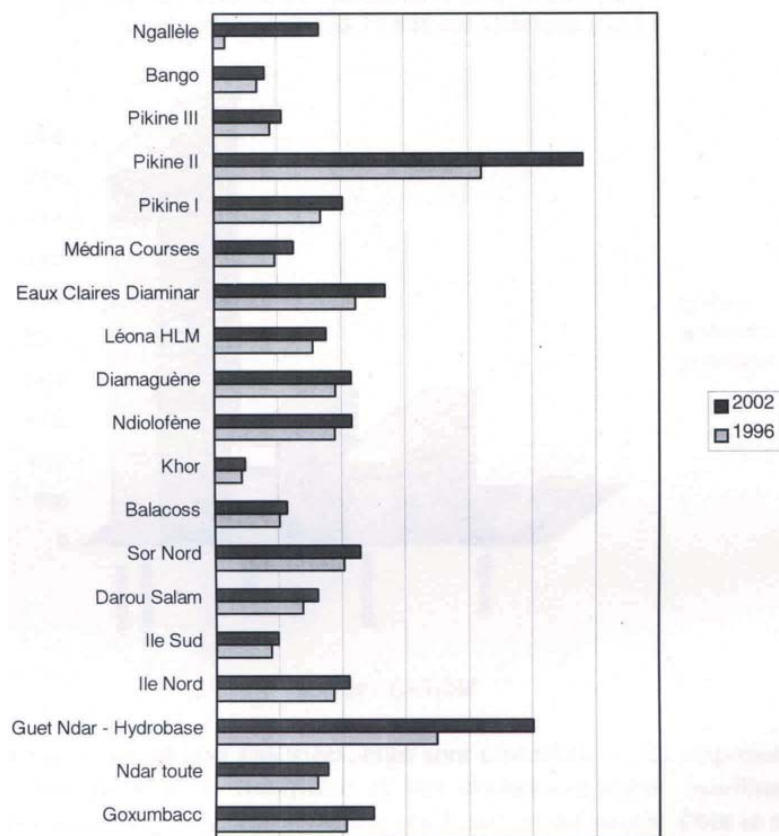
La population de la région de Saint-Louis est majoritairement rurale. En effet, près de 2/3 des habitants vivent en zone rurale.

SAINT LOUIS

En trente ans, la population a plus que triplé. La ville de Saint Louis a connu plusieurs phénomènes accélérateurs de la croissance démographique : tout d'abord un exode rural dans les années 1960 des populations de la Vallée du Fleuve vers la ville de Saint Louis. Puis, en 1989, le conflit entre la Mauritanie et le Sénégal a entraîné un retour massif des Sénégalais expatriés en Mauritanie. Enfin, les chantiers du barrage de Diama et de l'université Gaston Berger ont mobilisé une main d'œuvre très importante.

Les projections du SES de Saint Louis 2008 estiment la population à plus de 300 000 habitants d'ici 2030, contre 160 000 habitants aujourd'hui.

La population de Saint Louis par quartiers



Source : Plan Global de Nettoiement (1999)

COMPARAISONS CHIFFRÉES DE SAINT LOUIS

ÉCLAIRAGES: SAINT-LOUIS AU SEIN DU SENEGAL

	Pays	Superficie (km ²)	Population (hab.)	Densité (hab. /km ²)	Présence de l'eau
Afrique de l'Ouest					
Saint Louis	Sénégal	45.8	160 000	3 490	Océan Atlantique Fleuve Sénégal
Accra	Ghana	185	1 661 400	8 980	Océan Atlantique
Bamako	Mali	267	2 209 200	8 275	Fleuve Niger
Banjul	Gambie	12	36 100	3 010	Fleuve Gambie
Conakry	Guinée	310	1 857 150	5 990	Océan Atlantique
Grand Bassam	Côte d'Ivoire	130	65 000	500	Golfe de Guinée
Nouakchott	Mauritanie	80	800 000	800	Océan Atlantique
Porto Novo	Bénin	558	230 000	410	Lagune de P-N
Lagos	Niger	3 345	9 013 500	2 695	Océan Atlantique
Europe					
Paris	France	105.4	2 193 000	20 800	Fleuve Seine

SAINT LOUIS Ancienne capitale de l'AOF et du Sénégal	
Economie :	Pêche, artisanat, agriculture et tourisme
Géographie :	Nord Est du pays en bordure de l'Océan Atlantique
Histoire :	Capitale de l'AOF et du Sénégal jusqu'en 1902, classée au patrimoine mondial de l'UNESCO en 2000.
Transports :	Aéroport de Saint Louis ; Relié à Dakar et à la région par la route



ACCRA Capitale du Ghana, centre administratif et économique	
Economie :	Transformation alimentaire de produits agricoles, industries du bois et fabrication de contre-plaqué, textile, habillement, industrie chimique
Géographie :	Sud Est du pays en bordure de l'Océan Atlantique
Histoire :	Capitale de la colonie britannique de Gold Coast à partir de 1877. Elle est restée la capitale du Ghana à son indépendance le 6 mars 1957.
Transports :	Aéroport international de Kotoka ; Ligne ferroviaire Tema – Accra – Takoradi – Kumasi ; Principal port du Ghana : Tema, relié par autoroutes

BAMAKO Capitale du Mali, centre administratif, rythme de croissance démographique urbaine le plus élevé d'Afrique (et le sixième du monde).	
Economie :	Agriculture essentiellement tournée vers le maraîchage, pêche et élevage peu développés, concentration de 70% de l'industrie du pays, secteur tertiaire le plus développé notamment artisanat et commerce.
Géographie :	Sud ouest du pays, sur le fleuve Niger

Histoire :	Restée la capitale du Mali après la proclamation de l'indépendance du pays en 1960.
Transports :	Important port fluvial avec navigation fluviale, ligne de chemin de fer Bamako – Dakar, réseau routier important, aéroport international de Bamako – Sénou

BANJUL

Capitale de la Gambie, principale agglomération gambienne, centre administratif et économique du pays

Economie :	Tourisme ; exploitation des cacahuètes, de la cire d'abeille, du bois de palmier, de l'huile de palme et des peaux.
Géographie :	Nord Est du pays, sur l'île Sainte Maire à l'embouchure du fleuve Gambie.
Histoire :	Fondée en 1816 par les Britanniques pour établir un comptoir commercial.
Transports :	Ferries Banjul – Barra ; Aéroport international de Banjul

CONAKRY

Capitale de la Guinée

Economie :	Activités portuaires
Géographie :	Sud Est du pays ; centre historique sur l'île de Tombo, extensions sur la presqu'île de Kailoum
Histoire :	Créée officiellement en 1887, devenue la capitale de la colonie de Guinée Française en 1891, puis l'est restée
Transports :	Aéroport international de Conakry

GRAND BASSAM

Ancienne capitale de la Côte d'Ivoire, ville historique

Economie :	Activités portuaires ; tourisme
Géographie :	Sud Ouest du pays, sur le littoral du golfe de Guinée
Histoire :	Capitale de la Côte d'Ivoire sous la colonisation française de 1893 à 1900
Transports :	Axes reliant à Abidjan

NOUAKCHOTT

Capitale de la Mauritanie

Economie :	Activités portuaires, pêche
Géographie :	Situé au centre Ouest sur le littoral Atlantique
Histoire :	Capitale depuis 1957, faisant suite à Saint Louis sous la colonisation
Transports :	Réseau routier, port maritime, aéroport

PORTO NOVO

Capitale du Bénin

Economie :	Commerces et services, artisanat, ingénierie agricole
Géographie :	Sud Est du pays, à l'est de Cotonou (plus grande ville du pays et capitale économique), bordée par la lagune de Porto Novo.
Histoire :	Fondée au 17 ^{ème} , ancienne capitale coloniale, confirmée capitale du Bénin en 1990
Transports :	Axe routier Porto Novo – Cotonou

LAGOS

Ancienne capitale du Nigera, plus grande ville du pays et deuxième d'Afrique

Economie :	Commerce international notamment industrie du pétrole ; activités portuaires
Géographie :	Au Sud Ouest du pays sur le littoral Atlantique
Histoire :	Capitale jusqu'en 1976, puis transfert à Abuja, pour ralentir son explosion démographique
Transports :	Autoroutes nationales et internationales (Trans-West African Coastal Highway ; Trans-Sahara Highway), ferry, aéroport international Murtala Mohamed

L'INVESTISSEMENT À SAINT LOUIS

ÉCLAIRAGES: SAINT-LOUIS AU SEIN DU SENEGAL

L'APIX¹, Agence Nationale chargée de la Promotion de l'Investissement et des Grands Travaux, est une structure autonome rattaché à la Présidence de la République du Sénégal. Elle a pour mission de favoriser le développement économique du Sénégal par la mise en place de projets compétitifs, l'amélioration des conditions d'investissement, et la mise en œuvre de grands travaux d'infrastructures.

Depuis 2007, le bureau régional de Saint-Louis, le deuxième mis en place par l'APIX, permet d'accompagner les promoteurs de la région Nord dans la mise en œuvre de leurs projets.

Quelques chiffres :

Projets financés à Saint Louis :
18 en 2006 ; 19 en 2007 ; 40 en 2008

Total pour les 3 régions Nord en 2008 :

51 projets (Saint Louis : 40 ; Louga : 10 ; Matam : 1)

Montant : env. 21.5 Milliards de F Cfa

Avantages douaniers et fiscaux consentis pour les entreprises nouvelles et projets d'extension :

- Exonérations douanières (3 ans)
- Suspension de TVA (3 ans)
- Réduction du bénéfice imposable pendant 5 ans (50% pour entreprises nouvelles, 25% pour projets d'extension, jusqu'à hauteur de 40% des investissements agréés).
- Exonération CFCE (Contribution Forfaitaire à la Charge de l'Employeur) : 5 ans et 8 ans si 90 % des emplois créés sont hors de Dakar ou si il y a création d'au moins 200 emplois pour les entreprises nouvelles ou 100 emplois pour les projets d'extension.

L'activité économique, mesurée à travers l'accroissement du Produit Intérieur Brut (PIB), après avoir évolué en dents de scie entre 1990 et 1994, a commencé à se maintenir sur un sentier de croissance, supérieur à la croissance démographique. L'ajustement monétaire intervenu en 1994 combiné à un certain nombre de mesures ayant trait à l'assainissement des finances publiques et aux réformes structurelles et sectorielles a, en partie, permis à l'économie de dégager entre 1995 et 2000, un taux de croissance moyen annuel de plus de 5%. Il était projeté un taux de croissance du PIB réel de 6.6 % en 2003 et 2004.

Agrégats macroéconomiques	2002	2008
Taux de croissance réel	0,7%	5,4%
Taux d'inflation	2,3%	4,1%
Taux d'investissement	17,2%	25,1%
Taux de pression fiscale	16,9%	19,7%
Taux d'épargne intérieure	6,8%	8,3%
Publique	6,0%	6,5%
Privée	0,8%	1,8%
Taux d'épargne nationale	11,2%	15,7%
PIB au prix du marché (en milliards de FCFA)	3.717,6	5.778,1
PIB par tête (en milliers de FCFA)	373,4	496,0

L'activité économique, mesurée à travers l'accroissement du Produit Intérieur Brut (PIB), après avoir évolué en dents de scie entre 1990 et 1994, a commencé à se maintenir sur un sentier de croissance, supérieur à la croissance démographique. L'ajustement monétaire intervenu en 1994 combiné à un certain nombre de mesures ayant trait à l'assainissement des finances publiques et aux réformes structurelles et sectorielles a, en partie, permis à l'économie de dégager entre 1995 et 2000, un taux de croissance moyen annuel de plus de 5%. Il était projeté un taux de croissance du PIB réel de 6.6 % en 2003 et 2004.

Les filières d'investissements prioritaires

Agrobusiness

Le Sénégal est un pays agricole par essence, marqué par une importante production de fruits et légumes faiblement mis en valeur au niveau industriel. Des opportunités à l'exportation existent dans l'Agro-industrie avec le visa AGOA et les Accords UE - ACP, grâce aux quelque 240.000 hectares de terres irrigables le long du Fleuve Sénégal.

Les opportunités identifiées sont :

- La floriculture

1 <http://www.investinsenegal.com>

- Production de fruits et légumes : tomate, mangues, melons, gombos, piments, oignons, pommes de terre, etc..
- Production, conditionnement, commercialisation des intrants et équipements agricoles
- Industrie de l'emballage
- Gestion des infrastructures de conservation et d'appui à l'export
- Services de transport
- Services financiers
- Services conseil en agronomie, qualité
- Recherche et Développement
- Industrie de transformation, notamment de l'arachide

Nouvelles technologies

Les avancées réalisées dans le secteur des télécommunications, l'émergence des télé services, la privatisation de la SONATEL et les perspectives de libéralisation progressive du secteur en 2004, constituent un environnement propice aux investissements et aux partenariats. Le programme d'investissement 1999-2003 de la Sonatel, d'un montant de 200 milliards de FCFA, a doté le Sénégal d'un parc de 250.000 lignes fixes raccordées. La SONATEL a également poursuivi son programme d'équipement des zones rurales. Avec la mise en place de l'Agence de Régulation des Télécommunications en décembre 2001, le Sénégal offre de réelles opportunités d'investissements dans les services suivants :

Implantation de Centre d'Appels , Télé saisie , Externalisation de Processus d'Affaires (Business Process Outsourcing), Gestion de Bases de Données, E-commerce, Développement de logiciels, Fabrication et Montage d'ordinateurs, Internet sans fil

Tourisme

En raison des formidables opportunités d'investissement qu'offre ce secteur, le tourisme constitue pour le Gouvernement un enjeu majeur en termes de créations d'emplois, de développement régional et d'aménagement du territoire, de croissance et de valeur ajoutée locale. Les potentialités touristiques du Sénégal sont énormes et les produits offerts sont variés. Six (6) pôles de développement touristique peuvent être identifiés au regard de leur potentiel, dont la région de Saint Louis

La mise en œuvre effective de la nouvelle stratégie de développement du secteur permettrait le démarrage d'une nouvelle dynamique pour le tourisme sénégalais qui aboutira notamment à la privatisation des parcs nationaux et réserves.

Textile

Le Sénégal possède une culture industrielle établie dans ce domaine, allant de la culture du coton à la confection, en passant par l'égrenage, le tissage, la filature, le tricotage et l'ennoblissement. Il existe une importante quantité de coton disponible dans le pays et des opportunités de créer des filatures.

L'option a été prise par les pouvoirs publics de faire du textile un secteur prioritaire, par une réhabilitation de l'industrie, par l'optimisation des opportunités de l'AGOA (African Growth and Opportunity Act) et des concessions tarifaires des accords de Lomé marque l'engagement réel de faire du Sénégal, une plate forme textile d'exportation de première importance.

Pêche et aquaculture

Du fait de son poids économique (premier pourvoyeur de recettes d'exportation) et de sa forte contribution en termes d'emplois et d'apports alimentaires, le sous-secteur de la pêche occupe une place de choix dans la politique de développement du Sénégal. L'importance de ses productions ainsi que son dynamisme (longue tradition de pêche avec près de 500 000 individus directement ou indirectement impliqués) déteint sur les activités connexes de transformation, de mareyage et d'exportation et par conséquent sur la croissance économique du pays. La pêche représente près de 12% du PIB.

Chaque année le Sénégal récolte 30.000 tonnes de crevettes venant de Casamance et de Saint-Louis. Le potentiel exploitable est estimé à 450 000 tonnes. Les captures réalisées dans la zone économique exclusive du Sénégal sont évaluées à 445 690 tonnes; les débarquements effectués sont de l'ordre de 408 921 tonnes.

Mines et géologie

Le nouveau code minier dote le Sénégal d'une législation moderne et conforme à l'orientation générale du droit minier de l'UEMOA. Le code participe à la volonté des autorités de relancer le secteur minier. Il prévoit des innovations majeures aptes à drainer vers le Sénégal les flux d'investissement minier nécessaires au développement des activités d'exploration et d'exploitation des importantes ressources minières que recèlent son sol et son sous-sol.

Les phosphates sont la principale richesse minière du pays, l'exploitation industrielle des minerais de phosphates de Taïba et de Thiés est assurée principalement par les ICS qui absorbent l'essentiel de la production estimée à 2 millions de tonnes par année, soit 15% des exportations du Sénégal. Font partie de réserves minières les minerais de fer, le Marbre, l'or, gaz naturel, pétrole et cimenterie.

SAINT-LOUIS :

HISTOIRE, URBANISME ET GESTION URBAINE

LES GRANDES DATES HISTORIQUES

SAINT-LOUIS : HISTOIRE, URBANISME ET GESTION URBAINE

Un territoire appartenant à l'histoire des trois grands empires du Ghana, du Mali et du Djolof :

Il y a **50 000 ans**, des hommes vivaient déjà au Sénégal, comme le prouvent la présence de nombreux ossements humains avec leur cortège d'outils en pierre taillée retrouvés dans la vallée du fleuve Sénégal et également sur le lieu des fouilles les plus récentes effectuées sur la presqu'île du Cap-Vert (Dakar).

VIII^{ème} siècle : L'empire du Ghana s'étend du Niger au Sénégal. Comme l'histoire africaine comporte peu de traces écrites, il est difficile de dater précisément sa naissance. Les voyageurs arabes sont éblouis par la somptuosité de sa cour, par ses rois couverts d'or et de bijoux, par son armée riche de dizaines de milliers d'archers. L'empire entretient de nombreuses relations commerciales avec l'Afrique du Nord ; ses caravanes traversent régulièrement le Sahara, chargées de sel, de cuivre, d'ivoire, d'étoffes chatoyantes.

XI^{ème} siècle : Les Almoravides, moines guerriers berbères, venus du Sahara lancent le djihad, la guerre sainte. Ils parviennent au fleuve Sénégal.

1076 : L'empire du Ghana est absorbé par les Almoravides. Le chef peul Wara-Oyobé se convertit à l'Islam, ainsi que les Toucouleurs, dont les petits royaumes jalonnent la rivière.

XII^{ème} siècle : Nouvel empire du Mali, également appelé empire mandingue ou malinké ; il s'étend du nord-est de la Guinée au sud-ouest du Mali actuels.

XIII^{ème} siècle : De durs combats opposent Soundiata Keita, empereur le plus célèbre de l'empire du Mali, à Sournan-gourou Kanté, souverain ghanéen du Sosso. Ce dernier est défait et tué. Dès lors, Soundiata et ses successeurs ne cessent d'étendre leur domination, de l'Atlantique au Sahara et de la Guinée à la vallée du Niger. A l'image de l'empire du Ghana, l'Empire malinké se caractérise par ses fastes, ses richesses et sa puissance. Connus jusqu'en Europe, il cultive arts et sciences, grâce à la présence à sa cour de poètes, d'artistes et de savants arabes.

XIII^{ème} siècle : Naissance de l'empire du Djolof ; il est à l'origine de l'unité culturelle des Wolofs, qui constituent aujourd'hui le plus important groupe ethnique du Sénégal. L'empire Djolof commence par absorber les petites royautes qui se disputaient les dépouilles de l'empire du Mali. Il construit ensuite une société hiérarchisée, rigide, rappelant un peu celle de l'Inde et ses castes.

XVI^{ème} siècle : L'empire du Djolof se disloque. Les luttes fratricides s'y poursuivront pendant trois cents ans et les derniers souverains du Djolof s'opposeront jusqu'au bout au colonisateur français.

Occupation européenne :

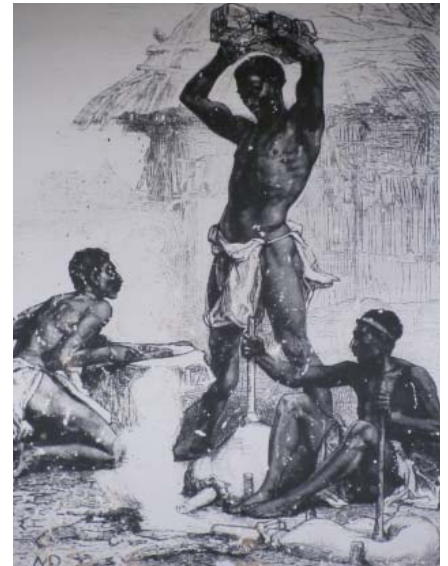
1364 ou 1365 : Découverte du Cap-Vert par les marins normands.

1445 : A la recherche d'une nouvelle route des épices, les caravelles portugaises débarquent à Gorée, alors déserte.

1633 : Création de la compagnie marchande du Cap Vert. Puis en 1638, un navigateur français dénommé Lambert fait construire une habitation sur l'île de Bocos à l'embouchure du fleuve Sénégal.

1659 : Le normand Louis Caullier, décide de déplacer cette habitation vers une autre île : N'dar, nom wolof de Saint Louis. L'île est baptisée Saint-Louis-du-Fort en hommage au jeune Roi français de l'époque, Louis XIV. Un poste de défense y est donc édifié à l'emplacement de l'actuelle Gouvernance. Ce poste se transforme ensuite en comptoir colonial fortifié comprenant esclaveries, magasins, cuisines, prison, chapelle, casernements, cimetière et jardins potagers. Saint Louis devient la première place forte européenne en Afrique, base des expéditions militaires vers le Soudan (Mali actuel) et un important comptoir pour la traite.

1693 : Première occupation anglaise, suivie en 1758 d'une deuxième occupation anglaise pendant 20 ans puis d'une troisième de 1809 à 1817.



Source: Centre de Recherche et de Documentation du Sénégal (CDRS).

La ville coloniale :

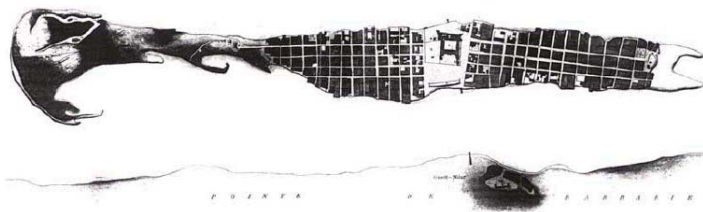
1794 : la Convention Française abolit l'esclavage qui sera rétabli en 1803 par Napoléon. Puis en 1815, Napoléon signe l'abolition de la traite négrière : cependant celle-ci continua clandestinement. Le développement du commerce de la gomme arabique et de l'arachide est à l'origine de la construction des entrepôts le long des quais.

1817: La France reprend définitivement Saint-Louis aux Anglais et place la ville sous l'autorité d'un gouverneur nommé par le roi. En 1845 : Arrivée de Faidherbe qui sera gouverneur de la colonie (1854-1865) et un grand bâtisseur pour la capitale.

1848 : Abolition de l'esclavage à Saint Louis du Sénégal, Gorée et dans les territoires français par Victor Schoelcher.

1856 : Le premier pont, construit en bois relie l'île Ndar (île de Saint-Louis) et la Langue de Barbarie.

1864 : Construction de la deuxième liaison entre l'île de Saint-Louis et la Langue de Barbarie ; la passerelle de la Geôle (passerelle Masseck Ndiaye, effondrée en 2004).



Plan de la ville de Saint-Louis par Courtois, 1820.

Source: Centre de Recherche et de Documentation du Sénégal (CDRS).

1885 : Achèvement et inauguration de la ligne de chemin de fer Dakar-Saint-Louis.

1888 : La mairie est inaugurée. Jusque là le Maire était choisi au sein de la classe des métis.

La capitale de l'Afrique Occidentale Française (AOF) :

1895 : Saint-Louis devient la capitale de l'Afrique Occidentale Française (AOF). C'est l'apogée de la ville, à la fois capitale du Sénégal, de la Mauritanie et de l'Afrique Occidentale Française et centre du commerce français de l'or, de la gomme arabique et de l'ivoire.

1897 : Inauguration du pont Faidherbe.

1902 : Déplacement de la capitale de l'Afrique Occidentale Française (AOF) vers Dakar.

1908 : Inauguration de la Gare du chemin de fer de Dakar sur l'île de Sor.

1916 : Saint-Louis élit ses premiers maires autochtones.

1957 : Déplacement de la capitale du Sénégal vers Dakar. Phase de déclin du commerce (gomme arabique, or, ivoire) et déclin de Saint Louis durant un demi-siècle. Nouvelle orientation du commerce vers le secteur de l'arachide, principalement à Dakar.

La crise des années 60-70 :

1960 : Le 4 avril, jour de l'indépendance du Sénégal, Dakar devient capitale du pays. Les départs de l'administration, de l'armée française et de l'administration sénégalaise vers Dakar provoquent une forte baisse de l'économie de Saint-Louis. Transfert définitif de la capitale de la Mauritanie à Nouakchott.

1970 : Décade de sécheresse et désertification des régions environnantes Saint Louis (Vallée du fleuve, Njambur, Jolof, Kayoor) Période de forte émigration paysanne vers la ville. Création du Parc National de Djoudj.

1975 : Un schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme est réalisé (SDAU), mais il n'aura aucun impact sur le territoire. 1976 : Création du Parc National de la Langue de Barbarie.

1990 : Ouverture de l'université Gaston Berger.

2000 : L'île de Saint-Louis du Sénégal est classée au Patrimoine Mondial de l'Humanité par l'UNESCO.

Saint Louis aujourd'hui : Les dernières élections municipales de 2009 ont donné la victoire à Cheikh Mamadou Abidoulaye, connu sous le nom de Cheikh Bamba Dièye (FSD/BJ). Le 26 mars 2009, il livrait les grands chantiers prévus dans son programme au journal Walfadjiri : « Nous comptons faire de Saint-Louis une ville moderne où il fait bon vivre. (...) Nous avons pour ambition de redresser la ville. Nous allons, cependant, mettre l'accent sur l'assainissement, l'éclairage public, la salubrité, la sécurité, la culture, le sport, l'économie locale, la restructuration des aires commerciales, le management municipal, etc. En fait, dans tous les secteurs d'activités et dans tous les domaines, tout est matière à réflexion, tout est urgence.[...] Nous allons nous atteler à redonner à Saint-Louis son lustre d'antan. »

SAINT-LOUIS 350

SAINT-LOUIS : HISTOIRE, URBANISME ET GESTION URBAINE

« Fondée en 1659, Saint-Louis du Sénégal fête en 2010 ses 350 ans. C'est l'occasion pour la vieille ville, à travers des réjouissances populaires et une profonde réflexion sur son avenir, de justifier sa réputation de métropole dynamique et de carrefour culturel ouvert au monde moderne. » Cheikh Bamba DIEYE, Maire de la ville de Saint-Louis.

Les festivités du 350^{ème} anniversaire de la création de Saint-Louis du Sénégal ont été lancées le samedi 12 décembre 2009. Une des ambitions de l'organisation des 350 ans est de dépasser la simple commémoration et de profiter de cet événement annuel pour initier des chantiers pérennes à destination de la ville et de ses habitants (aménagement urbain, santé, éducation...).

Les équipes qui organisent l'évènement sont composées de Saint-Louisiens, de toutes les personnes intéressées par le développement de Saint-Louis, de ses partenaires, mobilisés autour de quatre axes :

1. « Histoire et Patrimoine »
2. « Infrastructures et Investissements »
3. « Qualité de vie et Bien-être »
4. « Arts et Lettres »

Elles organisent régulièrement des réunions pour mettre en oeuvre les projets proposés, comme par exemple:

- Organisation de conférences mensuelles ouvertes au grand public sur l'histoire de Saint-Louis pour sensibiliser la population et créer un espace de débat entre les habitants. La première a été programmée en mars.

- Réalisation de journées « Saint-Louis 350 » dans les écoles une fois par mois.

- Etendre cette année la Biennale de Dakar 2010 à Saint-Louis, renforcer et soutenir les autres festivals de Saint-Louis (Rap Ndar, Festival de Jazz etc...)

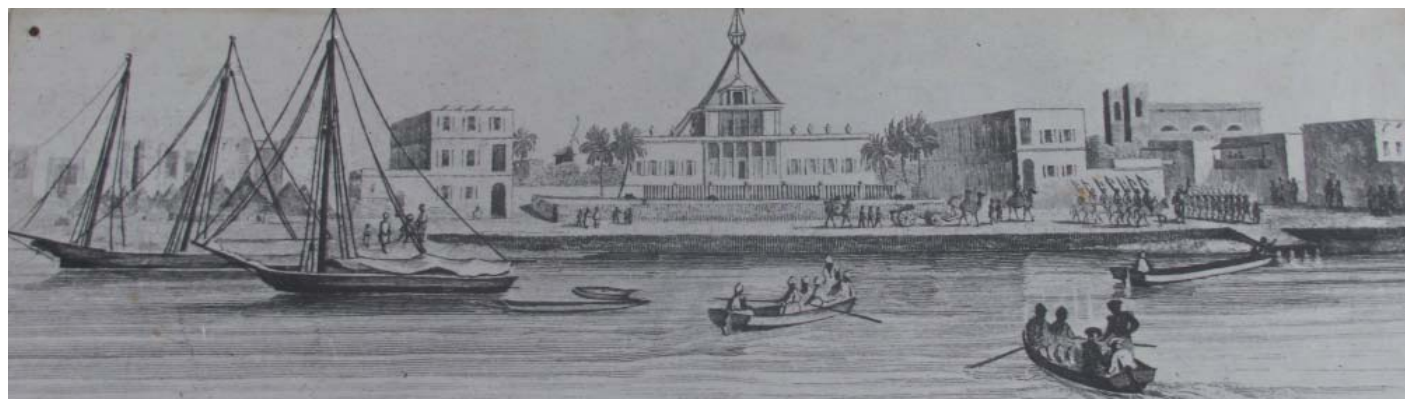
- Favoriser un rapprochement entre la Mairie de Saint-Louis et l'État afin de développer les synergies de travail entre les deux institutions pour la réalisation des grandes infrastructures qui dépendent de l'appui et des financements de l'État: par exemple, la modernisation et le déploiement des réseaux d'assainissement ou l'installation d'un incinérateur.

- Suivi des actions dans le secteur de la santé qui ont déjà été lancées.

Différentes instances structurent les équipes en charge de ce projet: Direction Exécutive, Comité d'Orientation, Conseil des Sages, Conseil des Ambassadeurs, Conseil Scientifique, Groupe Saint-Louis 2020.

« Il s'agit finalement, à travers les 350 ans de Saint-Louis, de renforcer l'image d'une ville plus que tricentenaire, fière de son passé prestigieux, mais sensible à la respiration du monde, toujours heureuse d'offrir à l'humanité ses fruits les plus succulents, mais disposées à écouter, et à recevoir le meilleur du monde. »

Cheikh Bamba DIEYE, Maire de la ville de Saint Louis.



Vue de l'Hôtel du Gouvernement, des casernes et de la place d'Orléans St. Louis du Sénégal

Source: Centre de Recherche et de Documentation du Sénégal (CRDS).

Mission « Saint-Louis 350 »

- S'appuyer sur le patrimoine historique et culturel classé de la région de Saint-Louis du Sénégal

- Célébrer les 350 ans de la cité magique pour la faire entrer dans une ère nouvelle¹

¹ Source : Commémoration des 350 ans de la ville de Saint-Louis du Sénégal, Dossier de présentation, Novembre 2009

INTERCOMMUNALITÉ : UN PROCESSUS EN COURS

SAINT-LOUIS : HISTOIRE, URBANISME ET GESTION URBAINE

Extrait du compte rendu réunion sur l'intercommunalité entre la Commune de Saint-Louis et les communautés rurales de Gandon et Ndiabéne Gandiol, réunion le 8 septembre 2009

Convoquée sur l'initiative de la commune de Saint-Louis, la réunion de travail et d'échanges sur l'intercommunalité de septembre 2009 a pris acte de la présence des représentants des communautés rurales de Gandon et de Ndiabéne Gandiol. Diama, également invitée, ne s'est pas joint à cette réunion. Les trois collectivités locales, mues par un même désir de coopération, ont confirmé leur ferme volonté de mutualiser leurs efforts en vue de la mise en œuvre d'une intercommunalité, basée sur des principes d'un développement mutuellement avantageux.

La ville de Saint-Louis plaidera auprès de ses partenaires de la coopération décentralisée (Ville de Lille / Lille Métropole Communauté urbaine) pour l'accueil et de la participation au prochain comité de pilotage du programme de coopération décentralisée, prévu en décembre 2009, d'un représentant de chacune des communautés rurales voisines. Notons que parmi les axes de coopération, figurera l'intercommunalité.

Avant la levée de séance, chacune des collectivités locales a désigné deux délégués chargés de la représenter aux prochaines réunions sur l'intercommunalité. De même, l'ADC, l'ARD et le Partenariat ont été sollicités pour faciliter le processus.

L'intercommunalité est un processus qui nécessite une concertation permanente entre les parties devant aboutir à la volonté commune de prendre en charge, par voie de contractualisation, des problématiques de développement transversales en vue de l'amélioration des conditions de vie de leurs populations.

La deuxième réunion, le 28 janvier 2010, première de son genre entre les deux agences (ADC et ARD), avait pour objet d'échanger sur la problématique et d'instaurer entre elles un cadre de travail devant déboucher sur la mise en place d'un groupement d'intérêt communautaire (GIC).

Propositions :

Le Groupement d'Intérêt Communautaire à mettre en place ne peut concerner à ce stade que Saint-Louis, Gandon et Ndiabéne Gandiol. Les échanges entre Saint-Louis et Diama pourraient, dans un premier temps, prendre la forme d'un jumelage ou d'une convention de partenariat pour la mise en œuvre d'une stratégie de développement concertée.

Etapas

- Sensibilisation du conseil rural de Diama par rapport aux opportunités (Par l'ARD)
- Constitution d'un GIC entre Saint-Louis, Gandon et Ndiabéne Gandiol
- Organisation d'un atelier sur l'intercommunalité pour discuter des compétences et des axes principaux de coopération:
 - développement économique et humain
 - aménagement du territoire pour un développement durable
- Elaboration, à l'issue de l'atelier, d'un rapport détaillé sur la volonté des parties prenantes de s'unir autour d'un GIC
- Elaboration du dossier à présenter aux organes délibérants
- Délibération de chaque collectivité locale
- Transmission des délibérations, pour avis et observations, au conseil régional et au gouvernement
- Préparation d'un décret par le Ministère de la Décentralisation et des Collectivités locales
- Signature du décret par le Président de la République

LES DIFFÉRENTES COOPÉRATIONS DÉCENTRALISÉES

SAINT-LOUIS : HISTOIRE, URBANISME ET GESTION URBAINE

AGENCE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT (AFD)¹

L'Agence Française de Développement est un établissement public chargé par le Gouvernement français de participer au financement des pays en développement.



L'AFD au Sénégal : Implantée depuis plus de cinquante ans. Elle accompagne les politiques publiques du Gouvernement sénégalais dans des secteurs prioritaires définis dans le Document Cadre de Partenariat signé entre la France et le Sénégal en 2006. Ces secteurs sont les infrastructures, l'éducation et le secteur productif. L'agence régionale de Dakar couvre aussi les interventions du Groupe en Guinée Bissau, au Cap Vert et en Gambie ainsi que les dossiers transnationaux, comme l'Office de Mise en Valeur du fleuve Sénégal et l'Agence pour la Sécurité et la Navigation Aérienne en Afrique et à Madagascar.

Quelques projets en cours :

- La réhabilitation du Pont Faidherbe à Saint-Louis :

Inauguré en 1897 et inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'humanité par l'Unesco en 2000, cet ouvrage est la seule infrastructure reliant le centre économique de la ville de Saint-Louis à l'extérieur. Il a pour particularité d'avoir une travée mobile qui permet à la navigation fluviale d'accéder à la mer et inversement. Initié depuis 2007, ce chantier vise principalement à réhabiliter et rénover les travées, protéger l'ouvrage contre la corrosion, et à moderniser le mécanisme de la travée tournante. Les travaux sont en cours et devraient s'achever en 2011.

- Protéger la biodiversité marine au Sénégal :

L'AFD, via le Fonds français pour l'environnement mondial qu'elle gère, a accompagné l'établissement de la première aire marine protégée du Sénégal dans le Delta du Sine Saloum. Elle s'inscrit dans le cadre du projet « Préservation des ressources halieutiques par les communautés de pêcheurs » de l'ONG sénégalaise Océanium.

- Le Programme de Développement Touristique de Saint-Louis:

L'AFD a engagé, avec les autorités sénégalaises en 2007, une réflexion sur le développement touristique de la Région de Saint-Louis. La Ville de Saint-Louis est le maître d'ouvrage des études de faisabilité de ce programme avec l'appui de son Agence de développement communal (ADC). La sélection des consultants est en cours et les études devraient démarrer au mois d'avril 2010 pour une durée de 8 mois. Ces études déboucheront sur la définition d'un programme de développement centré dans un premier temps sur Saint-Louis puis élargi à la Région. L'AFD pourrait apporter en 2010 un financement à ce programme couplant valorisation du patrimoine et développement économique dans la Région. (cf. Les activités touristiques existantes)

AGENCE ESPAGNOLE DE COOPÉRATION INTERNATIONALE POUR LE DÉVELOPPEMENT (AECID)²



L'objectif global de la coopération espagnole est de renforcer la lutte contre la pauvreté, promouvoir le développement durable, la défense des droits de l'Homme, la paix et la démocratie, ainsi que l'égalité entre hommes et femmes afin de contribuer à atteindre les objectifs du millénaire. Les zones d'interventions de l'AECID au Sénégal sont concentrées sur deux aires : la région Nord et la Casamance. Ils sont notamment acteurs dans les projets de partenariats publics-privés dans le domaine agricole.

Les écoles ateliers :

Ce programme s'inscrit dans le cadre de la coopération Espagne-Sénégal (traité d'amitié et de coopération entre le Royaume d'Espagne et la République du Sénégal, signé à Dakar le 10.10.2006), avec l'appui de l'ANEJ et la Fondation Santa Maria la Réal, institution espagnole possédant une expertise dans la mise en place des écoles ateliers en Espagne et en Amérique Latine et qui fournit une assistance technique. L'objectif des écoles ateliers s'inscrit dans la priorité sectorielle d'Amélioration des Capacités Humaines. Elles proposent des formations professionnelles permettant l'insertion des jeunes sur le marché du travail sénégalais, la lutte contre le sous emploi et la pauvreté. Les programmes de formation se déroulent sur une période de 18 mois et s'orientent vers l'insertion professionnelle des jeunes de la région de Saint Louis avec pour objectif de répliquer l'expérience au niveau national. Il existe actuellement cinq sections identifiées comme niches porteuses d'emplois dans la région de Saint Louis :

1 <http://www.afd.fr>

2 Rapport sur le tourisme à Saint Louis ; Les écoles ateliers

1. Réhabilitation du patrimoine architectural
2. Maintenance et équilibre urbain
3. Tourisme
4. Développement local
5. Agriculture et pisciculture

JAPAN INTERNATIONAL COOPERATION AGENCY (JICA)³



Le projet de renforcement des capacités pour les femmes et les enfants de Guet N'Dar :

L'objectif de cette mission est le renforcement des capacités par la mise en place de différents programmes de formation au sein du foyer de Guet N'Dar. Le JICA propose des sessions d'alphabétisation en 18 mois (divisées en 3 cycles de 6 mois) en parallèle d'une formation professionnelle dans la couture. Il propose également des formations dans la restauration et la coiffure ; des activités pour les enfants... Ce projet permet également de travailler par dérogation avec des structures existantes comme le CRETF, un centre de formation à Sor qui demande normalement un niveau minimal de certificat d'étude élémentaire, mais qui a accepté d'adapter ses formations aux besoins de cette population.

Les femmes transformatrices des produits de la pêche ont participé activement à la mise en place du projet. Le projet s'effectue donc en coordination avec le service du JICA, l'antenne du service régional de la pêche basé à Guet N'Dar et avec les deux présidentes des GIE de transformation : Takkuligwey (Travailler ensemble), côté Mer ; et Diambarusym (Travailleurs courageux du site), côté Océan. Les actions ciblent la structuration de l'activité, avec par exemple l'installation de bascules pour vendre le poisson au poids (car avant il se vendait à « l'oeil »). Les femmes cotisent 2 F Cfa par kilo de poissons afin de financer le foyer. Le JICA aide également à la mise en place de projets expérimentaux : le premier est la mise en place d'un échange de matières avec un quartier de Kaolack (poissons braisés contre bois et sel) ; le second est une tentative de transformer le poisson non vendu en farine.

GESELLSCHAFT FÜR TECHNISCHE ZUSAMMENARBEIT (GTZ)⁴

La GTZ est l'agence de coopération allemande sous la tutelle du Ministère fédéral de la Coopération économique et du Développement (BMZ). Elle est implantée au Sénégal depuis 36 ans, et a installé un office à Dakar en 1989. L'agence s'attache à établir une coordination étroite entre les mesures de coopérations techniques et financières. La GTZ travaille également en collaboration avec le Centre for International Migration and Development (CIM) qui a déployé des experts au Sénégal.



Les actions de la GTZ s'inscrivent dans le cadre de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté sénégalaise, et se concentrent sur trois secteurs prioritaires : la décentralisation, le développement de la paix dans la région de la Casamance, l'emploi des jeunes dans les zones urbaines. En plus de ces priorités, la GTZ fournit des services de conseil au Ministère Sénégalais de l'Economie et des Finances sur les problématiques d'orientations de politiques économiques et financières concernant la résorption de la pauvreté. L'agence est également impliquée dans les domaines des énergies renouvelables, l'électrification rurale et dans le support régional pour le management d'une gestion durable des côtes de l'Afrique de l'Ouest. A Saint Louis, elle a participé à la mise en place d'un programme de restructuration de Pikine, projet désormais porté par la Fondation Droit à la Ville.

LILLE MÉTROPOLÉ COMMUNAUTÉ URBAINE (LMCU)⁵



Les deux villes sont en jumelage depuis 1978, sous la forme d'une coopération décentralisée multipartite. Cette collaboration a évolué avec la création par la commune de Saint Louis d'une structure locale de maîtrise d'ouvrage déléguée, l'Agence de Développement Communale (ADC), qui fournit une expertise locale ainsi que des outils pour conseiller les bailleurs de fonds et ONG souhaitant intervenir sur le terrain.

Les objectifs de cette coopération :

- Renforcer les compétences locales dans le domaine de la gestion municipale et de la gestion urbaine
- Elaborer en commun des outils d'aide à la décision permettant d'orienter des choix stratégiques et techniques locaux dans le cadre d'une logique de projets

Le programme d'actions, 4 volets :

- Gestion et aménagement du patrimoine bâti et des espaces publics
- Planification urbaine et Système 'Information Géographique (SIG)
- Communication et sensibilisation des populations au patrimoine
- Amélioration du cadre de vie

3 <http://www.jica.go.jp/senegal/french/>

4 <http://www.gtz.de/en/weltweit/afrika/5678.htm>

5 http://www.lillemetropole.fr/index.php?p=1035&art_id=15527

- Mettre en place un cadre institutionnel de coopération et de concertation, autour des volets et des projets développés, pour favoriser les échanges entre la société civile, les pouvoirs locaux, les autorités de l'Etat et les bailleurs de fond internationaux

Pour cela différentes instances de décisions mixtes ont été mises en place, la principale est le Comité de Pilotage. La coopération s'appuie également sur un système d'acteurs très diversifiés :

- En France : L'association « Le Partenariat », l'Ecole d'Architecture et de Paysage de Lille, la Direction de l'Architecture et du Patrimoine du Ministère de la Culture, le Centre du Patrimoine Mondial de l'Unesco
- Au Sénégal : l'ADC, le Centre de Recherche et de Documentation du Sénégal (CRDS), les directions déconcentrées de l'Etat sénégalais et concessionnaires, la Direction des Travaux Géographiques et Cartographiques du Sénégal, la Direction du Patrimoine du Ministère de la Culture et du Patrimoine Classé, le Bureau Régional de l'Unesco pour l'Education en Afrique.

LE PARTENARIAT ⁶



Association de solidarité internationale, elle a été créée en 1981, suite au jumelage entre les villes de Lille et de Saint Louis. D'autres collectivités l'ont rejoint au fil des années, ainsi que des structures françaises. Elle propose deux volets d'actions : **opérateur de coopération décentralisé**, pour permettre l'accompagnement des collectivités locales qui souhaitent intervenir à Saint Louis et **ONG**, pour appuyer les recherches de financements et de partenaires.

L'objectif du Partenariat est la passation de compétence de gestion des projets aux acteurs locaux. Pour cela, l'association s'appuie sur un travail en partenariat et en concertation avec la population et les acteurs locaux, l'utilisation des ressources locales (humaines, financières et matérielles), la passation des projets aux cadres locaux, ainsi qu'un travail en réseau avec les partenaires techniques et financiers au Nord comme au Sud.

L'association intervient sur la région de Saint-Louis autour de trois objectifs :

- Aider au développement local
- Susciter et encourager les jumelages et les échanges entre Lille et Saint-Louis, entre le Département du Nord et la Région de Saint-Louis, dans un esprit de réciprocité.
- Pratiquer et promouvoir l'Education au Développement et à la Citoyenneté Internationale de façon durable et solidaire dans le Nord Pas-de-Calais.

Les programmes d'actions :

- Programme d'Appui à la gestion Municipale de la ville de Saint Louis
- Programme de Collecte Evacuation et Traitement des Ordures Ménagères (CETOM)
- Programme de Santé Communautaire à Saint Louis
- Programme d'Appui à la Décentralisation
- Programme Mère Enfant (PME)
- Programme scolaire (PSCO)

Quelques projets mis en place par Le Partenariat :

- La création de l'ADC :

Jusqu'en 2000, le Partenariat était le principal opérateur de Saint Louis, par le biais d'une cellule interne, le CCAIDL (Cellule de Concertation et d'Appui aux Initiatives Locales). En 1998, un grand évènement de concertation s'est tenu, les Assises, débouchant sur la mise en place du Plan de Développement Communal (PDC), des Conseils de quartiers (PRADEQ), et du plan de nettoyage (CETOM),... Par la suite, ces assises ont permis à la CCAIDL de devenir une structure autonome, l'ADC (Agence de Développement Communale), qui est une structure d'appui à la maîtrise d'ouvrage communale au statut associatif, financée par la mairie. Le rôle du Partenariat, dans ce processus était l'accompagnement de l'ADC dans la prise de ses nouvelles responsabilités. L'ONG continue à aider l'ADC pour la recherche de financements.

- Le programme de nettoyage des GIE-CETOM :

Les GIE (groupement d'intérêt économique) sont une forme d'association de professionnels à but économique. Ce programme permet de pallier aux insuffisances du service de nettoyage de la ville qui s'occupe uniquement de l'île. La mission des GIE-CETOM se substitue donc partiellement à celle d'une régie municipale : ils font la collecte des déchets avec des charrettes, puis les rassemble dans des bennes relais que le service de nettoyage de la mairie vient ensuite collecter. Ils reçoivent deux types de financements : des subventions par la mairie et les cotisations des ménages qui souhaitent en profiter (1 000 F Cfa/mois).

Le Canada a engagé une coopération de développement depuis 1962. L'Agence Canadienne de Développement International (ACDI) a été créée en 1968 pour appliquer le programme canadien d'Aide Publique au Développement (ADP) et administrer le budget qui lui est alloué.

L'ACDI a défini 6 secteurs prioritaires :

- Les besoins humains fondamentaux
- L'intégration de la femme au développement
- Les services d'infrastructure
- Les droits de la personne, la démocratie et le bon gouvernement
- Le développement du secteur privé
- L'environnement

Les projets bilatéraux concernent l'éducation de base et la formation professionnelle ; l'économie populaire (la micro finance et l'entrepreneuriat paysan) ; la bonne gouvernance, la décentralisation et l'égalité des sexes. Dans la région de Saint Louis, l'ACDI a aidé à la mise en place du programme PASIE (Programme d'Atténuation et de Suivi des Impacts sur l'Environnement) de l'OMVS dans le cadre du Programme Régional Panafricain. (Cf : Fiche *Le Fleuve Sénégal*).

LA VILLE DE TOULOUSE



La ville de Toulouse a signé une convention de coopération avec la municipalité de Saint Louis le 11 février 2005.

Les programmes de coopérations commencés dès 2003 concernaient jusqu'en 2006, les secteurs d'intervention :

- Coopération en matière médicale et sanitaire
- Actions culturelles, éducatives et sportives
- Assainissement et déchets urbains
- Appui à la gestion municipale

Ces programmes ont notamment porté dans le domaine culturel sur l'ouverture du musée de l'Aéropostale et la programmation du festival de Rio Loco en 2006. Ils ont également contribué au programme de nettoyage de la ville en fournissant les camions de collecte de déchets du service municipal de nettoyage de la ville de Saint Louis.

Depuis 2007, une convention tripartite a été signée avec la municipalité de Lille Métropole, élargissant les champs de coopération de la ville de Toulouse. Leurs actions portent désormais également sur l'appui au renforcement de la maîtrise d'ouvrage locale et au développement urbain durable en partenariat avec la LMCU et l'association Le Partenariat. Ce volet d'actions se concentre sur la gestion et l'aménagement du patrimoine bâti et des espaces publics.

WALLONIE-BRUXELLES INTERNATIONAL⁸



Wallonie Bruxelles International est une structure publique chargée des relations internationales de la Wallonie, elle permet la mise en œuvre de la politique internationale de la Communauté française de Belgique, la Région Wallone et la Commission Communautaire Française de la Région de Bruxelles – Capitale ; instances qui ont fédéré leurs actions à travers un accord de coopération.

Un accord de coopération a été signé en mai 2009 avec trois axes directeurs : le développement de l'agriculture et de l'industrie agro-alimentaires ; le programme « l'éducation pour tous » et l'insertion professionnelle des jeunes femmes ayant reçu une formation.

Sur l'agriculture, la coopération se concentre sur la valorisation de produits locaux comme le bissap, le café touba, et le développement de la sécurité alimentaire à travers la mise en place du programme GOANA (Grande Offensive Agricole pour la Nourriture et l'Abondance) lancé par le gouvernement (Cf : Fiche *Agriculture et Elevage dans la région de Saint Louis*).

Concernant la santé, ils co-financent avec la région Nord Pas de Calais un programme de recherche clinique à Saint Louis pour la production d'un vaccin contre la bilharziose à grande échelle.

⁷ <http://www.acdi-cida.gc.ca>

⁸ <http://www.wbi.be>

SAINT-LOUIS : HISTOIRE, URBANISME ET GESTION URBAINE

L'UNESCO¹



L'inscription de Saint Louis :

L'île Saint Louis est inscrite sur la liste du Patrimoine mondial depuis décembre 2000, suivant les critères suivants :

- « La Ville historique de Saint-Louis témoigne d'un important échange de valeurs et a influencé le développement de l'éducation, de la culture, de l'architecture, de l'artisanat et des services dans une grande partie de l'Afrique occidentale. »

- « L'île de Saint-Louis, ancienne capitale de l'Afrique occidentale, est un remarquable exemple de ville coloniale, caractérisé par un cadre naturel particulier, et illustre le développement du gouvernement colonial dans la région. »

Cette inscription s'inscrit dans l'axe : Gouvernance locale, conservation urbaine et coopérations décentralisées. L'objectif poursuivi depuis plusieurs années est la structuration des mécanismes de protection et de gestion pour le suivi du site, de l'état de conservation, et des axes de développement

La Convention France - UNESCO (CFU):

Elle a été signée en 1997 et est entrée en vigueur en 1999, comme un outil de coopération technique et financière entre l'UNESCO, le Gouvernement français, et tous les acteurs impliqués en France dans la gestion du patrimoine.

Les adhérents de cette convention sont le Ministère de la culture et de la communication, le Ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables, le Ministère des Affaires étrangères et européennes, l'Agence française de développement et la Caisse de dépôts et consignations.

Plusieurs collectivités et associations sont en outre partenaires officiels de la CFU, notamment Lille Métropole Communauté Urbaine et la Ville de Toulouse. Cette convention prévoit deux typologies d'intervention :

- L'assistance préparatoire :
Aider les pays qui ne disposent pas de politiques patrimoniales à identifier leurs biens d'intérêt patrimoniaux ainsi que les sites susceptibles d'être inscrits sur la Liste du Patrimoine Mondial. Les partenaires français contribuent à cette priorité du Comité du patrimoine mondial et de l'UNESCO en participant à des séminaires de sensibilisation, ou en effectuant des missions d'expertise auprès d'un pays pour aider à constituer un dossier sur un site particulier.
- Les actions structurantes :
Aider à renforcer les compétences locales sur le patrimoine. Les partenaires français y contribuent en développant des actions expérimentales de long terme sur les sites après leur inscription sur la liste du Patrimoine Mondial, par la formation des professionnels et par des interventions sur des volets spécifiques : inventaire, conservation urbaine, gestion des paysages
- Objectifs :
Gestion, conservation et valorisation du patrimoine monumental, urbain, naturel; Protection et gestion des grands sites paysagers ; Assistance préparatoire à l'inscription sur la liste du patrimoine mondial ; Renforcement des cadres juridiques et administratifs ; Promotion de la diversité culturelle pour le développement socio-économique ; Développement culturel pour la réduction de la pauvreté

Appui aux collectivités territoriales françaises pour les missions de coopérations décentralisées dans le cadre de la Convention France-UNESCO:

Mission technique conjointe Lille Métropole/Centre du Patrimoine Mondial

- Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) élaboré par l'UNESCO
- Plan d'action à la demande du Comité du patrimoine mondial :
Actions d'urgence : arrêt des constructions illicites ;
Programmes à long terme : chantiers de restauration, opérations pilotes sur les filières de la construction, formations professionnelles, sensibilisation de la population, conseil à la maîtrise d'œuvre et d'ouvrage, aides financières au logement et amélioration du cadre de vie des habitants.

Mission conjointe Ville de Toulouse/Centre du Patrimoine Mondial

- Projet sur l'aéroportale avec l'ouverture du musée Jean Mermoz

1 <http://whc.unesco.org>

PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT (PNUD)



Il s'agit d'un réseau mondial de développement rattaché aux Nations Unies, travaillant à favoriser les échanges internationaux en termes de connaissances, d'expériences et de ressources pour l'amélioration des conditions de vie. Le PNUD est aujourd'hui présent dans 166 pays.

Les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) :

Il s'agit d'un engagement commun des dirigeants du monde pour réduire la pauvreté de moitié d'ici à 2015. Le réseau PNUD se charge de renforcer les capacités des pays à élaborer et partager les solutions touchant à aux questions de réduction de la pauvreté, de gouvernance démocratique, de prévention et relèvement des crises, d'énergie et d'environnement.

Programme d'appui à la mise en œuvre de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté (SRP) :

Dans la région Saint Louis, le SRP se concentre sur l'aide aux personnes les plus vulnérables avec le programme d'appui à l'insertion des jeunes diplômés et le fond de développement local qui propose une ligne de micro crédit pour développer les activités économiques génératrices de revenus. (Cf. La fiche *La pauvreté*).



BANQUE ISLAMIQUE DE DÉVELOPPEMENT (BID)²

La Banque Islamique de Développement est un organisme financier, créée en 1975, sous l'initiative de l'Arabie Saoudite, avec pour objectif d'être l'équivalent de la Banque Mondiale pour les pays musulmans. L'objectif est de stimuler le développement économique et le progrès social des pays membres ainsi que des communautés musulmanes en respectant les principes de la finance islamique. La finance islamique est fondée sur le respect du droit musulman avec deux principes : l'interdiction de l'intérêt (*ribâ*), de la spéculation (*gharar*) et la responsabilité sociale des investisseurs quant aux résultats du projet financé.

La BID compte aujourd'hui 56 membres dont 11 des 15 pays les plus pauvres au monde, les principaux donateurs de ce fond sont l'Arabie Saoudite et le Koweït.

La BID poursuit les objectifs suivants :

- Participer à la création de projets productifs d'entreprises et fournir de l'aide pour le développement économique et social des pays
- Etablir et gérer des fonds spécifiques, notamment un fond d'assistance aux communautés musulmanes résidentes de pays non membres
- Contribuer à la promotion du commerce extérieur de ses membres
- Fournir une assistance technique aux pays membres souhaitant mettre en place des activités de développement en conformité avec la loi islamique

Actuellement, la BID fournit une aide financière à l'OMVS pour l'aménagement d'une voie navigable sur le Fleuve Sénégal (Cf. Fiche *Le Fleuve Sénégal*)

BANQUE MONDIALE³

La Banque Mondiale est une structure d'appui financier pour les pays en développement, créée en 1944. Elle a pour objectif la lutte contre la pauvreté à travers la recherche de solutions durables, et d'aides aux populations à se prendre en charge et à maîtriser leur environnement.



Cet organisme est divisé en deux institutions de développement dont le capital est détenu par 186 pays membres : la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD) et l'Association Internationale de Développement (IDA). La BIRD travaille à la réduction de la pauvreté dans les pays intermédiaires et pauvres mais solvables ; l'IDA se concentre sur les pays les plus pauvres du monde.

² <http://www.isdb.org>, <http://www.interet-general.info>

³ <http://www.web.worldbank.org>, <http://fr.allafrica.com>

Les deux institutions ont plusieurs outils pour fournir de l'aide : prêts avec faible taux d'intérêt ; crédits sans taux d'intérêt ; ainsi que des dons permettant d'investir dans de nombreux domaines (éducation, santé, administration publique, infrastructures, développement des secteurs financiers et privés, agriculture, gestion de l'environnement...).

La Banque Mondiale finance plusieurs projets de l'OMVS dans la région de Saint Louis : le projet de développement de l'électrification rurale, le projet de diffusion de l'accès aux services électriques ruraux (DASER), le projet de gestion des ressources en eau et de l'environnement du fleuve Sénégal et le projet hydro-électrique de Felou.

BANQUE AFRICAINE DE DÉVELOPPEMENT (BAD)⁴

Il s'agit d'une banque multinationale de développement créée en 1964. 53 pays en sont membres, et 24 pays européens, sud et nord américains et asiatiques la soutiennent. Son rôle est de promouvoir le développement économique et le progrès social dans les pays africains. Le siège, initialement basé en Côte d'Ivoire, a été délocalisé temporairement à Tunis en septembre 2003 suite aux problèmes politiques en Côte d'Ivoire.



Elle comprend le Fond Africain pour le développement, créé en 1972, et le Fond Spécial du Nigéria (FSN) datant de 1976.

Au Sénégal, la BAD intervient essentiellement dans le secteur routier (30% du budget alloué au Sénégal concerne ce secteur). Elle participe au financement de la construction de plusieurs routes, de l'Aéroport International Blaise Diagne de Diass et étudie la possibilité de participer au projet de nouveau port à Saint Louis. Ils aident également l'OMVS à financer le Programme d'Atténuation et de Suivi des Impacts sur l'Environnement (PASIE).

FOOD AND AGRICULTURE ORGANIZATION (FAO)⁵

La FAO est une organisation spécialisée des Nations Unies, créée en 1945, qui regroupe 190 membres. Sa devise *Fiat panis* est une expression latine signifiant « qu'il y ait du pain pour tous ». Elle travaille autour de 8 axes :



- Agriculture et protection des consommateurs
- Développement économique et social
- Pêche et aquaculture
- Forêts
- Ressources humaines, financières et matérielles
- Connaissances et communication
- Gestion des ressources naturelles et de l'environnement
- Coopération technique

A Saint Louis, la FAO a réalisé une étude pour un projet de port de pêche. (Cf. Fiche *La pêche à Saint Louis*)

⁴ <http://www.afdb.org> , <http://www.lesoleil.sn>

⁵ <http://www.fao.org>

SERVICES URBAINS À SAINT-LOUIS

SAINT-LOUIS : HISTOIRE, URBANISME ET GESTION URBAINE

EAUX USÉES

Le site présente de très fortes contraintes pour répondre aux exigences d'une grande ville en terme d'assainissement, du fait de l'omniprésence de l'eau du fleuve et de la mer ainsi que de nappes phréatiques peu profondes. A Saint-Louis il existe deux systèmes : le système collectif et le système autonome.

Le système collectif :

Il date des années 1940 et ne concernait à l'origine que l'île. Au 31 décembre 2007, le taux de desserte s'élevait à 30% (3 271 branchements). Autres équipements : 6 stations de pompage ; 35 km d'égouts ; une station d'épuration en lagunage d'une superficie de 70 000 m², correspondant à une capacité de 35 000 habitants.

L'Office National de l'Assainissement du Sénégal (ONAS) continue d'étoffer le réseau de branchements tout à l'égout dans la commune de Saint Louis (augmentation de 15% du nombre de ménages équipés entre 2004 et 2008).

Des efforts particuliers ont été faits au niveau de Léona, Diamaguene et Ndar Toute. Cependant certains quartiers n'ont pas encore de branchements tout à l'égout.

Le système autonome :

Ménages utilisant des fosses septiques connectées ou non au réseau.

Chaque année ce système rencontre d'importants problèmes de vidanges, notamment du fait de la remontée des nappes phréatiques.

ÉVACUATION DES EAUX DE PLUIES

Les surfaces mal drainées sont estimées à 162 hectares. Le réseau d'assainissement des eaux pluviales est vétuste et peu fonctionnel. Un Plan Directeur de Drainage des Eaux Pluviales est mis en œuvre depuis 2000 ; il est structuré en trois horizons 2000, 2010, 2020. Dans le projet de restructuration urbaine du quartier Pikine, qui est en cours de finalisation, deux types de canaux d'évacuation des eaux de pluies ont été construits en béton : un canal superficiel à l'air libre et un canal sous le trottoir.

DÉCHETS SOLIDES

La gestion des déchets est une priorité pour la ville. Il incombe aux communes d'assurer le nettoyage de leur territoire (loi du 30.06.66). En 1994, le projet CETOM (Collecte, Évacuation et Traitement des Ordures Ménagères) a été mis en place (évacuation mixte faite par camions, tracteurs et charrettes et traitement des ordures ménagères). En 1999 un « Plan Global de Nettoyement 1999-2003 » a été lancé pour planifier les actions de nettoyage en alliant deux dispositifs :

Le nettoyage des zones urbanisées et des grandes artères est assuré par la Régie Municipale qui fait le balayage sur l'île et les berges de Sor, la collecte sur l'île et le centre de Ndar- Toute (Langue barbarie) et l'enlèvement de bacs (containers 4m³) le long des sites relais des GIE.

Le nettoyage dans la plupart des quartiers est assuré par des opérateurs privés communautaires organisés qui collectent de porte à porte en utilisant des charrettes à tractions équinées, les GIE CETOM. Les déchets sont acheminés vers des sites relais d'où ils sont évacués par la régie municipale. Les GIE tiennent leurs ressources de subventions de la Commune et des abonnements des populations (500 à 1000F par mois selon les quartiers).



Charrette de ramassage des ordures - GIE CETOM.

Quelques chiffres :

Matériel de la régie municipale, avant et après la mise en place du Plan de Nettoyement:

1999 : Aucun camion, 5 tracteurs, 3 bennes, 27 containers, 8 GIE (environ 10 personnes et 3 chevaux par GIE)

2010 : 2 camions, 6 tracteurs, 1 tracteur chenille, environ 20 bacs, environ 17 GIEs, 2 véhicules légers (4x4)

Sites-relais : dans les quartiers Eaux Claires Diaminar, Darou, Ndiolofène et Pikine. Au bord des routes qui contournent les quartiers, des digues et de la corniche, les habitants vivent au milieu de déchets. Les bennes bleues mises en place par la Mairie sont insuffisantes au regard de la quantité d'ordures produites chaque jour. Les déchets collectés par le service municipal sont actuellement acheminés à la décharge de Darou Marméal, mais, en réalité, une partie importante (non quantifiable) échappe à la mise en décharge sur ce site « officiel ».



Terrain entouré par un mur et remblayé par des déchets.

La population de Ndiolofène et des autres quartiers préfère **payer aux talibés** (enfants qui étudient dans les écoles coraniques gratuites) 100 cfa **pour amener les poubelles** aux limites du quartier plutôt que de prendre un abonnement auprès des GIE CETOM. Les enfants jettent les ordures généralement sur des terrains vagues ou au bord des digues.

La Croix Rouge Espagnole :

Elle a mis en place depuis 2010 un travail de ramassage et emploie 20 personnes de la communauté équipées de masques, gants, râpeaux et brouettes qui jettent les déchets dans les bennes bleues.



Fondations remblayées avec les déchets - Pikine.

« Je pense que notre travail n'est pas très efficace car il fallait auparavant faire une sensibilisation avec les habitants, c'est-à-dire, aller dans chaque maison et expliquer à chaque famille de quoi il s'agit et les instruire pour jeter les ordures. Nous faisons la ramassage du lundi au samedi et il y a tout les jours beaucoup à faire.»

Entretien avec un agent de ramassage de la croix rouge, février 2010.

Point de vue :

« Ici à Pikine la population a l'habitude de choisir un terrain et de commencer à l'occuper en le remblayant avec des ordures. Ils font un mur autour du terrain et le remblaie avec des déchets pour avoir le même niveau que la route et stabiliser le sol qui est en sable. Parfois ils achètent même des camions d'ordures. C'est moins cher que d'acheter du sable. Après la première couche de déchets, ils les brûlent et les recouvrent avec du sable, recommencent jusqu'à ce que cela soit suffisant pour commencer à construire la maison. En général ils ne possèdent pas le terrain, mais après la construction ils peuvent demander la régularisation du bâtiment.»

Entretien avec M'Baye Bacacar Gaye, habitant à Pikine, février 2010.

ELECTRICITÉ

En 1887, une première électrification de Saint-Louis du Sénégal a été réalisée par l'ingénieur alors concessionnaire de l'éclairage de la ville. En 1927, le premier groupe à vapeur de la centrale a été mis en service, suivi par la mise en place d'un groupe diesel pour renforcer les capacités.

Les centres urbains de la région de Saint-Louis sont couverts par le réseau de la Société Nationale d'Électricité du Sénégal (SENELEC). Production propre de Senelec : 293,8 MW (Centrales à vapeur : 76, Production Diesel : 167,8, Turbine à Gaz : 50. Production privée : 218,3 MW (Diesel temporaire : 40,8, Kounoune Power : 67,5, Hydroélectrique Manantali: 60, GTI : 50 (source : SENELEC, 2008)

L'axe Dagana – Podor – Saint-Louis qui couvre toute la région de Saint-Louis constitue l'une des douze concessions de l'ASER (Agence Sénégalaise d'Électrification Rurale) - créé par la loi de 1998.

En 2003, seuls 12,5 % des ménages ruraux ont eu accès au service de l'électricité. Le taux d'électrification est aujourd'hui de 18% et l'objectif pour 2012 est d'atteindre 50%. En 1998, un objectif de 300 villages à électrifier a été programmé dans la région de Saint-Louis, dont 52% par raccordement au réseau moyenne tension et 48% à électrifier par systèmes solaires.

L'ADDUCTION D'EAU

Depuis 1996, la Sénégalaise Des Eaux (SDE) assure la production et la distribution d'eau dans les principales villes sénégalaises, soit la distribution de près de 5 millions d'habitants. La SDE assure la fourniture de l'eau potable dans les grands centres urbains de la région de Saint-Louis, dont les zones de Saint-Louis et de Richard-Toll concentrent près de 77% des abonnés.

D'où vient l'eau distribuée par la SDE : Le Sénégal est l'un des pays de l'Afrique de l'Ouest qui recèle le plus de réserves d'eaux, surtout souterraines (des nappes peu profondes entre 0 et 20 mètres en Casamance; 40 à 60 mètres entre Kaolack et Tamba et des affleurements dans les régions de Dakar et Thiès, mais également des nappes profondes dont la plus importante est celle des sables maestrichiens, entre 200 et 400 mètres) et d'eaux de surface (des fleuves nationaux de la Casamance et du Sine Saloum, des fleuves frontaliers du Sénégal et de la Gambie, des lacs intérieurs de Guiers et Tamna). Ses réserves sont estimées à 7 milliards de mètre cube (m3) et elles couvrent pratiquement les 4/5 du territoire national.

Les eaux de surface du fleuve Sénégal sont faiblement à moyennement minéralisées surtout depuis la mise en service du barrage de DIAMA qui a permis d'arrêter la remontée de la langue salée. Elles sont cependant troubles et colorées mais peu riches en éléments azotés et phosphorés.

Le système d'approvisionnement en eau potable de la ville de Saint-Louis est composé:

- d'une prise d'eau sur le fleuve Sénégal à 6 km de la ville
- d'une usine des eaux à Khor
- de deux châteaux d'eau situés à Sor
- d'un réseau de distribution desservant l'ensemble des quartiers de la ville (85% des concessions de la ville sont approvisionnées par le réseau).

Quartiers les moins bien desservis : Darou, Médina Course, Guinaw Rail, et la zone ferroviaire de Diamaguène.

Autres modes d'approvisionnement : bornes fontaines publiques, voisinage, puits

Le réseau, en tuyau d'amiante de ciment, présente un état de vétusté avancé, entraînant de nombreuses fuites sur le réseau. Un projet de réhabilitation du réseau est en cours de réalisation par le ministère de l'hydraulique.

Evolution des branchements à l'égout dans la commune de Saint-Louis de 2004 à 2008

Désignation	2004	2005	2006	2007	2008	Var(%)
Ménages	3681	3781	4149	4747	5461	15%
Services Publics	28	30	32	33	33	0%
Maison de culte	11	12	12	12	13	8%
Entreprises	12	14	14	18	18	0%
Ensemble	3732	3837	4207	4810	5463	14%

Source : Agence Régionale ONAS

L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Alimentation de la ville de Saint-Louis : centrale équipée de deux groupes fonctionnels de 4 MVA, réseau interconnecté avec la ligne 30 KV de Sakal.

L'île de Saint-Louis est équipée de lampadaires d'éclairage public, mais la majorité des quartiers sont mal desservis par ce réseau. Pendant la nuit, les rues sont seulement éclairées par les maisons.

LES DIFFÉRENTS MOYENS DE TRANSPORT

SAINT-LOUIS : HISTOIRE, URBANISME ET GESTION URBAINE

TAXIS JAUNE ET NOIR

Ils circulent en ville et partout dans le pays. Ils se prennent soit en collectif soit en individuel. Les prix sont définis par trajet et selon l'horaire (jour/nuit) et peuvent changer selon le chauffeur car il n'y a pas de compteur. **Quelques prix:** Ville/ l'île 450 F Cfa, jusqu'à la Langue de Barbarie/Hydrobase - 700 F Cfa (jour), 1500 F Cfa (nuit), Aéroport Saint Louis ou Université 1000 F Cfa, vers la gare routière 550 F Cfa.



CAR RAPIDE

Ils circulent uniquement en ville et s'arrêtent à la demande. Parfois il faut attendre qu'ils soient remplis pour partir. Ils sont devenus une icône avec leurs dessins colorés et le nom de la compagnie « Alhamdoulilahi» (merci à Dieu). Ils circulent souvent avec la porte ouverte. **Prix:** 100 F Cfa par personnes, 17 places.



PIROGUE

Quelques pirogues servent de transport en commun non réglementé. Elles font le trajet N'Dar Toute (Langue de Barbarie)/ Ile Nord, en parallèle du pont Masseck Ndiaye (ex-Geôle), qui s'est effondré en 2004. **Prix:** 25 F Cfa par personnes, entre 10 et 15 places.



CALÈCHE

Les calèches sont réglementées, elles payent une taxe à la commune et circulent sur deux aires différentes, soit à Sor, soit sur la Langue de Barbarie. Leurs garages sont dans les marchés et elles ne peuvent pas traverser le pont Faidherbe. Celles qui sont à Sor font surtout le trajet vers la banlieue Nord dans les quartiers comme Pikine, Cité Ndiakh, Ndioloféne. Les calèches de la Langue de Barbarie permettent de rejoindre rapidement le pont M Gaye reliant l'île Saint-Louis. **Prix:** 100 F Cfa par personnes, 4 passagers.



LE NDIAGA-NDIAYE

Ce transport réglementé a gagné le nom du premier transporteur de Dakar. Ils s'arrêtent dans les gares routières et à la demande pendant le parcours. Ils circulent en ville et font les liaisons interurbaines et inter-régionales. **Prix:** 100-125 F Cfa par personne, entre quartiers et entre les villes ; cela dépend du parcours. Capacité entre 25 et 30 places.



LE 7 PLACES

Ils s'arrêtent dans les gares routières et n'ont pas le droit de circuler dans la ville. Ils font les liaisons interurbaines et inter-régionales directes entre les villes. **Prix:** il dépend du parcours, par exemple, 4.500 F Cfa pour Saint-Louis-Dakar. Capacité 7 places. Ils ont comme concurrents les voitures privées, connues sous le nom de «clando», plus confortables et plus chères (7.000 F Cfa pour Saint-Louis-Dakar).



FLUX ET DÉPLACEMENTS À SAINT-LOUIS

SAINT-LOUIS : HISTOIRE, URBANISME ET GESTION URBAINE

LE RÉSEAU ROUTIER (voir annexe 3)

Le réseau classé :

Il s'agit du réseau construit et entretenu par l'Etat par l'intermédiaire de ses services déconcentrés (Travaux Publics, Agence Autonome des Travaux Routiers).

Le réseau de voirie classée a une longueur totale de 52km et comprend notamment l'avenue Général de Gaulle (1,4km), l'avenue Lamine Gueye (4 km), le pourtour de la Gouvernance (0,7 km), Ngallèle (8 km), les ponts.

Le réseau communal :

Il est constitué de 64km de routes construites avec un maillage suffisant mais une dégradation avancée de certains axes primaires qui pose des problèmes de transport, de fluidité et d'accès à certains quartiers.

Les voies dans les quartiers :

La majorité des rues sont sablonneuses ; à Pikine, les travaux de restructuration du quartier prévoient la réalisation de rues en pavés de béton.

Transports urbains : 10 600 véhicules étaient officiellement immatriculés en 2001 (tous types confondus : taxis, camionnettes, autocars...)

Valeur ajoutée estimée pour les transports : 738 millions de F. Cfa

Masse salariale globale estimée : 160 millions de F. Cfa

Transports interurbains : Ils représentent environ 1 500 emplois dont 800 chauffeurs

Difficultés :

Mauvais état général des routes. Le principal point noir de circulation se situe à l'entrée du pont Faidherbe; absence d'aire de stationnement et de stations de taxi et bus ; absence de transports publics urbains organisés : les cars rapides n'arrivent plus à répondre aux besoins ; absence de trottoirs : problème de sécurité des piétons, obsolescence des véhicules entraînant une importante pollution atmosphérique et des problèmes de sécurité.

Gare routière : Pikine (Sor). Problèmes d'insalubrité (absence de système d'assainissement, non retraitement des liquides usagés).

Transports inter-régionaux :

Développement lié à l'amélioration de l'économie urbaine locale et des relations entre le Sénégal et la Mauritanie.

Transports assurés par les taxis 7 places, les minicars, les cars.

Trajets intérieurs à la région : Saint Louis-Dagana-Matam et Saint Louis- Mpal Rao

Trajet inter-régionaux : Saint Louis-Louga-Thiès-Dakar et Saint Louis- Rosso-Mauritanie

Le projet d'une nouvelle gare routière à Pikine III va permettre :

- le désengorgement du pôle de Sor
- le développement des activités commerciales à proximité de la gare
- le renforcement de la position de pôle de transport stratégique dans le Delta et la Vallée du fleuve
- l'accroissement des recettes municipales liées au transport (plus de 120 000 000 de F Cfa en 2001)

Carburants : Compagnies Shell, Total, Mobil Oil, Elton ; 8 stations d'essence localisées le long de l'avenue Général De Gaulle et de la RN2. L'implantation de stations à proximité du marché de Sor fait peser un risque majeur sur les habitants et usagers du quartier en cas d'incendie

Impact des activités de vidanges des voitures : pollution du fleuve ; batteries de voitures abandonnées : pollution durable des sols par des métaux lourds comme le plomb.

Point de vue :

« Récemment, l'interdiction d'entrée dans le pays des voitures de plus de cinq ans a arrêté le commerce des Mauritaniens qui venaient vendre leurs voitures d'occasion. Le président a signé un marché avec les Iraniens, les taxis doivent leur acheter une voiture 8-9 millions de F. Cfa (entre 12 195 et 13 720 Euros). Ils peuvent la payer en plusieurs années, cela fait environ 30 000 F. Cfa (environ 45 Euros) à reverser chaque mois. De plus, quand ils achètent cette voiture, il y a un engagement pour se fournir en essence chez Elton, qui appartient au fils du président.»

Entretien avec un habitant à Pikine, février 2010.



Gare routière - Pikine.

TRANSPORT AÉRIEN

L'aéroport de Saint-Louis est situé dans la zone de Bango sur une emprise de 368 ha. Il répond aux normes internationales et un projet de modernisation est envisagé. Le seul vol international actuellement vient de Paris et sera interrompu en avril 2010. Le trafic se répartit entre les vols charters de touristes, les vols de ressortissants des régions de Saint Louis, de Matam et de Louga, les vols de l'aéro-club et de l'armée. Une baisse tendancielle du trafic de l'aéroport international de Saint-Louis a été enregistrée entre 2005 et 2007. En effet les débarquements et les transits ont régressé de 3% et de 41%, respectivement. (Cf. La Fiche *Aéroport de Saint-Louis*)

TRANSPORT MARITIME

Le transport fluvio-maritime naguère très important pour acheminer les produits de traite, se limite aujourd'hui au transport piroguier de personnes et de produits entre les deux rives du fleuve.



Port de pêche, à Guet Ndar, actuellement utilisé pour l'embarquement de poisson



Grue de l'ancien port débarquement/embarquements de marchandise



Bateau de croisière qui propose des voyages tous les 15 jours sur le fleuve Sénégal.

Port de commerce : situé sur l'île de part et d'autre du pont, il est constitué de deux quais de 30m de large et d'une longueur totale de 1455 m. Équipements : une capitainerie et deux hangars sur le quai Nord (aujourd'hui l'un est fermé et l'autre est utilisé comme restaurant : Le Flamingo). L'activité est quasi nulle avec une dizaine de bateaux de plaisance en mauvais état : ni docks, ni surfaces couvertes pour le stockage. Le port est cependant utilisé comme embarcadère par bateau de croisière fluviale, le « Bou El Mogdad » qui propose des croisières sur le fleuve Sénégal.

Port de pêche : Construit en 1978 à l'hydrobase, il a été réalisé en forme de T constitué par une digue de 20 m permettant d'accéder à un quai de 140 m, conçu pour les petites embarcations, il est très peu utilisé et n'a pas apporté de réponse à l'impérative nécessité de moderniser le secteur de la pêche. Les installations comprennent une capitainerie (utilisée actuellement comme hôtel), un entrepôt, une criée transformée en usine de traitement de poissons (Delta Plus), des entreprises industrielles.

Quai de pêche : Construit à Guet Ndar et à Goxumbacc pour améliorer les conditions d'hygiène. Il n'a pas résolu le problème de pollution notamment du fait du manque d'entretien et de vidanges des fosses des blocs sanitaires.

TRANSPORT FERROVIAIRE :

Le réseau ferroviaire concerne seulement le département de Saint-Louis avec l'axe Mpal - Saint-Louis long de 35 km. Le transport ferroviaire a assuré jusqu'à 1996 le transport des personnes et des marchandises par des liaisons régulières Dakar - Saint-Louis. Il est aujourd'hui abandonné et ses infrastructures sont en très mauvais état, faute d'entretien. C'est aujourd'hui tout un patrimoine architectural et culturel qui est menacé (gare de Sor par exemple). Actuellement les emprises de la voie ferrée sont occupées de manière irrégulière et un grand marché est installé sur l'emprise de la gare de Sor.



Point de vue :

«Le quai de pêche (financé par l'AFD) a été construit avant la brèche, il était utilisé par les pêcheurs pour embarquer côté océan. Or, avec la percée de la brèche, le sens d'embarquement a changé, il se fait maintenant côté fleuve, puis les pêcheurs passent par la brèche pour atteindre l'océan, ce qui fait que le quai n'est plus utilisé pour ça.»

Nicolas Dupuy, Directeur de l'ONG Partenariat, février 2010

Projets non officiels:

- L'OMVS a comme objectif de rendre à nouveau le fleuve Sénégal navigable (Cf. La Fiche *Le Fleuve*)
- L'Etat prévoit un projet de port minéralier au droit de la brèche qui soulève une forte polémique. (Cf. La Fiche *Plan National des Infrastructures*)
- Il existe une forte volonté depuis de nombreuses années de réaliser un port à Sor pour y transférer les activités de pêche.

FORME URBAINE DES DIFFÉRENTS QUARTIERS

SAINT-LOUIS : HISTOIRE, URBANISME ET GESTION URBAINE

LA LANGUE DE BARBARIE

La Langue de Barbarie est un cordon littoral séparant le fleuve Sénégal de l'Océan Atlantique et protégeant la ville de l'Océan. Elle est divisée en trois principaux quartiers : Goxumbacc au nord, N'Dar Toute au centre, Guet N'Dar au Sud. Sur la partie Sud, on trouve également l'ancienne hydrobase, des complexes hôteliers ainsi que quelques habitations regroupées sous l'appellation Fasse Dieye (du nom du fondateur du quartier).

La Langue de Barbarie s'étendait avant 2003 d'un seul tenant sur 25 km jusqu'au Sud de Saint Louis ; mais à cette date une ouverture dans la langue a été créée pour permettre le délestage du fleuve Sénégal qui menaçait d'inonder Saint Louis. La Langue est donc désormais divisée en deux parties (Cf. Fiche La brèche). Sur la seconde partie au Sud, on trouve des campements hôteliers au Nord et le parc de la Langue de Barbarie au Sud (Cf. Fiche Les parcs régionaux et nationaux). La Langue de Barbarie, et notamment le quartier de Guet N'Dar, connaît un problème aigu d'exiguïté, un manque d'infrastructures de base, des services urbains déficients et une appropriation privée de l'espace public qui rend la circulation difficile. 23.5% de la population de Saint Louis y habite.

Le quartier de Guet N'Dar

Il s'agit du village des pêcheurs ; ce quartier abrite à la fois leurs habitations et leurs activités. Dans l'histoire politique urbaine Saint Louisienne, ce quartier est marqué par la volonté des autorités de déplacer cette population. Avec une densité de 755 habitants/hectare, il s'agit, en effet, du quartier le plus dense de la ville. 25 000 habitants occupent une surface de 1 km de long sur 300 m de large.

Ce quartier a une composante sociologique très spécifique. En effet, les habitants ont une vie communautaire très soudée ; dans les maisons, on peut trouver jusqu'à quatre générations qui cohabitent ensemble. Contrairement aux apparences, ce n'est pas pour une raison économique, mais parce qu'il est mal vu de quitter la communauté. La population est généralement assez aisée et les maisons bien équipées car la filière pêche génère des revenus relativement importants. (Cf. Fiche Le fonctionnement de la pêche)



Vue de Guet N'Dar à partir du pont.

Cependant, le quartier connaît aujourd'hui une situation de surdensité de population qui pose problème en termes de salubrité. Le déplacement de ses habitants continue à faire l'objet d'un débat ; cependant, les pêcheurs eux-mêmes commencent à aborder la question et certains d'entre eux possèdent déjà une résidence secondaire dans d'autres quartiers de la ville.

Le quartier de Goxumbacc

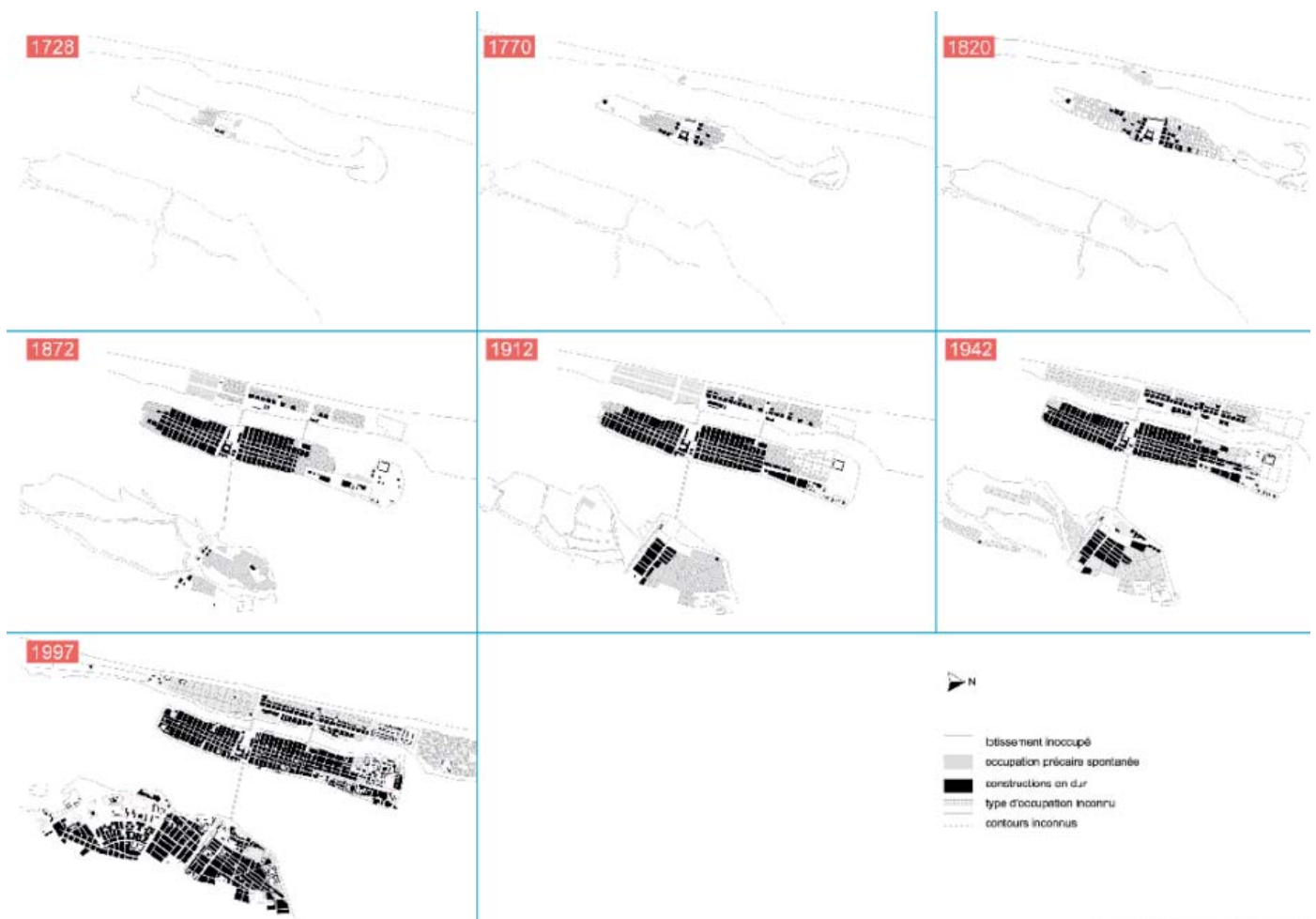
Situé à la zone frontalière avec la Mauritanie, il a été créé par les autorités coloniales dans les années 1880 afin de décongestionner le quartier de Guet N'Dar. Une petite partie de la population s'y est déplacée mais la majorité a préféré rester à Guet N'Dar. Beaucoup de Maurs sont également venus s'y installer et sont devenus pêcheurs ; cependant la majorité de l'activité de la pêche reste concentrée sur Guet N'Dar, et les pêcheurs de Goxumbacc souffrent d'une visibilité réduite pour la vente du poisson.

Voir Annexe 4 *Les différents quartiers de Saint Louis*

L'ÎLE SAINT-LOUIS

L'île est le centre historique de la ville de Saint Louis, fondée au XVII^{ème} siècle et servant jusqu'à la fin du XVIII^{ème} siècle aux activités commerciales. L'île commencera à se développer et à s'équiper au XIX^{ème} siècle. Le Sud fut d'abord essentiellement résidentiel et le Nord commercial. Suite à la construction de la première cathédrale au Sud en 1828, les musulmans ont fait pression pour obtenir la construction d'une mosquée. Les français vont la construire en 1847, mais au Nord, éloignée des quartiers d'habitation, ce qui va entraîner un déplacement des populations vers le Nord de l'île. Les quartiers de l'île vont garder ces appellations : Nord, Centre et Sud.

Le plan urbain se caractérise par sa régularité imprimée dès 1820 par le premier plan d'alignement et un tracé en damier ; la seconde caractéristique de l'île est d'être entourée d'un système de quais performants datant des XIX et XX^{ème} siècles. La grande qualité architecturale et urbaine de ce site a amené l'UNESCO à inscrire l'île au patrimoine mondial de l'humanité en 2000.



source : Plan de Sauvegarde et Mise en Valeur de l'île de Saint-Louis

Centre privilégié durant la colonisation, elle reste le centre culturel, administratif et commercial de la ville. L'essentiel des infrastructures et équipements y est concentré. La voirie est totalement bitumée ; les réseaux d'assainissements, électriques et hydrauliques sont fonctionnels. Cependant, l'île concentre 17% de la population saint louisienne sur un espace exigu et l'état de vétusté des bâtiments représente un danger permanent pour la sécurité publique.

FAUBOURG DE SOR

A l'origine, il s'agissait d'un simple faubourg de l'île Saint Louis, aujourd'hui devenu la principale zone pouvant accueillir des extensions et des aménagements urbains. L'espace urbain actuel présente un ensemble incohérent et désarticulé car l'installation s'y est faite sans aucune planification spatiale.

Aussi, l'habitat est majoritairement sous intégré à la ville avec des conséquences sociales importantes en terme de sécurité, d'hygiène et d'insalubrité. On y trouve aujourd'hui 56.4%1 de la population saint louisienne.

LES PREMIERS QUARTIERS D'EXTENSION : Balacos, Teen Jiggen, Ndiolofène

Ce sont de grandes zones d'extensions urbaines au nord qui ont accueilli les populations migrantes à partir des années 1940, ainsi que des habitants de la Langue de Barbarie et de l'île dont les emprises sont saturées. Ces quartiers sont moyennement peuplés, et poursuivent leur extension, mais l'aménagement se fait sans programmation urbaine. Quelques plans généraux de développement spatial, ainsi que des projets de restructurations ont été mis en place, mais ils ne parviennent pas à pallier aux difficultés actuelles. Cette zone reste sous équipée en équipements et infrastructures.

LA SECONDE VAGUE D'URBANISATION : Diamaguène, Léona, Diaminar_

Dans les années 60, une seconde aire d'extension s'est faite dans la partie sud de la ville, avec la création des quartiers de Diamaguène, Léona, Diaminar,... Encore une fois, cette urbanisation s'est faite sans plan d'aménagement d'ensemble, et la situation géographique de ces quartiers, laissant peu de place à une extension possible, en fait des quartiers à très forte densité. Le quartier de Diamaguène a ainsi une densité de 5932 habitants par hectare, soit l'une des plus fortes de la ville après le quartier de Guet N'Dar.

LA ZONE D'EXTENSION SPONTANEE : Pikine

Le quartier de Pikine s'est créé dans les années 1970 sur un terrain appartenant par tradition à un marabout ; le découpage foncier s'est donc fait de manière informelle, et le tissu urbain en résultant était complètement irrégulier avec des voies quasiment impraticables en voiture et une densité de population extrêmement élevée.

Le programme de restructuration de l'habitat spontané :

Initié en 1996 par la GTZ (agence de coopération allemande), qui s'est retirée faute de financements, le projet a été repris par la Fondation Droit à la Ville (FDV) en 2006. Cette fondation a été créée par l'Etat sénégalais en partenariat avec des acteurs publics et privés ; la FDV agit comme opérateur spécialisé dans la Restructuration urbaine et la Régularisation.

Le projet, financé par l'Union Européenne, sera réalisé sur une durée de travaux de 18 mois et prévoit:

- la création de 13 nouveaux axes, avec 2 zones de recasement d'une superficie totale de 14 hectares prévues pour les habitations touchées par des démolitions
- l'aménagement d'un système de gestion de l'eau fluviale avec création d'une digue de protection, et pluviale avec la construction d'un système d'évacuation des eaux vers un bassin de rétention équipé d'une station de pompage

L'autre volet comporte la régularisation de l'habitat spontané avec pour objectif d'assurer une sécurité foncière aux habitants. Ce travail s'effectue en collaboration entre la Fondation et les habitants concernés organisés en 5 GIE.

Le système de régularisation en cas de restructuration est le suivant : l'Etat immatricule la totalité du terrain comme public et octroie un droit de superficie en échange d'une somme versée par l'habitant, fixée à Pikine à 1 200 F Cfa/m².

VILLAGES TRADITIONNELS : Bango, Ngallèle, Khor

Récemment rattachés à la commune, ils sont utilisés comme des zones de décongestion. Ils font l'objet d'une attention particulière en matière de planification, afin d'éviter des extensions spontanées, et la création d'une Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) en cours.

Les aménagements prévus sont des plans de lotissements, prenant en compte les zones déjà construites, la viabilisation des terrains et l'aménagement d'infrastructures de base.

Ces zones présentent aujourd'hui les densités de peuplement les plus faibles de la ville.



Restructuration urbaine de Pikine : nouvelle rue.

1 Profil environnemental de la ville de Saint Louis

2 Profil environnemental de la ville de Saint Louis

LES COMMUNAUTÉS RURALES DU DÉPARTEMENT DE SAINT LOUIS

SAINT-LOUIS : HISTOIRE, URBANISME ET GESTION URBAINE

Le département de Saint Louis est composé de deux communes : Saint Louis et Mpal et trois communautés rurales : Fass Ngom, Ndiébène Gandiole et Gandon.

Le département comptait en 2008 une population totale de 834 840 habitants, pour une superficie de 19 000km², soit une densité de 44 hbts/km².

La communauté de Fass Ngom, non limitrophe avec la commune de Saint Louis, ne rentre pas dans le projet d'intercommunalité.

En revanche, les communautés de communes de Ndiébène Gandiole et de Gandon, directement limitrophes, sont en lien avec la municipalité de Saint Louis.

Communautés rurales	Population totale
Fass Ngom	33 971
Ndiébène Gandiole	8 579
Gandon	8 579

Source : DAGAT

GANDON ET NBIÉDÈNE GANDIOLE

Auparavant regroupées sous la communauté rurale de Gandon, elles ont été découpées en deux communautés rurales en 2008. Pour cette raison, toutes les données existantes actuellement sur Gandon présentées ici concernent également Ndiébène Gandiole.

Voici les principales caractéristiques qui ressortent de l'étude du Plan local de développement de la Communauté Rurale de Gandon 2009-2014 (consultable dans le DVD participants).

La structure de la population est caractérisée par sa jeunesse avec plus de 78% de la population âgée de moins de 35 ans.



Route N2 qui passe à Gandon

Les principales activités se situent dans le secteur primaire, avec des ressources hydrauliques importantes permettant le maraîchage, la riziculture et la pisciculture. De plus, sur la commune de Gandon, il existe un potentiel de terres irrigables de 10 000 ha pour permettre de développer l'agriculture. De nombreuses grandes exploitations agricoles s'y sont implantées, notamment GDS, une société maraîchère française, qui fera parti du parcours des visites.

Les positions de Gandon et Ndiébène Gandiole dans l'hinterland direct de Saint Louis en ont déjà faits des partenaires d'échanges privilégiés : Saint Louis représente un espace de commercialisation très important pour la production agricole, les deux communes pouvant quand à elles profiter des nombreux équipements de Saint Louis (lycée, hôpital).

Concernant la gouvernance locale, l'intervention de partenaires (ARD, Plan, SICOVAL, SAED, etc....) a permis à la communauté de communes de bénéficier d'appuis aussi bien au niveau de l'état que des coopérations décentralisées. Cela permettra la venue d'investissements dans les secteurs de la santé, l'éducation, la gestion des ressources naturelles, l'hydraulique, etc....

LES DIFFICULTÉS

Tout d'abord l'ouverture de la brèche dans la Langue de Barbarie, en modifiant les éco systèmes existants, a entraîné la salinisation des terres et des nappes phréatiques, plus particulièrement à Gandiole (Cf. Fiche *La brèche*). Ce phénomène a évidemment un impact important sur l'agriculture réduisant le foncier disponible pour cette activité.

Les autres problématiques rencontrées concernent l'accès aux services sociaux de base, l'animation du développement local par le conseil rural face à l'inexistence d'instances communautaires de concertation et l'insuffisance de formation des conseillers ruraux.

LE VILLAGE ARTISANAL

SAINT-LOUIS : HISTOIRE, URBANISME ET GESTION URBAINE

Il a été créé par la SOSEPRA (Société Sénégalaise de promotion de l'artisanat d'art). Suite à la dissolution de l'entreprise vers 1996, le village a été rattaché à la Chambre des Métiers.

Le village artisanal abrite 8 cases, 11 stands ainsi que le siège de la Chambre des Métiers, et celui de la Caisse d'Epargne et du Crédit des Artisans de Saint Louis (CECAS).

On y dénombre 33 chefs d'entreprises répartis dans 8 corps de métiers : sculpture, bijouterie, couture, teinture, maroquinerie, tissage, prothèse dentaire, restauration et fabrication d'articles d'art.

Aujourd'hui, le village souffre d'une fréquentation très faible, et fait rarement parti des circuits touristiques.



Vue sur le Village artisanal de Saint Louis

Adresse : Route de la Corniche Sor ; Saint Louis

Points de vue :

« La Chambre des métiers a un rôle capital, car l'artisanat est incontournable pour le tourisme. »

Quelques propositions issues d'une réflexion entre Ali Sall et des touristes :

Pour le village :

- Transformer le village en un véritable centre touristique et cœur de l'artisanat local
- Se différencier des produits proposés sur le marché et dans les galeries
- Etre un lieu de convivialité entre touristes et artisans avec des activités permettant de partager le savoir faire, une salle d'exposition
- Promouvoir le village artisanal (partenariat avec d'autres foires régionales, diffusion sur internet...)
- Réaliser des aménagements pour rendre le village plus attractif : éclairage, gardiennage
- Instaurer un règlement intérieur et le faire respecter

Pour améliorer les produits :

- Replacer le produit artisanal dans le contexte actuel de la ville
- Diversifier les produits et les corps de métiers présents
- Instaurer une charte de qualité et la faire respecter

Entretien : M. Ali Sall, responsable du répertoire des métiers et de l'inscription, Février 2010

Zoom sur... la Chambre des Métiers

Elle a pour mission de représenter régionalement l'artisanat auprès des pouvoirs publics ; ainsi que de mettre en œuvre des programmes visant à son développement.

Etant une société publique à caractère professionnel, la chambre joue le rôle d'encadrement, d'assistance et de suivi des artisans inscrits dans son répertoire.

La Chambre intervient:

- en appui à l'organisation des différentes professions.
- par la promotion des apprentis, des artisans et des maîtres artisans.
- par la création d'unités de production.

L'ENVIRONNEMENT

LE FLEUVE SÉNÉGAL

L'ENVIRONNEMENT

LE FLEUVE :

Le fleuve Sénégal s'écoule sur une distance de 1 790 km d'Est en Ouest. Il prend sa source en Guinée, à la confluence du fleuve "noir", le Bafing, et du fleuve "blanc", le Bakoye. Il parcourt le Mali, la Mauritanie et le Sénégal, en délimitant la frontière de ces deux derniers pays, et se jette dans l'océan Atlantique à Saint Louis.

Le bassin du fleuve s'étend sur une superficie d'environ 337 000 km² dans les quatre pays qu'il traverse. Il compte trois régions diversifiées : le haut bassin du Bakel (ville du Sénégal à proximité de la frontière malienne), la vallée de Bakel à Saint Louis (816 km) et le Delta. L'évolution de ce bassin se caractérise par l'avancée du désert.

Régime – Débits :

Le régime est très irrégulier et dépend entièrement des pluies des moussons. Une bonne partie du bassin est située dans la région du Sahel africain, en climat semi-aride avec des précipitations irrégulières de l'ordre de 300 à 1 000 mm/an. Seule la partie méridionale du bassin bénéficie d'un climat tropical humide et reçoit des précipitations abondantes entre 1 000 et 2 000 mm/an, plus régulières dans l'année.

Le débit moyen inter annuel du fleuve est de 640 m³/s à son embouchure mais il présente de fortes variations pouvant aller de 3 m³/s en période d'étiage de mars à juin (période de l'année où le débit atteint son niveau le plus bas) à 5 000 m³/s durant les périodes de fortes crues de juillet à novembre.

Navigabilité :

Il est navigable en toute saison sur 175 km de l'embouchure jusqu'à Podor, et sur 975 km durant les trois mois de période de hautes eaux, jusqu'à Kayes.

Pollution :

Le fleuve Sénégal fait l'objet de conflits d'usage entre les activités qui utilisent le fleuve comme une ressource et nécessitent une bonne qualité de l'eau (pêche, ressource en eau potable, irrigation, baignade) et les activités économiques moins directement liées au fleuve dont les effets secondaires polluent le fleuve par :

- l'utilisation massive d'intrants et de pesticides pour l'agriculture intensive
- le déversement des eaux usées et d'effluents agricoles par l'industrie agroalimentaire
- les décharges de déchets solides

Les barrages :

Au niveau de Saint-Louis, la remontée des eaux de marée reste liée à un régime hydrologique naturel. Avant la mise en eau des barrages de Diama et Manantali, ces eaux de marée remontaient les cours inférieurs du fleuve en saison sèche, couvrant des distances importantes, jusqu'à 400 km depuis l'ancienne embouchure.

Plusieurs facteurs expliquaient ce phénomène : le fleuve et l'océan sont parallèles à proximité de Saint Louis ; or au niveau de l'ancienne embouchure, il existait un banc sableux qui brisait la vitalité de l'onde de marée. Enfin, le lit inférieur du fleuve Sénégal se trouve sous le niveau de l'océan.

Le projet de création de la Maison du Fleuve Sénégal :

Il s'agit d'un programme initié par M. Ibrahima Bao, qui a précédemment travaillé à la Maison du Fleuve du Rhône et souhaite mettre en place des actions de valorisation du patrimoine fluvial.

Ce projet s'appuie sur la notion de Patrimoine Culturel Immatériel créé par l'UNESCO en 2003, et s'inscrit dans une volonté de reconquête sociale des berges du fleuve. La première phase du travail a porté sur la constitution d'une base documentaire sur l'ensemble des études réalisées sur le Fleuve Sénégal. La suite du projet porte sur l'ouverture effective d'un lieu abritant la Maison du Fleuve.



Vue sur les berges de l'île Saint Louis

La construction du barrage de Kheune en terre en 1983, puis du barrage anti-sel de Diama en 1985 ont permis d'arrêter la remontée des eaux marines le long du cours inférieur du fleuve. Cependant cette nouvelle régulation hydraulique a provoqué l'allongement du temps de séjour des eaux salées dans les secteurs situés en aval du barrage.

Le barrage de Diama :

Mis en exploitation en novembre 1985, sa fonction essentielle est d'empêcher l'intrusion de la langue salée dans le fleuve, et de rendre cultivables les terres du Delta.

Par la suite, la construction de digues entre Diama et Rosso a permis à Diama de devenir un barrage réservoir (250 à 535 millions de m³) offrant une protection contre les inondations et permettant de contrôler l'alimentation des marigots du delta.



Le barrage de Diama

Source : Wikipédia

Le barrage de Manantali :

La mise en eau du barrage initiée juillet 1987 s'est terminée en septembre 1991 après avoir atteint un niveau de retenue à la cote de 208m. Le réservoir a un volume de stockage 11,3 milliards de m³, un volume utile de 8 milliards de m³, et permet de régulariser les débits du Bafing, affluent principal du fleuve Sénégal.

Objectifs des barrages de Manantali et de Diama:

- Régulariser le régime du fleuve, fournir les débits nécessaires à l'irrigation de 375 000 hectares de terres agricoles aménagées, approvisionner en eau potable les centres urbains et permettre la navigation sur le fleuve, toute l'année, de Saint-Louis à Ambidédi au Mali, en maintenant un tirant d'eau suffisant
- Produire environ 800 millions de kilowattheures d'énergie hydroélectrique
- Ecrêter les crues naturelles et réduire les impacts des inondations
- Limiter les remontées des eaux saumâtres dans le delta, en périodes de basses eaux

L'ORGANISATION POUR LA MISE EN VALEUR DU FLEUVE SÉNÉGAL (OMVS)

- Améliorer les conditions de remplissage des lacs alimentés par le fleuve Sénégal, permettant ainsi un meilleur fonctionnement des stations de pompage des périmètres agricoles irrigués, des unités industrielles et des centres urbains



Créée le 11 mars 1972 par le Mali, la Mauritanie et le Sénégal, cette agence a pour but de gérer le bassin versant du fleuve Sénégal, sur une surface de 289 000 km². La Guinée après avoir signé un protocole-cadre de coopération en 1994, a concrétisé son adhésion à l'OMVS en 2006 par la signature du traité de Bamako.

Cette structure s'inscrit en continuité d'une volonté politique très ancienne d'aménagement du fleuve. Initiée dès la période coloniale, la première structure de ce type a été proposée en 1802 par le gouverneur Julien Schmaltz. Par la suite, une série de structures se succéderont pour aboutir finalement à la création de l'OMVS.

Objectifs de l'OMVS :

- Réaliser l'autosuffisance alimentaire pour les populations du bassin
- Sécuriser et améliorer les revenus des populations de la vallée
- Préserver l'équilibre des écosystèmes dans la sous-région, et, plus particulièrement, dans le bassin
- Réduire la vulnérabilité des économies des Etats membres de l'Organisation face aux aléas climatiques et aux facteurs externes
- Accélérer le développement économique des États membres

Organisation :

Elle est régie par cinq conventions internationales :

- La première porte sur la création de l'OMVS et définit les missions et compétences de l'organisation ainsi que les organes de l'OMVS : la Conférence des Chefs d'Etat ; le Conseil des Ministres ; le Haut Commissariat ; la Commission permanente des Eaux ; le Comité Régional de Planification ; le Comité consultatif. La présidence est assurée de façon tournante par les Etats membres.
- La seconde définit le statut juridique du fleuve Sénégal et de ses affluents, déclarés cours d'eau international sur les territoires du Mali, de la Mauritanie et du Sénégal. Cette convention garantit la liberté de navigation et l'égalité dans toutes les formes d'utilisation de l'eau. Elle conditionne également tout projet susceptible de modifier sensiblement les caractéristiques du fleuve à l'accord préalable de tous les Etats membres.
- Les troisième et quatrième conventions concernent les ouvrages communs. Elles définissent le statut de ces ouvrages, les droits et obligations des propriétaires, la création de l'Agence de gestion des ouvrages communs, ainsi que les modalités de financements communs
- La dernière convention est relative aux barrages de Diama et Manantali. Elle crée l'Agence de gestion et d'exploitation de Diama (SOGED) et l'Agence de gestion de l'énergie de Manantali (SOGEM).

Les grands projets de l'OMVS :

Les réalisations de l'OMVS s'inscrivent dans un objectif commun de renforcement de l'intégration économique et sociale de l'organisation.

□ L'irrigation des terres cultivables

Au total, 1378 km² de terres sont aménagées, réparties sur les quatre pays membres de l'OMVS ; dont 940 km² de terres aménagées au Sénégal sur les 2 400km² prévus par le plan de l'OMVS.

Or sur ces surfaces aménagées sénégalaises seules 350 à 400 km² de terres ont été mises en cultures. En effet, le programme de gestion de l'eau commune impose des quotas afin de préserver les ressources en eau. Cependant, des terres supplémentaires sont utilisées pour l'agriculture en période de décrues des inondations.

Ces surfaces permettent les productions céréalières (riz, maïs et sorgho) et les productions maraîchères (oignon, tomate, melon et gombo). La production de riz permet de couvrir 15% des besoins de consommation sénégalais. D'autres cultures sont envisagées comme l'arachide, le coton, les fruits, les fourrages et oléagineux.

□ L'énergie

La centrale hydroélectrique du barrage de Manantali, opérationnelle depuis 2001, permet de produire 800 GWh par an, 9 années sur 10. La répartition de la production d'énergie est la suivante : 52% pour le Mali, 15% pour la Mauritanie, et 33% pour le Sénégal. L'exploitation et la distribution ont été confiées à un opérateur privé, la société sud-africaine ESKOM, depuis 2001 pour un contrat d'une durée de 15 ans.

Par ailleurs, un projet de l'OMVS à l'étude concerne l'électrification rurale des villages situés à proximité des lignes à haute tension des Etats membres.

□ La navigation

Le Projet de Navigation sur le fleuve s'inscrit dans un programme de réseau maillé de transports terrestres composés de routes principales et secondaires permettant l'accès aux barrages de Diama et Manantali ainsi que de la ligne de chemin de fer Dakar-Bamako.

Le projet est de créer une voie navigable de grande capacité ainsi que des infrastructures portuaires afin de favoriser le développement économique du bassin, d'en accroître les échanges commerciaux à l'intérieur ainsi qu'à l'international, et d'améliorer la desserte et l'accessibilité de certaines régions enclavées du Mali.



Le Fleuve Sénégal vu par le satellite Spot

Source: [http://fr.wikipedia.org/wiki/S%C3%A9n%C3%A9gal_\(fleuve\)](http://fr.wikipedia.org/wiki/S%C3%A9n%C3%A9gal_(fleuve))

Le projet concerne deux volets, la navigabilité et les infrastructures portuaires, et sera réalisé en deux étapes :

- L'aménagement d'un chenal navigable d'une longueur de 905 km entre Saint Louis et Ambidedi au Mali pour le passage de bateaux ayant un tirant d'eau inférieur à 1.50m, offrant ainsi une capacité annuelle de 10 millions de tonnes de fret. Cette étape prévoit aussi le soutien aux opérateurs intéressés par la reprise des activités de transports fluviales. Ce projet est soutenu par la Banque Islamique de Développement (BID).

- La deuxième étape porte sur une étude de cabotage entre les ports de Dakar et Nouakchott, comportant l'aménagement partiel du fleuve et son balisage, ainsi qu'un dispositif mer/fleuve permettant de sécuriser le passage des bateaux. Elle prévoit également des travaux d'amélioration pour sept escales existantes : Rosso, Richard – Toll, Podor, Boghé, Kaédi, Matam et Bakel.

Ce projet de navigabilité est financé en partenariat par la Banque Mondiale, La Banque Islamique de Développement (BID), des investisseurs chinois et les quatre pays de l'OMVS.

□ **L'eau potable**

L'alimentation et l'assainissement de l'eau potable sont deux préoccupations majeures de l'OMVS. Le taux de couverture en eau potable (puits modernes, forages équipés, adduction d'eau) est d'environ 60%. Le système d'assainissement avec tout à l'égout est encore peu développé (environ 80% des ménages utilisent des latrines traditionnelles).

L'objectif visé par les Etats membres est le développement de l'alimentation en eau et l'amélioration des conditions d'hygiène. L'objectif de 2010 était d'atteindre 35 litres d'eau potable par jour par habitant, seuil fixé par l'Organisation Mondiale pour la Santé (OMS), ainsi que d'atteindre une couverture d'accès à l'eau potable de 100% grâce à l'installation de forages et de puits modernes. Le programme comporte deux volets :

- un schéma de desserte en eau potable rentrant dans le cadre du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin du fleuve (SDAGE) qui est à l'étude ; il intégrera les projets de Aftout Es Saheli, permettant l'adduction d'eau à Nouakchott, l'alimentation de Dakar par le lac de Guiers et celle de Saint Louis.
- la réalisation de projets pilote de santé, dans six villages (dont trois au Sénégal) ayant pour but de doter les populations d'infrastructures sanitaires (latrines, douches,) et de construire des ouvrages d'adductions d'eau pour fournir de l'eau potable. L'objectif poursuivi est de réduire le contact direct de l'homme avec l'eau du fleuve.

□ **L'environnement**

Les barrages de Manantali et de Diama, et les aménagements liés à leurs constructions ont eu des impacts négatifs sur les écosystèmes du bassin du fleuve Sénégal. Une partie des ces impacts est encore mal connue et il est donc difficile de mesurer les risques qui en découlent. De plus, il n'existait aucun système d'alerte des populations, des décideurs et services techniques compétents ; ni de cadre de concertation.

1. **Le PASIE**

L'OMVS a lancé le *Programme d'Atténuation et de Suivi des Impacts sur l'Environnement (PASIE)*, cofinancé par la Banque Mondiale, la Banque Africaine de développement, la Coopération française et la Coopération canadienne.

Ce programme établit une stratégie globale de protection et de préservation de l'environnement, à travers une vingtaine d'activités, regroupées autour de six volets :

- **Atténuation des effets du projet d'hydro-électricité**
- **Acquisition d'emprises pour les lignes électriques**
- **Optimisation de la gestion des réservoirs**
- **Hygiène de l'environnement**
- **Mesures complémentaires :**
Promotion de l'électrification rurale ; microprojets ciblés sur les femmes et ayant pour objectifs de générer des recettes et de réduire la pauvreté ; promotion de l'aménagement des sites hydroélectriques de la prochaine génération (aux chutes de Felou et de Gouina, sur le fleuve Sénégal).
- **Coordination et suivi :**
Création d'une base de données dans le cadre d'un Observatoire de l'environnement ; renforcement du service de limnologie de Manantali ; mise au point d'un plan général d'action environnementale et d'un code de l'environnement applicables aux territoires du bassin du fleuve Sénégal appartenant aux pays membres de l'OMVS ; un programme de surveillance environnementale des réservoirs et des écosystèmes en aval.

2. Le PGIRE - DUMB (Projet de Gestion Intégrée des Ressources en Eau et de Développement des Usages Multiples dans le Bassin du fleuve Sénégal)

Le programme du PASIE est maintenant terminé, le programme suivant était le GEF (Gestion de l'Eau du Fleuve Sénégalais), il est entrain de se terminer pour laisser place au PGIRE-DUMB. Le but est de promouvoir les activités génératrices de revenus de base et de s'assurer que les retombées économiques rejaillissent sur l'ensemble de la population du bassin.

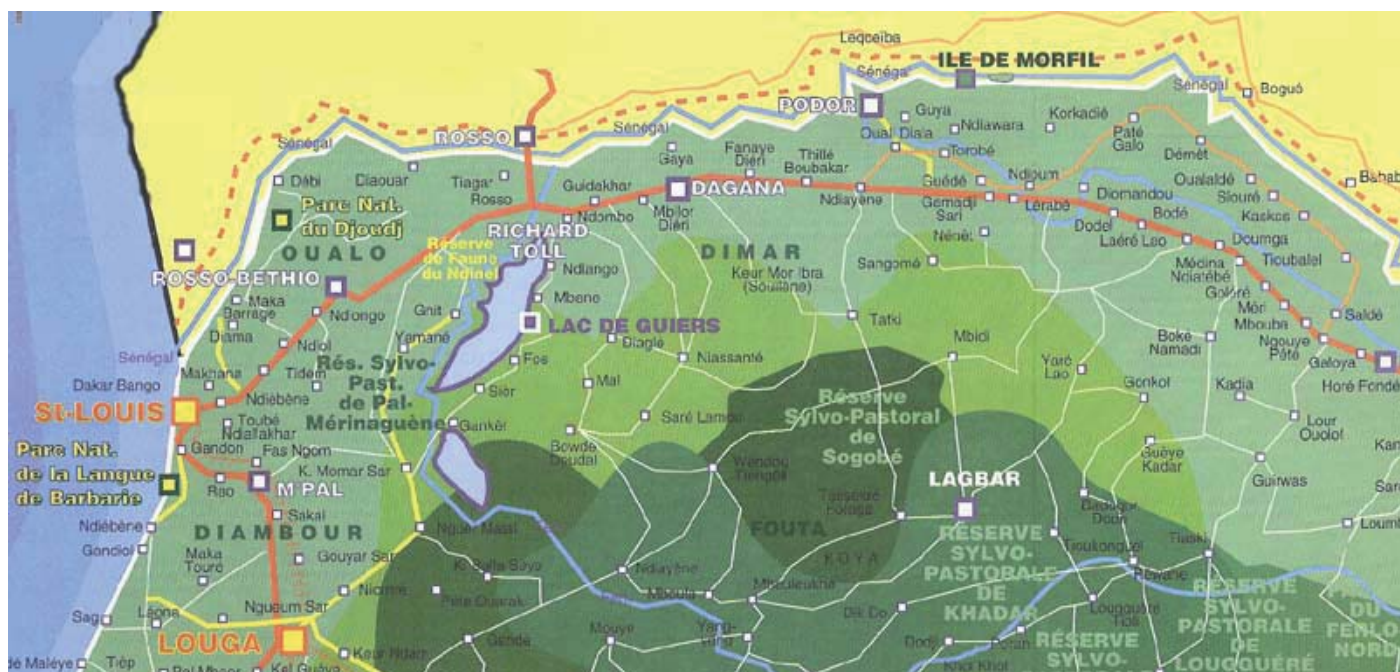
Les zones d'actions prioritaires sont le haut bassin de Guinée (régions de Mamou et de Labé) ; le haut bassin du Mali (les cercles de Bafoulabé et de Kayes) ; la moyenne vallée du Sénégal (les départements de Matam et de Dagana) ainsi que la moyenne-vallée et le delta en Mauritanie (les wilayas de Gorgol et de Trarza).

Le programme contribue au développement des usages à buts multiples des ressources en eau, et à l'impulsion de la croissance et l'amélioration des moyens d'existence des communautés du fleuve Sénégal dans le but de la réduction de la pauvreté.

La première phase est actuellement en cours. Démarrée en 2007, elle a trois composantes :

- **Le développement institutionnel régional des ressources en eau** : appuyer les actions entreprises au niveau régional pour consolider et renforcer les politiques, plans et mesures ayant trait à la mise en valeur des ressources en eau.
- **La mise en valeur intégrée des ressources en eau au niveau local** : contribuer à l'impulsion et à la structuration des activités locales, selon une démarche participative pour améliorer durablement les conditions de vie des populations ciblées. Cette dynamique est soutenue par le développement des activités dans le cadre d'une approche centrée sur des Unités Inter villageoises de Développement Durable
- **La planification régionale intégrée et multisectorielle** : qui vise à proposer un modèle pour l'utilisation et la gestion optimale de la ressource en eau du bassin du fleuve Sénégal en tenant compte de tous les secteurs. Cette planification permettra de participer aux efforts consentis dans le cadre du Pool énergétique ouest africain (WAPP), ayant pour but de minimiser le coût de l'énergie dans l'ensemble de la région.

Ce programme est financé par la Banque Mondiale, l'AFD et l'Union Européenne.



La Vallée du fleuve Sénégal

Source : www.salysenegal.net

EVALUATION DES IMPACTS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'ENVIRONNEMENT

Le Sénégal connaît des problèmes d'inondation, d'élévation du niveau de la mer et d'érosion côtière dus aux impacts négatifs des changements climatiques. Le Sénégal a donc la nécessité de mettre en place des programmes d'adaptation aux changements climatiques qui doivent être intégrés dans les plans de développement économiques et sociaux, les OMD (Objectif du Millénaire pour le Développement), la stratégie nationale de développement durable et toute autre action de lutte contre la pauvreté (Document de Stratégies pour la Réduction de la Pauvreté - DSRP). Les pertes économiques occasionnées par les impacts négatifs des changements climatiques aggravent la situation de pauvreté des populations vivant dans ces zones. C'est pour cela que le Sénégal propose d'entreprendre impérativement des analyses stratégiques environnementales des différentes politiques de développement pour assurer une évaluation et une prise en charge des impacts des changements climatiques.¹

Parmi les instruments de planification stratégique, le Sénégal a mis en place la « Stratégie nationale de mise en œuvre de la Convention Cadre sur les Changements Climatiques ».²

Le directeur pays du Programme des Nations-Unies pour le Développement (PNUD) M. Boubou Dramane Camara, parle du Sénégal comme faisant «partie des pays dont toutes les données géographiques prédisposent à plus de vulnérabilité aux changements climatiques». Il est situé sur la bande sahélienne «au voisinage d'un grand désert avec une côte maritime longue de 700 km. C'est pourquoi ici, au Sénégal, les conséquences des changements climatiques ne relèvent plus de spéculations : ce ne sont plus des phénomènes à venir et dont on devrait préparer l'avènement». Selon M. Camara, les manifestations «des changements climatiques sont déjà là et frappent à nos portes». A titre d'exemple, il parle du relèvement du niveau de mer qui est une réalité : dans certains endroits de Dakar, Rufisque et Saint-Louis, les côtes sont systématiquement agressées par les vagues déferlantes de la mer et détruisent progressivement et de façon irréversible des établissements humains.

L'appauvrissement des écosystèmes ruraux précarise les établissements humains de l'intérieur et accentue les migrations liées à la pauvreté tandis que les inondations dans les zones périurbaines impropres à l'habitat aggravent la morbidité et posent des problèmes de prise en charge adéquate par le budget de l'Etat. Actuellement, le dérèglement du régime des pluies est la cause des inondations qui affectent les populations les plus pauvres de la banlieue. Ce dérèglement multiplie les risques sanitaires avec les maladies hydriques, le choléra et la persistance des foyers du paludisme.

M. Pascal Sagna, dans son exposé, a soutenu que « la pluviométrie a connu une baisse de 30% et la température a augmenté de 1° au Sénégal ». Il est professeur à l'Université et participait à cette rencontre portant sur les changements climatiques, la sécurité alimentaire et le développement humain. Il a traité de l'évolution du climat au Sénégal.

Avec le dernier rapport mondial sur les changements climatiques, l'humanité est consciente que l'environnement dont l'équilibre et l'harmonie sont plusieurs fois millénaires, est pris aujourd'hui au piège des actions anthropiques. Le rapport mondial souligne «que pour la première fois, du fait du mode de vie des hommes de notre génération, l'on risque d'atteindre ce qu'il est convenu d'appeler le point de basculement». Les changements climatiques constituent une menace pour les conditions de production et donc pour la sécurité alimentaire. L'alimentation étant le premier des droits humains, c'est, par conséquent, le point de départ de la lutte contre la pauvreté.³

LES ACTIONS ACTUELLES DE PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT

Dans le cadre du programme Agenda 21 ont été créées des divisions régionales de l'environnement et des établissements classés (DREEC) qui participent à une déconcentration des activités du niveau central. Les missions confiées à cette nouvelle structure mise en place à Saint-Louis en 2000 sont les suivantes :

- mettre en œuvre les stratégies propres à assurer la lutte contre les pollutions et nuisances et contre toute forme de dégradation de l'environnement ;
- suivre et coordonner l'ensemble des actions des divers services et organismes intervenant dans le domaine de l'environnement ;
- vulgariser les textes législatifs et réglementaires relatifs à la préservation de l'environnement.

¹ Contribution du Sénégal au débat sur les impacts des changements climatiques sur les petits états insulaires en développement, Michel SECK Direction de l'Environnement et des Etablissements Classés

² Profil environnemental de la ville de Saint Louis, 2005, ADC

³ Changements climatiques : Le Sénégal particulièrement exposé, 04-12-2008, article écrit par Safiétou KANE, www.lequotidien.sn

FONCTIONNEMENT DE LA MANGROVE

L'ENVIRONNEMENT

Extrait de *Étude Stratégique d'aménagement de la Mangrove à Saint Louis et ses environs, 2009*

La mangrove est un biome riche en matières organiques, écosystème complexe par la variété de la faune surtout à un stade juvénile (mollusques, crustacés, poissons, reptiles, primates...) et celle de la flore qui y trouvent un lieu de reproduction et de croissance. Elle offre une possibilité de nourriture pour les oiseaux migrateurs. Son rôle physique dans l'hydrodynamique estuarienne est de protéger les ressources algales en filtrant et en fixant les sédiments ; elle participe ainsi à la régulation hydro-biophysique des milieux aqueux du bas delta et à la pérennisation de la ville de Saint-Louis.



Le palétuvier - mangrove à l'île Bopp Thior.

Saint Louis est une ville amphibie, baignée par l'Océan Atlantique et le fleuve Sénégal. Les peuplements de mangrove des environs de Saint-Louis sont les formations les plus septentrionales de la côte orientale de l'Océan Atlantique. Aujourd'hui la mangrove ne subsiste qu'à l'état résiduel entre le barrage Diama et Gandiole, dans une distribution géographique discontinue avec trois massifs :

- **Le massif de Toubé**, au sud de Saint-Louis. Végétation lézardée par un lacs dense de chenaux autour des bosquets de mangrove
- **Les massifs de Bopp Thior et de Dakar Bango**, au nord de Saint-Louis, mosaïques de bosquets qui s'étendent depuis la ville de Saint-Louis (quartier Sor) vers le village de Sanar, en passant par les abords de la bourgade de Dakar Bango



Mangrove côté quartier Pikine.

Les territoires de la mangrove englobant la Commune de Saint-Louis et ceux du Toubé (Communauté Rurale de Gandon) abritent près de 150 000 personnes (en 2000) et se divisent en trois zones résiduelles :

1. **Mangrove bord-de-mer**, caractérisée par le palétuvier rouge qui se développe dans des sols d'eau salée et privés d'oxygène, grâce à ses racines aériennes;
2. **Mangrove arbustive**, caractérisée par le palétuvier noir qui forme parfois des étangs « bois-sec » sur des étendues plus ou moins inondées peuplées d'arbres morts;
3. **Mangrove haute** qui prolifère avec la décroissance de la salinité.

LES MENACES

1. Destruction directe par défrichement et/ou indirecte par l'installation d'équipements divers (routes, équipements touristiques...)
2. Destruction indirecte par « pollution » en provenance du bassin versant (sédiments, pesticides, dépôts d'ordures, déchets, rejets domestique non traités...)

La remontée des eaux de marée a parfois atteint des proportions inquiétantes, la marée dynamique ayant pu remonter jusqu'à 400Km de l'ancienne embouchure. La mise en eau du barrage de Diama en 1985, a permis de stopper toute remontée des eaux marines dans le cours inférieur du fleuve. Cette situation a provoqué l'allongement du temps de séjour des eaux salées dans les secteurs situés en aval du barrage. Avec ce nouveau régime, les schorres (partie qui n'est recouverte qu'aux grandes marées) et les peuplements de la mangrove connaissent une durée de submersion réduite d'environ 3 mois. Ce long séjour des eaux salées participe au changement du faciès végétal et contribue à la dégradation des massifs de mangrove dans l'estuaire.

ÉVOLUTION DIACHRONIQUE DE L'ÉCOSYSTÈME

1954 : mangrove homogène, superficie estimée à 685 ha, les massifs les plus denses sont localisés à l'intérieur des chenaux de marée (Mbambara et Diele Mbame), dégradations localisées à l'intérieur des terres, à une certaine distance des berges, tannes (partie d'un marais maritime la moins fréquemment submergée) situées en arrière des rideaux de palétuviers qui sont mises en valeur soit pour l'agriculture soit pour l'habitat.

1980 : Peuplement de palétuviers moins homogènes, superficie estimée à 653 ha, élargissement des surfaces dégradées à l'intérieur, réduction de l'espace occupé par la mangrove à Keur Barka, apparition des petites tannes dans le massif de Mbambara et Keur Bernard.

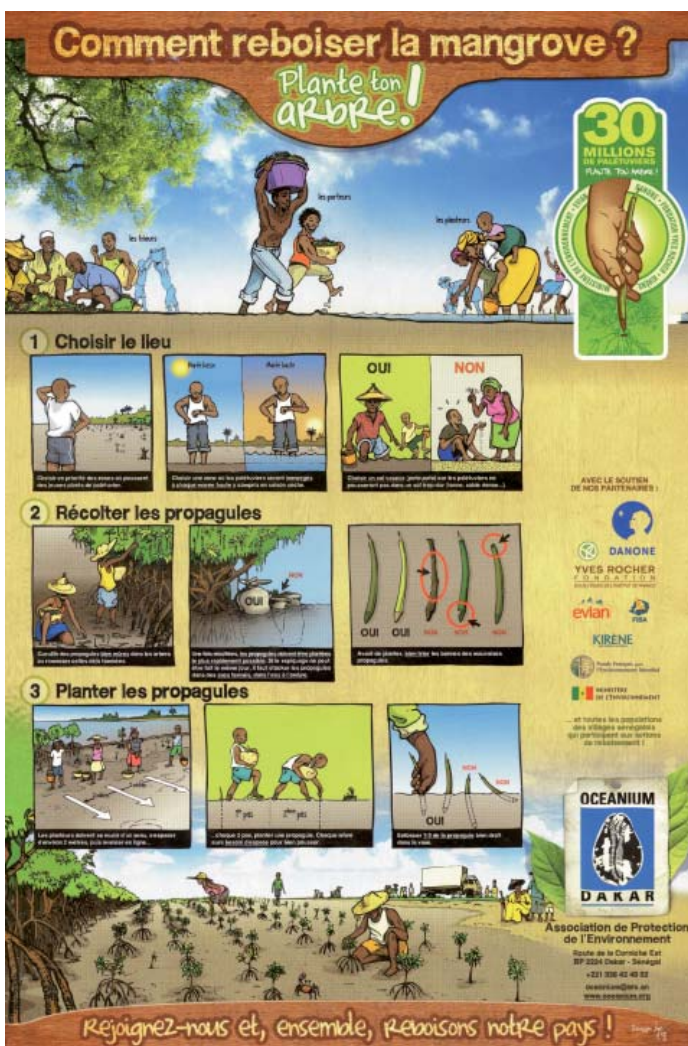
1997 : Accentuation de la dégradation de l'écosystème, superficie estimée à 497 ha (réduction de 24%), les peuplements les plus atteints semblent être les massifs localisés à l'est de Mbambara et Diele Mbame; au sud de Keur Barka des peuplements entiers ont été transformés en tannes.

Activités socio-économique actuelles autour de la mangrove : la pêche (tilapias, crevettes, des espèces de l'eau douce et eau de mer...), l'agriculture (arachide, mil, haricots, pastèques, oiselles...) l'élevage (bovins et ovins), l'exploitation du sel (au-delà de la mangrove, sur les anciennes vasières).

Les ressources de la mangrove les plus utilisées : le bois de palétuvier (construction de maison, pirogues, charbon), les feuilles et les racines de palétuvier (alimentation du bétail de qualité nutritive insuffisante, teinture des filets en raphia pour les consolider et les rendre moins visibles par les poissons).

Dynamique de la suburbanisation et menaces sur l'écosystème

La saturation des emprises foncières dans le périmètre urbanisé et la « suburbanisation » des zones périphériques ont été des facteurs d'accélération de la dégradation de la mangrove où en de multiples endroits, elle a été réduite en lambeaux résiduels (CORMER-SALEM 1994).



Une seule zone d'urbanisation nouvelle pour l'habitat pourrait encore être envisagée sur la langue de Barbarie au sud de Guet N'Dar et Thiaka Ndiaye (cimetière des pêcheurs), mais cette zone serait réservée au futur port fluviomaritime. Un tel aménagement ne pourrait que fragiliser davantage la Langue de Barbarie et aggraver ses problèmes sanitaires et environnementaux. En ce qui concerne l'espace disponible à Sor, il est encore plus réduit que sur le cordon littoral. Son occupation nécessiterait une gigantesque opération de remblaiement au détriment des surfaces inondables, dont les résultats, dans un contexte hydrologique incertain après le percement du canal de délestage sur la Langue de Barbarie, seraient mal assurés. L'unique marge d'extension demeure la zone Est au-delà du marigot de Khor en direction de Ngallèle, et probablement aussi vers le sud en direction de Gandon. (Voir annexe *Découpage du périmètre communal*)

D'une superficie communale de 4 580 hectares (ha), la ville de Saint-Louis hors eau couvre une superficie de 3 630 ha. La soustraction des 680 ha couverts par les espaces naturels (mangrove et autres) et des vergers (Bango) laisse à la commune 2 950 ha, depuis l'année 1968. En 1973, seuls 597 ha étaient urbanisés. Depuis cette date, les aménagements réalisés couvrent une cinquantaine d'hectares. L'extension de la ville de Saint-Louis, conséquence directe de la croissance démographique, se fait principalement sur des espaces conquis sur la vasière.

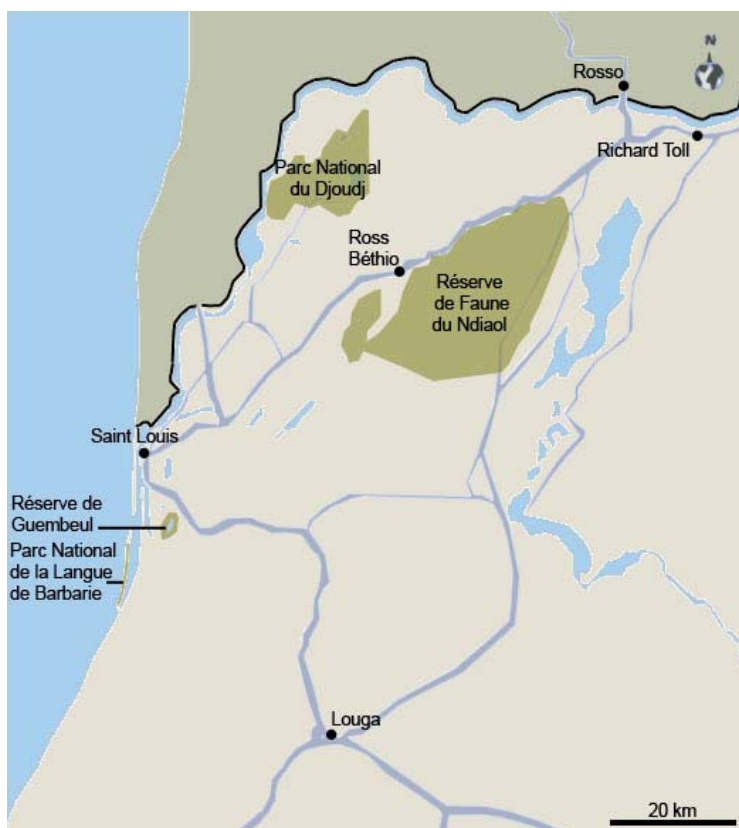
Programme de reboisement de la mangrove, ONG Oceanium.
 source : magazine dakaroise «Melting Pop».

LES PARCS RÉGIONAUX ET NATIONAUX

L'ENVIRONNEMENT

LE PARC DE DJOUJ

Situé à 60 km au Nord de Saint Louis, il a été créé en 1971, puis classé en 1977 « zone humide ». C'est le troisième parc ornithologique au monde, et l'une des dix aires protégées par la Direction des Eaux et Forêts ; il couvre une surface de 16 000 hectares, dont 12 000 inondables. Son nom vient de celui d'un bras du fleuve qui alimente toute l'année les lacs et marigots. C'est la seule aire verte de la région du Sahel et le premier marais d'eau douce pour les oiseaux migrateurs après la traversée du Sahara.



Environ 3 millions d'oiseaux, appartenant à 365 espèces différentes, y passent l'hivernage de novembre à mars.

On y trouve notamment une variété importantes de canards (souchets, pilets, colverts casqués, sarcelles, dendrocygnes veufs, ...) ainsi que des aningas roux, des hérons cendrés, des jacanas, des aigles pêcheurs, des busards, des chevaliers, des barges, des oies de Gambie, des flamants roses, des pélicans blancs,...

Le parc présente également une grande variété d'écosystème : une partie de la vallée du fleuve, des canaux, des criques, des lacs, des marigots¹, des bassins, des marécages, des gués, des bancs de sable, des zones de savane boisée, ...

LA RÉSERVE DE GUEMBEUL

D'une superficie de 720 hectares, elle est situé sur la route de Gandiole à 15 km au Sud de Saint Louis. Créée en 1983 et classée par la convention de Ramsar², elle a une double mission, la première est d'être un espace de conservation de la faune au Sénégal ; la seconde, plus rare, est d'être un lieu de reproduction surveillée d'espèces protégées qui seront ensuite réintroduites dans le pays.

Cette zone de brousse est fermée par une clôture de 12 km, préservant la faune et la flore et le lac dont le niveau de salinité est géré par les éco-gardes.

La fonction d'élevage de la réserve est aujourd'hui la principale activité du parc ; plusieurs enclos permettent ux animaux de s'acclimater avant d'être lâchés en liberté dans la réserve.



Un oryx du parc de Guembeul.

¹ Petite mare temporaire que l'on rencontre particulièrement en Afrique

² Convention internationale qui protège les écosystèmes de zones humides et signée par 150 pays

La réintroduction des espèces se fait en partenariats avec plusieurs parcs nationaux de pays étrangers (Espagne, France, Israël) et a notamment permis celle de l'oryx, animal qui avait complètement disparu du Sénégal ; ainsi que celle de la tortue géante sillonnée qui est presque éteinte dans le pays.

Aujourd'hui, on y trouve une grande variété d'espèces : des gazelles dama et dorcas, des oryx, des tortues géantes sillonnées, des phacochères, de nombreux varans, des singes rouges, des lièvres, des renards pâles, des écureuils, des chats sauvages, des margouillats...



La tortue géante sillonnée.

LE PARC NATIONAL DE LA LANGUE DE BARBARIE



Le parc est situé sur la pointe Sud de la deuxième partie de la Langue de Barbarie. Il a été créé en 1976 et s'étend au niveau de la mer sur près de 2 000 hectares sur la zone de l'estuaire, comprenant des marigots et des îles sableuses, notamment l'île aux oiseaux que l'on peut observer en pirogue, et une biodiversité rare pour cette partie du Sahel : pélicans gris et blancs, mouettes à tête grise, goélands railleurs, sternes royales, hansel, naines, caspiennes, fuligineuses, vanneaux éperonnés, rapaces, dendrocygnes veufs, aigrette, ...

MENACES ACTUELLES SUR LES PARCS DE LA RÉGION

Le parc est aujourd'hui soumis à plusieurs menaces :

- **la déforestation, le surpâturage, et le braconnage**

- **la prolifération des fougères d'eau** : la construction du barrage de Diama a eu pour effet de dérégler l'équilibre naturel du parc créant les conditions idéales pour la prolifération de fougères d'eau (*Typha australis*, *Pistia stratiotes*, *Salvinia molesta*) qui asphyxient les plans d'eau. Leur rapidité d'infestation est très rapide, leur zone d'étendue peut doubler en quatre jours. Elles rendent impossibles la pêche, la circulation des pirogues, empêchent l'eau de s'oxygéner et abritent des colonies de moustiques et d'escargots qui peuvent transmettre de nombreuses maladies comme la bilharziose. L'ampleur de ce phénomène a contraint l'UNESCO à classer le parc sur la liste du Patrimoine en Danger en l'an 2000 ; et oblige à de très coûteuses opérations d'éradications.

- **la perturbation de l'écosystème avec l'ouverture de la brèche** : Les zones humides risquent d'être modifiées, dont celle du parc de Djoudj. Or celles-ci ont un rôle très important dans la lutte contre les inondations et la désertification car elles permettent l'approvisionnement en eau en se gorgeant d'eau pendant les périodes d'inondations et en la rejetant progressivement pendant la saison sèche. Elles permettent également le pâturage, la pisciculture, et l'approvisionnement en matériaux de construction et d'artisanat (chaume, roseaux). Les éco gardes ont déjà constaté des modifications des écosystèmes, l'eau du fleuve au sud de la Langue de Barbarie, ne pouvant plus s'écouler par l'ancienne embouchure naturelle, s'est transformée en une lagune d'eau salée ; et les cycles de reproduction des oiseaux se sont décalés dans le temps.

L'ENVIRONNEMENT

Le contexte de création de la brèche artificielle dans la Langue de Barbarie

La Langue de Barbarie est un cordon littoral protégeant la ville de Saint Louis de l'Océan Atlantique et séparant le fleuve Sénégal de l'océan. Jusqu'en 2003, elle s'étendait jusqu'au Sud de Saint Louis vers Gandiole, et l'embouchure naturelle se situait complètement au Sud. On y trouve dans la partie Nord les quartiers de Goxumbacc, Ndar Toute, Guet Ndar ainsi que l'hydrobase ; et dans la partie Sud, une réserve naturelle ainsi que des campements touristiques.

Or en 2003, une inondation très importante menaçait la ville de Saint Louis. Il s'agit d'inondation fluviale et non pluviale, comme on pourrait le penser. En effet, le Front Inter Tropical touche beaucoup moins la région de Saint Louis que le sud du pays. De plus, les précipitations contribuant à l'alimentation du fleuve Sénégal et de ses affluents, le risque d'inondation vient donc de l'écoulement du fleuve qui a été fortement perturbé avec l'édification des barrages, notamment celui de Diama.

Ainsi, lors de la construction du barrage de Diama en 1986 pour éviter la remontée des eaux salées, il avait déjà été question dans l'étude préparatoire de la possibilité d'une percée d'un canal de délestage au niveau de la ville de Saint Louis, afin de faciliter l'écoulement du fleuve, ou l'entretien régulier et le dragage du fond de l'embouchure naturelle.

En 2003, la ville de Saint Louis a enregistré durant la saison des pluies une pluviométrie de plus de 350 mm, soit environ 100 mm de plus que la moyenne sur la période de 1961 à 1990. Au moment de l'ouverture du barrage de Diama, l'île a donc été menacée d'une inondation totale. L'eau est ainsi arrivée à un niveau d'altimétrie de 1.95 m au 30 septembre. Les prévisions de simulation misaient sur une montée des eaux atteignant 2.50 m IGN. Or aucune côte d'altitude de la ville ne dépasse ce niveau.



Ouverture du canal de délestage,

Source : Photo CRDS.



Vue de la brèche, par avion, 2004

Source : Photo EAL.

Aussi dans la nuit du 3 au 4 octobre 2003, il a été décidé en urgence par les hautes autorités du Sénégal, le percement d'un canal de délestage d'une largeur de 4 m et d'une profondeur de 1.50m, sur les conseils d'un ingénieur marocain. Cependant les bords du canal n'ayant pas été consolidés, celui-ci s'est agrandi à une vitesse impressionnante, atteignant déjà 600 m de large au bout d'un mois avec la pression des eaux du fleuve et de la mer. Aujourd'hui, selon les estimations, elle atteindrait entre 1.5 et 2 km de largeur. Dans le même temps, l'ancienne embouchure naturelle s'est quasiment complètement refermée.

Les conséquences de la brèche

En perturbant le fonctionnement après barrage, la brèche a augmenté l'amplitude des marées dans le delta du fleuve Sénégal, entraînant une remontée des déchets rejetés dans le fleuve. Les variations de niveau d'eau ont augmenté de manière importante, notamment au niveau de Gandiole. Le retrait des eaux piège les poissons et crevettes qui meurent abondamment durant les périodes de basses eaux. Parallèlement, ce phénomène a entraîné l'accroissement de bancs sableux importants rendant la navigation plus dangereuse.

La brèche a également rendu la Langue de Barbarie plus fragile face à l'érosion mécanique des vagues, entraînant également la destruction de la mangrove avec les palétuviers, arbres dont les racines permettent

de maintenir le sable et ralentir l'érosion des sols.

De plus, l'entrée de la mer salée dans le fleuve a contribué à la salinisation des eaux auparavant douces. Les impacts sur l'écosystème sont encore peu évalués ; cependant une partie des réserves halieutiques d'eau douce a déjà baissé. Par exemple, le prix du kilogramme de crevettes est passé de 500 F Cfa avant la brèche à 2 500 F Cfa. De plus, on constate une modification de la végétation naturelle. Cette salinisation de l'eau a eu également un impact important sur les réserves foncières agricoles de Gandiole. Enfin, les éco gardes du Parc National de la Langue de Barbarie ont déjà constaté une baisse du nombre d'oiseaux migrateurs et une modification dans leurs cycles de reproduction.

Impacts socio-économiques

Les impacts de la brèche diffèrent selon les secteurs d'activités envisagés. Ainsi pour la pêche maritime, elle a eu des retombées positives puisque les pêcheurs ont un accès beaucoup plus rapide et sécurisé à la mer. On a vu se développer depuis lors l'utilisation de grandes pirogues de 20 – 24 m et les habitudes de pêche se modifier (Cf. La fiche *Le fonctionnement actuel de la pêche*). En revanche, la pêche fluviale pratiquée dans zone de Gandiole a vu son activité baisser, avec la transformation de surfaces d'eau douce du fleuve en lagune d'eau salée.

Comme vu précédemment, l'agriculture Gandiolaise a également souffert d'une baisse de rendement importante avec la quasi-disparition de l'alimentation en eau douce provenant des nappes phréatiques. De plus de nombreuses terres, qui servaient au maraîchage, aujourd'hui salinisées, ont du être abandonnées.

Le secteur touristique de découverte des espaces naturels a été directement touché par l'impact de la brèche sur le parc national de la Langue de Barbarie, ainsi que sur les nombreux complexes hôteliers installés directement sur la Langue : ils ont souffert de la division de l'isthme ainsi que de sa destruction très rapide ; certains équipements isolés sur la partie Sud ne sont désormais plus accessibles que par pirogue

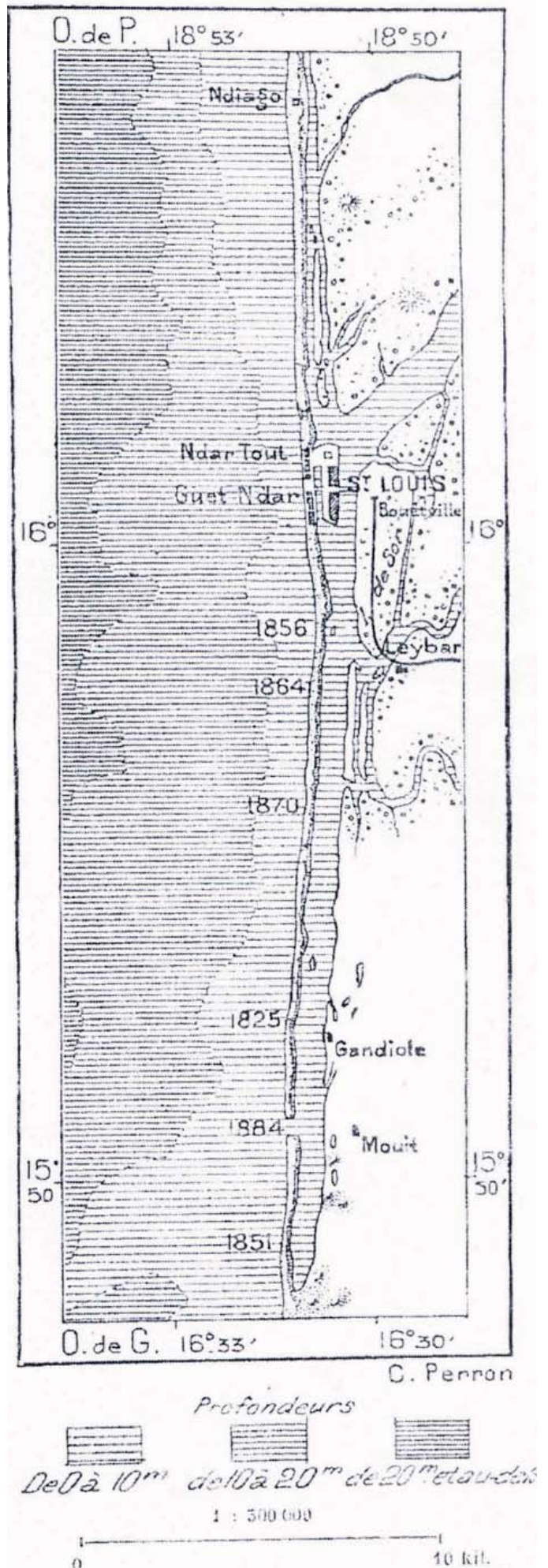
En débat : Faut-il stabiliser la brèche ?

La carte montre les différentes localisations connues de la brèche au 19ème siècle.

Historiquement, l'embouchure naturelle s'est toujours déplacée du Nord vers le Sud, avec les courants marins et les sédiments qui se sont déposés. C'est d'ailleurs l'argument avancé par les personnes ayant soutenu l'ouverture de la brèche artificielle.

Aussi, aujourd'hui, se pose le débat de la stabilisation de la brèche. A l'heure actuelle, il est très difficile d'évaluer son impact sur le long terme, certains prédisent ainsi la disparition de la Langue de Barbarie et demandent donc la stabilisation afin de la préserver.

Cependant, comme l'expliquait M. Seye, directeur du Service Régional de la pêche, en stabilisant la brèche, on stopperait alors ce phénomène naturel de déplacement de l'embouchure.



Barres du Sénégal a partir de 1825.
Source : Plan de Sauvegarde Mise en Valeur

L'ECONOMIE

LE TERTIAIRE / LES FONCTIONS ADMINISTRATIVES

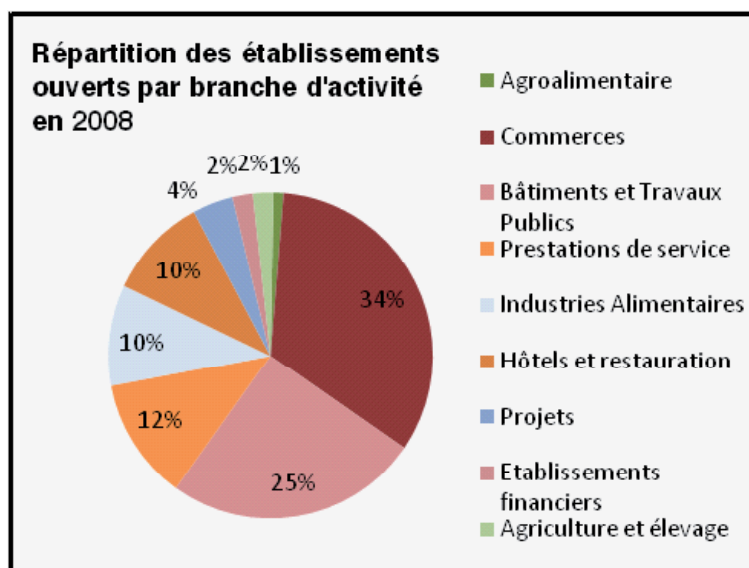
L'ÉCONOMIE

Les activités tertiaires participent à 60% dans la formation du PIB. Depuis 1990, le secteur tertiaire (particulièrement le commerce, le tourisme et les télé services) est devenu une composante importante de l'activité économique.

COMMERCE

Il s'agit du principal domaine d'intervention du secteur informel et le principal pourvoyeur d'emplois en milieu urbain, en particulier pour les femmes et les néo-urbains, en raison du faible niveau de qualification et d'investissements requis.

Stratégies à développer : amélioration et diversification des marchés, participation accrue des opérateurs économiques nationaux à la commercialisation de la production locale.



Source : IRTSS-Saint-Louis¹

¹ Situation économique et sociale de la région de Saint-Louis de 2008, République du Sénégal, Service Régional de la Statistique et de la Démographie de Saint-Louis. Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (2002)

TOURISME

Apport notable dans les comptes du pays, il occupe la seconde place après la pêche au rang des sous-secteurs. En 2000, les recettes brutes se sont élevées à 97 milliards de Cfa.

Stratégies à développer : renforcement des acquis, aménagement de nouveaux sites, développement des marchés, promotion d'un tourisme de luxe, soutien aux loisirs communautaires et développement des métiers liés aux loisirs. L'État s'attachera à mettre en œuvre plusieurs politiques et grands travaux (routes, transport aériens).

NOUVELLES TECHNOLOGIES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION

L'État compte accélérer le développement des télé services (accès au téléphone et à internet) par la promotion des investissements privés, ainsi que la création d'emplois. Les télécommunications connaissent un dynamisme qui s'est traduit par l'accroissement des investissements directs étrangers avec désormais trois opérateurs de téléphonie sur le marché sénégalais.

Stratégies à développer : développer le marché public dans le domaine des télé services, inciter le secteur privé à saisir les opportunités offertes.

SERVICES ADMINISTRATIFS

Il y a une concentration des services administratif et militaire dans l'île (Gouvernance, Hôpital, Infrastructures, militaires, infrastructures touristiques, Hôtel de ville...).

L'UNIVERSITÉ GASTON BERGER

L'ÉCONOMIE

Inaugurée en 1974 par le Président Léopold Sédar Senghor, et ouverte à la première promotion de 600 élèves en 1990, elle en accueille aujourd'hui 4 500 (avec un objectif d'atteindre un effectif de 10 000 d'ici 5 ans) et compte un personnel d'enseignants chercheurs d'environ 140 personnes. Le campus occupe une superficie de 240 hectares, sur un terrain situé à une douzaine de kilomètres au nord est de la ville.



Son ouverture correspondait à une volonté d'impulser une nouvelle dynamique dans l'enseignement, la formation et la recherche. Aujourd'hui elle est la deuxième université du Sénégal, et ses élèves obtiennent de très bons résultats aux concours administratifs et des postes à hautes responsabilités.

Les objectifs de l'UGB sont de fournir à la nation les cadres dont elle a besoin, de contribuer à la réalisation de la politique de l'emploi, de contribuer à la recherche scientifique au niveau national et international, de promouvoir et développer les valeurs culturelles africaines.

Pour atteindre ces objectifs, deux directions conjointes ont été créées : la première est chargée de l'Enseignement, de la Formation et de l'Innovation Pédagogique et la seconde s'occupe de la Recherche, l'Innovation et la Coopération Scientifique.

L'UGB compte aujourd'hui 4 Unités de Formation et de Recherche (UFR) :

- Le département de **Lettres et Sciences Humaines** (L.S.H.)
- Le département de **Sciences Economiques et Gestion** (S.E.G.)
- Le département de **Sciences Appliquées et Technologie** (S.A.T.)
- Le département de **Sciences Juridiques et Politiques** (S.J.P.)

Deux nouveaux UFR devraient également être mis en place : l'UFR des Sciences de la Santé et l'UFR des Civilisations, des Arts et de la Communication.

L'université Gaston Berger abrite aujourd'hui 11 laboratoires de recherches multidisciplinaires sur des thèmes très variés.

- **C.I.E.R.V.A.L** (Centre Interdisciplinaire d'Etudes et de Recherche de la Vallée)
- **E.R.M.U.R.S** (Equipe de Recherches sur les Mutations du Rural Sahélien)
- **GIRARDEL** (Groupe Interdisciplinaire de Recherche Appliquée à la Régionalisation et au Développement Local)
- **URIC** (Observatoire pour l'Etude des Urgences des Innovations et des Mécanismes du Changement Social)
- **L.A.N.I** (Laboratoire d'Analyse Numérique et d'Informatique)
- **L.E.R.S.T.A.D** (Laboratoire d'Etudes et de Recherches en Statistiques Appliquées et Développement)
- **AFRICAJURIS** (Laboratoire d'études sur les réformes juridiques en Afrique)
- **E.R.D.E.G.R.H** (Equipe de Recherche en Droit de l'Environnement et Gestion des Ressources Humaines)
- **G.E.R.C.O.P** (Groupe d'Etudes et de Recherches Constitutionnelles Politiques)
- **G.E.R.S.E.G** (Groupe d'Etudes et de Recherche en Sciences Economiques et de Gestion)
- **G.E.L.L.** (Groupe d'Etudes Linguistiques et Littéraires)

L'AGRICULTURE ET L'ELEVAGE DANS LA RÉGION

L'ÉCONOMIE

LA GRANDE OFFENSIVE AGRICOLE POUR LA NOURRITURE ET L'ABONDANCE (GOANA):

En 2008, le chef de l'Etat a lancé la Grande Offensive Agricole pour la Nourriture et l'Abondance (GOANA) pour permettre de réduire sa dépendance alimentaire envers l'extérieur et ne plus subir la hausse des prix des produits alimentaires de base.

La région de Saint Louis occupe une place très importante dans les stratégies nationales de développement économique, et notamment dans le domaine de l'agriculture étant donné le potentiel de développement de la région. Actuellement la production des différentes variétés cultivées connaît un accroissement très important avec :

- l'implantation de nombreuses sociétés accompagnant le processus d'exploitation : SAED, GDS
- l'implantation de grosses unités agro-industrielles : SOCAS, CSS,...
- la mise en place de programmes et projets : PDMAS, PACR VFS, PINORD ...

Incluant des sociétés étrangères, majoritairement espagnoles et françaises.

Les cultures céréalières :

La campagne agricole de 2008/2009 a enregistré une hausse de 76% par rapport à l'année précédente avec une production céréalière de plus de 220 000 tonnes soit 16% de la production nationale. Les superficies céréalières sont ainsi passées en une année d'un peu plus de 25 000 hectares à 41 500 hectares de terres. L'accroissement des rendements a également suivi : 7% pour le mil et 39% pour le sorgho.

Le **riz** représente 90% de la production céréalière dans la région, et occupe 80% des superficies de culture céréalières. La région a participé à 49% à la production nationale pour l'année 2008/2009, ce qui lui confère une importance stratégique dans la politique nationale d'autosuffisance.

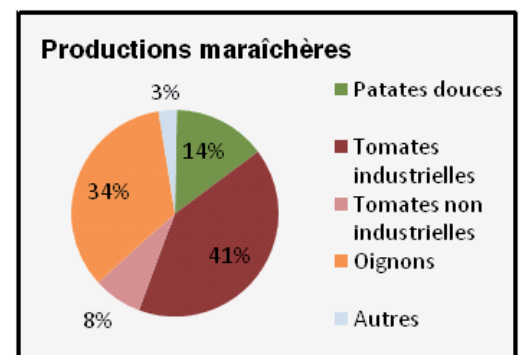
Les cultures maraîchères:

La région de Saint Louis a produit 59% de la culture maraîchère nationale en 2008. Les trois produits les plus cultivés sont la **tomate** (48% de la production nationale), l'**oignon** (63% de la production nationale) et la **patate douce**. La tomate et l'oignon représentent à eux deux un peu plus de 80% de la production maraîchère globale. Ils contribuent de manière significative au développement économique de la région et pourraient permettre de réduire les importations sénégalaises et de commencer l'exportation de ces deux produits.

Point de vue :

« Le problème pour l'agriculture, c'est qu'il y a quelques années, l'ancien conseil communal de Mbana a décidé pour relancer l'économie agricole de concéder toutes les terres de la communauté rurale à des personnes riches afin qu'elles y investissent. Ils ont donc distribué toutes les terres à des ministres, avocats, etc... Sauf que ces personnes là n'ont aucun intérêt pour l'agriculture ; la seule condition pour qu'elles gardent leurs terres est qu'elles soient exploitées ; donc ils les louent à des sociétés étrangères (françaises, espagnoles, chinoises,...) qui les exploitent en employant très peu de locaux ; et exportent les produits directement dans leurs pays d'origine : ce qui fait que les locaux n'y gagnent quasiment rien, ni emploi, ni argent. »

Anonyme, travaillant avec les éleveurs de la région de Richard Toll, Mars 2010



Source: Direction de l'horticulture in Situation économique et sociale de la région de Saint-Louis de 2008

Les cultures industrielles:

- La canne à sucre :

La canne à sucre est transformée industriellement pour obtenir du sucre et du rhum. La principale entreprise agro industrielle qui exploite et transforme la canne à sucre est La Compagnie Sucrière Sénégalaise (CSS). Elle pourrait également être convertie en énergie à l'instar de la production brésilienne dont la moitié est réservée pour la fabrication de l'éthanol carburant et qui permettait à 80% des voitures brésiliennes de rouler à l'éthanol pur ou mélangé pour l'année 2007.

- La tomate :

La tomate industrielle est uniquement cultivée dans la région de Saint Louis. La filière, bien organisée, est soutenue par la présence de SOCAS, qui a implanté deux usines de transformation dans le département de Dagana. La production de 2008 aurait permis de distribuer 5.6 milliards de F Cfa aux producteurs de tomate de la vallée.



Exploitation agricole à Richard Toll

LA LETTRE DE POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉLEVAGE (LPDE), 2000-2009

On trouve dans le sud de la région une vaste aire pastorale¹, nommée le Diéri, qui comprend de nombreux éleveurs. Pourtant la région et le Sénégal connaissent un déficit structurel en viande et lait, l'élevage traditionnel et extensif n'arrive plus à subvenir aux besoins de la population du fait de la pression démographique.

Les deux objectifs fixés par la LPDE pour 2008/2009 sont donc :

- L'intensification de la production de la viande et du lait avec la création de fermes privées modernes par le biais de deux outils : le Fond d'Appui à la Stabulation² (FONSTAB) et les Centres d'Impulsion pour la Modernisation de l'Élevage au Sénégal (CIMELS).
- L'appui des organisations et regroupements professionnels : la Fédération Nationale des Acteurs de la Filière Lait du Sénégal (FENAFILS) et le Comité National de l'Interprofession de la Filière Lait (CENAFIL) pour aider au développement durable de la filière, à l'augmentation de la production et la valorisation de la production locale.

Cette lettre sera suivie du Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté (DSRP), de la Loi Agro-sylvo-pastoral, du Plan National de Développement de l'Élevage et de la Stratégie de Croissance Accélérée (SCA). Tous ces documents contribuent à établir un cadre pour la conduite d'une politique de développement économique du secteur de l'élevage.

Un Programme d'Appui au Monde Rural (PAMR)³ a été mis en place dans la région de Saint Louis en 2008, afin d'aider à l'approvisionnement en aliment de bétail. Ce plan a permis la stabilisation du prix de l'aliment de bétail dans la région. La récolte de 2008 s'est élevée à 16 000 tonnes, soit 7.7% du total national. Cet ensemble d'outils politique est cependant mis en place assez lentement, ce qui freine le développement de ce secteur.

¹ **L'élevage pastoral** est un système extensif, où les troupeaux pâturent sur de grandes étendues. Les troupeaux sont déplacés suivant les saisons pour laisser à la végétation le temps de repousser et pour aller chercher ailleurs l'herbe nécessaire à la nourriture des animaux.

² La **stabulation** est un bâtiment dans lequel les animaux sont maintenus, il est principalement utilisé pour l'élevage bovin.

³ Les chiffres présentés dans cette partie proviennent du rapport intitulé : Situation économique et sociale de la région de Saint-Louis de 2008

LE FONCTIONNEMENT ACTUEL DE LA PÊCHE

L'ÉCONOMIE

Située dans une zone **hydro manique** (lieu de rencontre entre le fleuve et l'océan) la ville de Saint Louis offre un espace privilégié pour la pêche, car les eaux y sont poissonneuses. La ville abrite donc une importante communauté de pêcheurs traditionnels reconnus, essentiellement regroupés dans le quartier de Guet Ndar. Les pêcheurs ont toujours été parmi les populations les plus mobiles du pays, se déplaçant sur une aire allant de Nouadhibou à la frontière Nord mauritanienne jusqu'au Sud du Sénégal ; « *contrairement à ce que l'on croit, ce n'est pas seulement par manque de poissons, ces pêcheurs ont toujours été très mobiles, car cela permet de cibler des espèces prisées* » explique Mamadou Seye, directeur du service régional de la pêche.



Le village de Guet Ndar.

La filière halieutique est l'un des secteurs économiques majeurs du Sénégal depuis son indépendance. « *Une étude menée en 2005, intitulée « Contribution économique et sociale de la pêche artisanale au Sénégal », évaluait la richesse créée par la pêche maritime artisanale et ses activités connexes à 163,66 milliards de FCFA, soit 4,08% du PIB.* »¹ Les cinquante trois mille tonnes² qui transitent chaque année par la ville de Saint Louis, lui confère donc un poids économique important dans le secteur halieutique, avec une participation de l'ordre de 17.8% aux mises à terres nationales³.

Si les pêcheurs habitent et travaillent traditionnellement à Guet Ndar, d'autres quartiers abritent de façon plus marginale des activités de pêche. C'est le cas du quartier de Goxumbacc⁴ au Nord de la langue de Barbarie. Le problème pour ses pêcheurs, c'est que Guet Ndar est LE pôle de pêche Saint Louisien, connus de tous les grossistes, les pêcheurs de ce quartier, ils connaissent plus de difficultés pour vendre leur poisson. Leur pêche est donc plutôt destinée à l'exportation, notamment vers Dakar.

La pêche, activité motrice de l'économie urbaine :

La filière halieutique est un des plus importants secteurs d'emplois et de revenus car il génère une multitude d'activités autour de celle de la pêche.

LES BESOINS EN AMONT	
Activités d'approvisionnement et de productions de fournitures :	<ul style="list-style-type: none">- Carburant : approvisionnement- Moteurs : approvisionnement en fourniture de pièces, maintenance et réparation- Glace : production- Filets et matériels de pêche : production et réparation- Pirogue : approvisionnement en bois, fabrication et réparation
LES BESOINS EN AVAL	
Activités liées à la vente	<ul style="list-style-type: none">- Mareyage : achat, stockage, vente, acheminement- Transformation : achat, transformation, stockage, vente, acheminement

¹ Situation Economique et Sociale de la région de Saint-Louis de 2008 (SES de 2008)

² Service Régional des Pêches

³ SES de 2008

⁴ Voir la fiche : *Les différents quartiers de Saint Louis*

Zoom sur... La transformation artisanale

Elle consiste à faire sécher le poisson avec le sel. Initialement faite par la femme du pêcheur pour conserver les poissons invendus, elle est devenue une activité à part entière et rentable. Elle est aujourd'hui structurée en deux GIE ; le premier côté fleuve *Takkuligwey* et le second côté océan *Diambarusym*, qui ont des marchés jusqu'au Burkina Faso. Pour l'année 2008, la quantité de produits transformés atteignait les 6 900 tonnes, correspondant à une valeur de 2,051 milliards de F Cfa.

Le GIE de *Diambarusym*, sur la plage, entre le cimetière des pêcheurs et l'océan.



Evolution de la pêche :

La pêche a connu depuis une vingtaine d'années une grande évolution qui a permis une augmentation du nombre de mises à terres ; passant ainsi de 30 000 tonnes en 1992 pour environ 14 000 pêcheurs, à environ 53 800 tonnes pour un effectif de 22 000 pêcheurs en 2004¹.

L'organisation traditionnelle était familiale, les pêcheurs travaillaient par famille sur des petites pirogues, mais plusieurs éléments ont contribué à l'évolution de la structure de la filière.

L'introduction de la senne tournante :

Il s'agit d'une nouvelle technique qui utilise un filet encerclant et traînant. Il est mis à l'eau à partir d'une embarcation et manœuvrée à partir du bateau lui-même.

L'introduction de cette nouvelle méthode a permis l'augmentation des mises à terres et a fait évoluer l'organisation de la pêche, avec l'utilisation des **sardinelles**, des grandes pirogues (entre 20 et 24 mètres), dont le propriétaire embauche plusieurs pêcheurs.

Elles pêchent essentiellement des sardinelles, qui représentaient 80% des mises à terres en 2009, soit 44 000 tonnes.



La senne tournante.

Source: <http://www.ifremer.fr/com/>

L'impact de la brèche sur la pêche :

Pour les pêcheurs, la brèche a permis un accès mer/fleuve bien plus proche que l'embouchure naturelle qui était située plus au sud de Saint Louis. Elle a modifié les habitudes d'embarquement, qui auparavant se faisait essentiellement côté océan. Le passage de la barre de vague était alors très dangereux, limitant la possibilité d'utiliser de grandes pirogues (20-24m) : les pêcheurs les utilisant étaient obligés d'utiliser un système de relais avec des petites pirogues qui faisaient la navette pour décharger les grandes pirogues.

Depuis l'ouverture la brèche, l'embarquement se fait désormais côté fleuve, et le passage mer/fleuve, moins dangereux, a eu pour conséquence un accroissement important du nombre de grandes pirogues, impliquant également une augmentation du nombre de mises à terres car elles ont une capacité moyenne plus importante de 10 à 12 tonnes de poissons en moyenne.

Actuellement, le passage mer/fleuve reste cependant une étape risquée, des réflexions sont donc en cours pour le sécuriser.

La pêche industrielle : Les bateaux collecteurs ou ramasseurs :

Tenus par des armateurs coréens, ils passent des contrats avec des intermédiaires pour recruter des pêcheurs Saint Louisiens. Ils embarquent une quarantaine de pêcheurs avec leurs pirogues et leurs matériels pour aller pêcher vers la Guinée Bissau, la Guinée Conakry, voire même au Gabon et en Sierra Léone. Ce type de pêche a commencé vers le milieu des années 70.

Chaque jour, durant la marée², ils débarquent le matin les pêcheurs et les rembarquent en fin de journée pour collecter le poisson pêché. Les poissons sont ensuite congelés et exportés prioritairement vers l'Espagne. Ces marées durent environ trois mois.

L'avantage pour les pêcheurs est l'accès à des ressources halieutiques éloignées car celles à proximité de Saint Louis ont beaucoup diminuées. Cette activité a également permis l'équipement des maisons de pêcheurs, en effet, les modalités de paiement prévoient une partie versée en argent et une autre en appareils électroménagers.

Cela peut également permettre la pêche d'espèces plus prisées. Cependant la baisse généralisée des ressources halieutiques rend l'activité des bateaux collecteurs moins rentable. En 2010, on ne compte plus que 6 bateaux collecteurs, contre 9 en 2009.

¹ Service Régional des Pêches, in Profil environnemental de la ville de Saint Louis

² Pour les pêcheurs, le terme **marée** peut aussi désigner la période durant laquelle ils sont en mer.

L'impact environnemental et les nuisances liées à la pêche:

Le manque de structuration et d'organisation de la filière est une source de danger pour les pêcheurs, leur faible niveau de formation pour utiliser des technologies d'aide à la navigation et la fragilité des embarcations sont la cause de nombreuses disparitions chaque année.

Du point de vue environnemental, il ne permet pas une gestion des ressources halieutiques qui sont actuellement en baisse ; notamment à cause du non respect de la réglementation pour l'utilisation des sennes tournantes, concernant la taille des mailles de filets et le respect des périodes de repos biologiques. Ces filets tuent des espèces non comestibles, ou en pleine croissance, ou encore des espèces protégées.

Les espèces actuellement les plus en baisse sont celles que l'on exporte : le thiof, la dorade,... Cette baisse a commencé dans les années 90 avec la dévaluation du F Cfa qui a rendu l'exportation avantageuse. Le prix de ces espèces a donc considérablement augmenté, et le thiof qui était couramment consommé par les locaux est maintenant réservé à l'exportation.

Cependant, l'exportation reste encore limitée, car il existe peu de structures de stockage et de conservation pour le poisson, notamment dans l'aéroport de Saint Louis, qui pourrait être un vecteur de développement.

Débat en cours : le déplacement des activités de pêche et la création d'un port

Le manque d'équipements adaptés implique également le problème d'un gaspillage important lors de mises à terres abondantes. De plus, les différentes activités en amont et en aval de la pêche, comme le mareyage, la transformation, la construction et la réparation navale,..., posent la question du surinvestissement de l'espace du quartier de Guet Ndar et causent de nombreuses pollutions sur les berges du fleuve et de l'océan où il n'existe pas de système efficient de ramassage des déchets.

La FAO (Food and Agriculture Organization) a réalisé une étude et proposé 4 sites pour la création d'un port et le transfert des activités de pêche :

- Au sud du quartier des pêcheurs, sur le terrain vague situé après le cimetière, proposition qui a été rejetée car le site était trop petit
- Plus au sud encore de la Langue de Barbarie, le quai construit par les polonais à l'hydrobase, qui ne servirait qu'au débarquement des pirogues
- Sur Sor, face au village des pêcheurs
- A Sor Diagne, à la sortie de Sor sur la route de Gandiole en face de la brèche

Pour la mairie et la FAO, c'est ce dernier site qui serait à privilégier. Mais ce projet est encore en débat. Le contexte sociologique des pêcheurs de Guet Ndar est très particulier ; par exemple, une maison peut abriter jusqu'à quatre générations car il est très mal vu de quitter sa famille et l'attachement à ce quartier est très fort, ce qui rend la question du déplacement très conflictuelle.

Actuellement il serait très difficile de convaincre les pêcheurs de s'éloigner de leur village et jusqu'ici la plupart des équipements construits trop éloignées du village n'ont pas fonctionné. Pour Mamadou Seye, directeur du service régional de la pêche, c'est un processus qui doit prendre du temps, et qui en est au tout début.

En effet, certains pêcheurs ont commencé à se déplacer et construire des maisons secondaires dans les quartiers de Ngallèle, de Pikine et de Diagne. Mais un déplacement global ne serait envisageable que dans une démarche sur le long terme avec un plan de déplacement des activités associé à un plan de relogement des habitants.

LES ACTIVITÉS TOURISTIQUES EXISTANTES

L'ÉCONOMIE

Saint Louis est une destination touristique connue et reconnue, les efforts de développement touristique sont engagés depuis le début des années 90. Le site n'a pas réussi à dépasser le statut d'étape de 2/3 jours dans un circuit plus large.

La région de Saint-Louis concentre 10% du total national des réceptifs hôteliers, 6% du nombre de chambres et 6% du nombre de lits. La capacité d'accueil est encore insuffisante, notamment lors d'événements importants : festival de Jazz, 15 août, les 2 raskas (fêtes religieuses des Mourides)...

Il y a peu de possibilités de construire des hôtels de grande capacité car l'île est classée par l'UNESCO et la Langue de Barbarie est un environnement trop fragile. Du fait de l'absence de plan d'aménagement, du Sud de la Langue de Barbarie les installations se sont faites sans vision d'ensemble ; de plus, elles ont été réalisées sur des zones sensibles et contribuent à la destruction des peuplements de filaos (arbres pionniers).¹

Quelques chiffres :

Établissements d'accueil :

1991 = 09 unités

2002 = 40 unités

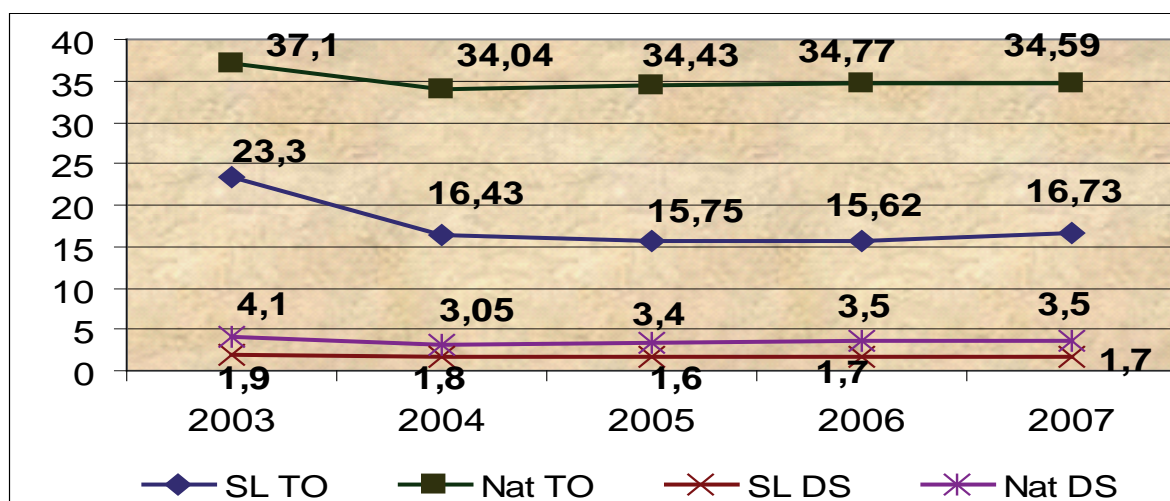
2006 : la région de Saint-Louis compte 43 hôtels, 24 auberges, 10 campements et 2 résidences, soit un total de 79.¹

Valeur ajoutée : 3 milliards de F. Cfa en 2004²

1 Source : Situation économique et sociale de la région de Saint-Louis de 2008

2 Source : Profil environnemental de la ville de Saint Louis

Graphique: Evolution annuelle du taux d'occupation (TO) et de la durée de séjour (DS) à Saint-Louis et au niveau national entre 2003 et 2007.



Source : Bulletin des statistiques du tourisme du MTA/ Situation économique et sociale de la région de Saint-Louis de 2008

Les principaux acteurs du domaine touristique sont le Syndicat d'initiatives de St Louis et de sa région et les agences de voyage (notamment, Sahel Découverte). Voici les activités qu'ils proposent :

- **La visite de la ville.** En calèche, en voiture ou à pied, le circuit comprend le Nord et le Sud de l'île de Saint-Louis et traverse le pont M. Gaye jusqu'au marché de Guet Ndar, le quartier de pêcheurs.

- **Fleuve Sénégal.** Journée en catamaran à moteur ou en pirogue sur le fleuve, vers l'embouchure et Le Parc de la Langue de Barbarie, au Sud de Saint-Louis. Une option d'une durée de 15 jours propose la remontée du fleuve, un parcours de 100km vers Podor.

- **La Broussarde.** Villages de brousse de Makhana à Rosso - Sénégal en passant par le barrage de Diama.

- **Le Parc National du Djoudj.** Situé à 70 km au Nord de Saint-Louis, il s'agit de la troisième réserve ornithologique du monde qui accueille jusqu'à 366 espèces d'oiseaux.

1 Source : Profil environnemental de la ville de Saint Louis

- **Le Parc National de la Langue de Barbarie.** Créé en 1976, avec une superficie de 2000 ha situé à 15 km de Saint-Louis, c'est un cordon dunaire qui sert comme de site de reproduction à une grande variété d'espèces d'oiseaux. Le tourisme soutient cette zone et la population est intégrée dans des projets de développement communautaire.



- **Les Dunes de Loumpoul.** Le départ de Saint-Louis se fait par la plage ou en véhicule tout terrain vers le plus grand désert de dunes du Sénégal situé au sud de Saint Louis, sur la façade atlantique. En 2009, s'y est déroulé la première édition d'un festival de musique, qui sera à nouveau programmé pour 2010.

- **Réserve de faune de Guembeul.** À 10km au sud de Saint-Louis, elle se visite en voiture ou à pied , et est composée de lagunes, de marécages et d'une forêt sèche avec des espèces animales en voie de disparition telle que la gazelle dama, le singe patas et la tortue Sulcata.



- **Le Lac de Guiers.** Une boucle en véhicule tout terrain de près de 250 km, dans une zone où l'on trouve acacias et baobabs. On y trouve des troupeaux de zébus, grandes zones pastorales du Sénégal. Marché du samedi à Keur Momar Sarr.

- **Options sportives.** Un club sur une des îles du fleuve Sénégal, à 200 mètres de la rive, offre les conditions pour le windsurf, le kitesurf, la voile, le catamaran, le canoë-kayak, une sortie en bateau, le wakeboard, le ski nautique, le jet ski, le quad, ainsi que la pêche sportive en bateau au bord de l'océan. Location de vélo et mobylettes pour découvrir la ville.

- **Festival de Jazz.** A Saint-Louis, sur une période de quatre jours au mois de mai, musiciens saint louisiens et internationaux animent un festival, qui sera la 18ème édition pour 2010.

- **Chasse de gibier :** La chasse banale est pratiquée dans les zones qui n'ont pas fait l'objet d'amodiation (location par l'Etat des droits de chasse). La chasse organisée à Saint Louis compte aujourd'hui dix huit zones amodiées (dont quinze fonctionnelles) pour une superficie de 244.944 ha². Ce type de tourisme s'adressent à des «habitues», qui viennent depuis 10-20 ans, pour 1 à 2 semaines dans divers campements et hébergements (notamment le Ranch de Bango). La quantité d'animaux chassés (perdreux, faisans, phacochères, etc...) est réglementée par des quotas.

Point de vue :

«On constate une baisse du tourisme surtout depuis 2008. L'été est particulièrement mal vendu au Sénégal du fait de la diminution du nombre de vols charters sur la destination et la clientèle ethnique (Sénégalais de l'extérieur) remplace les touristes. A cela, il faut rajouter une baisse mondiale de la part des tours opérateurs de 30% en 2009. C'est pourquoi, beaucoup d'hôtels ferment au mois de septembre.

Il faudrait pour relancer le tourisme: faire la promotion de l'été au Sénégal, améliorer la propreté des villes et plages, renforcer les liaisons aériennes avec tarifs compétitifs. Pour la propreté, il faudrait mettre en place une gestion des ordures en partenariat avec les professionnels du tourisme ainsi qu'une éducation et l'installation de poubelles dans les rues.»

Entretien : Jean-Jacques Bancal, agence de voyage Sahel Découverte, février 2010.

Le syndicat d'initiatives de Saint-Louis et de sa région a réalisé une analyse des potentiels et enjeux touristiques et propose un programme triennal (2009-2011) positionné sur les 3 tendances de Saint-Louis : une ville en fête, la nature et la culture.

Programme de Développement Touristique de Saint-Louis :

La commune de Saint-Louis a lancé un appel d'offre en 2008 pour la réalisation de l'étude d'un «Programme de Développement Touristique de Saint-Louis»³, dont l'équipe lauréate sera annoncée en avril. La proposition est en cours d'élaboration et sera mise en oeuvre par le biais du financement de l'AFD (Agence Française de Développement). Le projet doit envisager⁴ :

Axes d'intervention :

- renforcement de l'offre touristique au sens de « ce qui est accessible ou proposé au visiteur ».
- réhabilitation d'édifices publics et privés et réaménagements d'espaces publics.
- renforcement de la propreté de la ville.
- traitement des problèmes d'environnement et d'hygiène liés aux activités du secteur de la pêche.
- renforcement de l'hébergement hôtelier principalement en termes qualitatifs ;
- revitalisation de l'artisanat, actions en faveur de la promotion de la destination.

Domaines d'intervention : les espaces publics et les services urbains :

- Le réaménagement d'espaces publics et la remise en état des réseaux VRD
- L'amélioration de la propreté de l'île, l'augmentation des capacités de traitement de la décharge.
- La mise en valeur des aménagements effectués et plus généralement du patrimoine urbain de l'île (plan lumière, mobilier urbain)
- Intégrer le développement du tourisme dans le cadre économique et social existant. Ces deux points seront tout particulièrement soumis une étude de faisabilité :
 - Réorganisation des activités de transformation du poisson
 - Un port de pêche rive gauche ?
- Actions sur le patrimoine bâti privé : une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH).
- Une Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale (MOUS) à mettre en place
 - L'étude de faisabilité devra définir les conditions techniques, opérationnelles, financières (dispositifs de subventionnement), institutionnelles, économiques et sociales de la mise en œuvre de cette OPAH.
- Réhabilitation ou équipement du patrimoine communal : nouveaux services ou points d'intérêt touristiques.
- Réhabilitation du patrimoine de l'Etat (maîtrise d'ouvrage Etat) : pour la création d'hébergements hôteliers « de charme » et autres.
- L'identification des images et imaginaires de Saint Louis (+ charte graphique)
- L'étude marketing et la promotion touristique de la destination
- Le développement d'un artisanat de qualité, « siglé Saint Louis ».
- Définition de la stratégie de développement touristique et faisabilité d'un deuxième projet de l'AFD pour :
 - L'écotourisme dans les parcs nationaux
 - Les escales du fleuve.

3 Dans le cadre de la Stratégie de Croissance Accélérée (SCA), du Gouvernement du Sénégal.

4 Extrait de « Présentation AFD Saint-Louis » 2009

LES ECHANGES TRANSFRONTALIERS

L'ÉCONOMIE

La région de Saint-Louis, de par sa position géographique et de par sa structure économique est très sensible à toutes les questions liées aux échanges transfrontaliers. En effet, elle abrite les unités industrielles du Sénégal qui produisent le sucre et la tomate, deux produits qui font l'objet de fraudes à destination des pays voisins n'appartenant pas à l'UEMOA. La région nord produit la plus grande part du riz local subventionné qui est exporté illégalement. La troisième particularité de la région est la longue frontière qu'elle partage avec la République Islamique de Mauritanie (RIM), qui n'est membre ni de l'UEMOA, ni de CEDEAO. Tous ces éléments justifient l'importance stratégique de la douane dans la région nord¹

Échanges transfrontaliers :

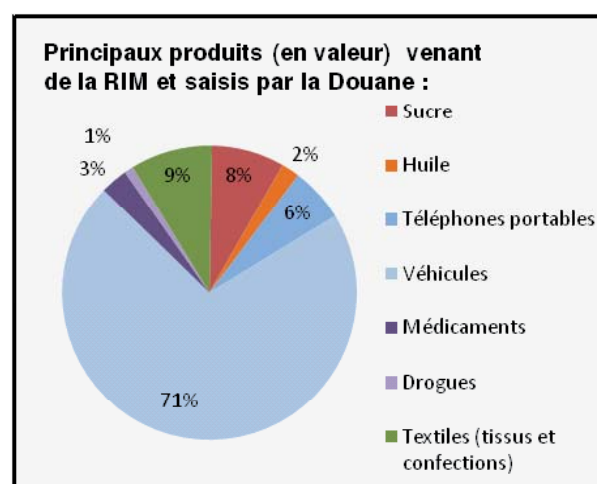
La région de Saint-Louis approvisionne en produits halieutiques le reste du pays ainsi que le Mali, la Gambie et la République Islamique de Mauritanie. L'oignon, produit dans la région, est présent dans tous les grands marchés sénégalais et une bonne partie traverse la frontière sénégal-mauritanienne.

La commercialisation des autres produits maraîchers (patate, gombo etc.) s'effectue sans grandes difficultés à l'intérieur et à l'extérieur du pays grâce à un réseau de « bana-banas » et autres exportateurs privés, installés particulièrement dans la zone du lac de Guiers.

Les échanges transfrontaliers entre le Sénégal et la RIM apparaissent aussi à travers les statistiques d'autres secteurs tels que l'élevage et la pêche. Ainsi, les statistiques de l'élevage montrent des entrées de bétails venant de la RIM tandis que les statistiques de la pêche laissent apparaître une quantité de 31 tonnes de poissons exportée vers la RIM en 2008.

Situation de la fraude :

Les produits frauduleux peuvent être classés en deux catégories. D'une part les produits prohibés venant de la RIM (République Islamique de Mauritanie) et dont l'entrée sur le territoire sénégalais est illégale et d'autre part les produits nationaux qui sont subventionnés par l'Etat du Sénégal qui font l'objet d'exportations vers la RIM. La valeur totale de ces principaux produits s'élève à 722 millions de francs CFA en 2008. Durant l'année 2008, 354 prévenus ont été arrêtés dans le cadre de la lutte contre la fraude.



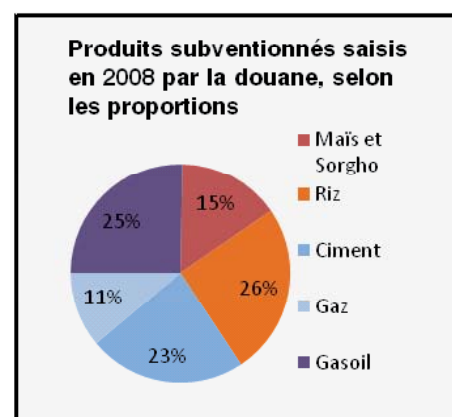
Source : Subdivision des douanes de Saint-Louis

Produits importés :

Les principaux produits entrés irrégulièrement sur le territoire national venant de la RIM et saisis par la Douane sont le sucre, l'huile, les téléphones portables, les tissus, les véhicules...

Produits exportés :

L'Etat sénégalais subventionne chaque année certains produits, tels que le riz, le gaz, le ciment ou l'arachide. Ces subventions abaissent les prix réels de ces produits, les rendant ainsi moins chers au Sénégal que dans certains pays limitrophes. Cependant, certains opérateurs tentent d'exporter illégalement ces biens de consommation. En effet, l'exportation illégale de ces produits crée des pénuries qui provoquent des hausses de prix et accroissent ainsi les spéculations. Les produits les plus importants saisis par la douane en 2008 dans la région nord sont le riz, le ciment, le gaz, le gasoil, le maïs et le sorgho.



Source : Subdivision des douanes de Saint-Louis

¹ Situation économique et sociale de la région de Saint-Louis de 2008, République du Sénégal, Service Régional de la Statistique et de la Démographie de Saint-Louis.

LES ACTIVITÉS COMMERCIALES À SAINT LOUIS

L'ÉCONOMIE

L'ARTISANAT :

C'est un secteur stratégique pour l'emploi dans l'économie nationale et le plus important de la ville de Saint Louis. Il est découpé en trois secteurs : l'artisanat d'art (62%), suivi de l'artisanat de service (28%) et de celui de production (10%)¹. Vecteur de l'économie locale, il permet également d'assurer la formation d'apprenti, dont l'effectif est au moins égal à l'effectif qualifié, en parallèle des centres de formations.

Cependant, ce secteur connaît des difficultés à se développer. Les équipements sont modestes et dépassés ; une importante partie de l'artisanat se déroule dans les maisons, et les ateliers sont souvent exigus et vétustes, notamment au village artisanal, ce qui ne permet pas son développement.

De plus, une part importante de cette activité est informelle (4 864 artisans informels contre 2 320 inscrits à la Chambre des Métiers, selon le Profil Environnemental).



Atelier d'un cordonnier.

LE TEXTILE :

Le secteur textile est divisé en quatre sous secteurs : la couture / confection (501 entreprises, 1.313 employés), le tissage / filage (37 entreprises, 48 employés), la broderie / tricotage (450 entreprises, 675 employés), la teinture (121 entreprises, 247 employés¹).

Comme pour l'artisanat, cette activité se déroule généralement dans le lieu d'habitation ; une part importante se fait également dans des abris construits dans la rue.

Encore une fois, le caractère informel de l'organisation du secteur amène des difficultés, notamment l'absence de mécanismes financiers pour aider les entrepreneurs à moderniser leur outil et pour aménager des ateliers.

LES MARCHÉS ET ABATTOIRS :

- **Le marché central de Sor** : à l'entrée du pont Faidherbe, dans le quartier de Diamaguène, il est le plus dynamique, et s'étend sur 16 750m², avec plus de 2 000 commerçants.

Face à l'engorgement de cette aire, la mairie a permis l'installation d'un marché de légumes sur le site de l'ancienne gare routière. Cependant, les problèmes d'espace et de salubrité y restent les mêmes ; et le marché de Sor reste très encombré (Cf : ci-dessous, partie : Le commerce informel).

- **Le marché de Ndar Toute** : situé au Nord du pont d'entrée sur la Langue de Barbarie, il s'agit de l'équipement marchand le plus ancien, avec une surface 15 500 m², pour environ 700 commerçants. Il a été rénové dans le cadre du Programme d'Appui aux Communes (PAC).

- **Les marchés de quartier** : situés à Pikine, Eaux Claires et Goxumbacc. Celui de Pikine a été construit en matériaux précaires et vend des denrées alimentaires. Sa délocalisation est envisagée dans le cadre de la restructuration du quartier.

- **L'abattoir municipal** : dans le quartier de Khor, il constitue un facteur de pollution très important : les assainissements sont défectueux, et les rejets à ciel ouvert attirent des animaux dangereux (chiens et serpents). On trouve, de plus, de nombreux abattoirs clandestins dans la ville.



Marché de Sor.

1 Profil environnemental de la Ville de Saint Louis

2 Ibid

LES AUTRES ACTIVITÉS À SAINT LOUIS :

L'industrie, avec la zone franche : la Société du Domaine Industriel de Saint Louis (SODISA)

Créée en 1997, elle s'étend sur 2 hectares. 12 PME/PMI s'y sont implantées sur les 340 de la commune et la zone a une possibilité d'extension qui lui permettrait d'accueillir 15 hangars supplémentaires. Elle est située dans le quartier de Léona Eaux Claires à proximité du lycée technique.

Plusieurs branches d'activités y sont représentées : la menuiserie métallique et bois, la mécanique automobile et générale, la fabrication de glaces alimentaires et industrielles, l'aménagement hydro-agricole, la mutuelle d'épargne et de crédit.

Des potentialités de développement existent dans les domaines de la conservation et la transformation des ressources halieutiques ; du textile ; et de l'agro-alimentaire ; mais sont freinées par le manque d'organisation du secteur privé.

Le secteur du BTP :

Son niveau de développement est bas, il concerne aujourd'hui un peu plus de 1 250 emplois et connaît une évolution très importante. Cependant la ville reste caractérisée par l'absence d'entreprises qualifiées pour l'entretien des structures importantes, comme le pont Faidherbe.

L'impact environnemental de cette activité, avec les entreprises d'extraction de sable, participent à la dégradation du cadre habitable.

Point de vue : La vente des coquillages à Fasse Dieye

Le quartier Fasse Dieye, au Sud de l'hydrobase, a été fondé par un homme de Gandiol, Ibra Dié, un marabout. Il avait beaucoup de femmes et d'enfants, ce sont eux qui ont peuplés le village.

Ils vivent de la vente des coquillages qu'ils ramassent sur la plage, ça sert à renforcer le ciment contre les infiltrations de sel ; on distingue plusieurs qualités : plus les coquillages sont cassés, meilleure est la qualité. Le problème est que cela favorise l'érosion du sol car ces coquillages maintiennent le sable.

Entretien : M'Baye Babacar Gaye, Vendeur à Fasse Dieye, février 2010.

LE COMMERCE INFORMEL :

Il représentait jusqu'à récemment une activité mineure surtout occupée par les étrangers (mauritaniens et saisonniers) et les femmes de Guet Ndar pour le poisson. Mais on assiste aujourd'hui à une sédentarisation de ces commerçants, avec une forte concentration le long des grands axes et plus particulièrement au marché de Sor.

Le «Profil Environnemental» parle de 8 645 unités qui enregistreraient des résultats estimés à 10 milliards de F. Cfa par an, ce qui représente une évasion fiscale très importante pour la commune. Cependant le caractère informel de ce commerce le rend difficile à quantifier de manière précise. Toujours, selon le profil environnemental, les activités les plus représentées sont les boutiques de quartiers (18.1%), les restaurants et buvettes (12.5%), les marchands de fruits et légumes (9.9%), le poisson frais (7.4%), et articles vestimentaires (6.1%).

Projet en débat :

Une étude menée par M. Wahab Cissé, professeur à l'Université Gaston Berger, proposait l'aménagement d'une aire pour ces commerçants informels dans l'enceinte de l'ancienne gare ferroviaire. Cependant, ces derniers ont conditionné leur déplacement à l'installation de l'éclairage public, de l'eau courante et de sanitaires ; requêtes qui leurs ont été refusées.

LES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX DE CES ACTIVITÉS :

- Des **espaces saturés et non fonctionnels** empiétant sur l'espace public
- Le **développement croissant de la production de déchets** de plus en plus nuisible pour l'environnement : pollution du sol, contamination des nappes phréatiques, pollution de l'air et inhalation de produits toxiques pour les travailleurs ; combiné à une **quasi absence de système de collecte et de ramassage des déchets**
- L'**obsolescence des matériels et équipements** et le **manque de cadre organisationnel** pour prendre des mesures efficaces concernant la situation environnementale et éviter le gaspillage des denrées alimentaires

AÉROPORT DE SAINT-LOUIS

L'ÉCONOMIE

Prévu pour être l'aéroport de dégagement de Dakar, l'aéroport de Saint-Louis est ouvert de lundi à samedi et actuellement, les dimanches pour recevoir le seul vol international qui arrive de Paris. Il compte aujourd'hui une piste de 1900m, un poste de carburant (capacité de 100 mil litres), des aires de stationnements d'avion. Le transport depuis l'aéroport jusqu'à Saint Louis est possible par affrètement des compagnies de voyages, des hôtels, et par taxis (très bien informés par le bouche à oreille des arrivées).

Travaux en cours :

- Amélioration des espaces de réception, agrandissement de la gare de passagers. Actuellement il y a qu'une petite salle qui sert d'accueil, de zone de douane, et d'espace VIP. Les boissons et l'alimentation sont fournies par les commerçants ambulants qui sont postés devant l'entrée de l'aéroport.

Projets envisagés :

- Allongement de la piste, actuellement 1 900m de longueur ; projet prévu depuis 2002, initialement sur la proposition de la Banque Mondiale, puis repris par le président. Côté route, cela impliquerait une déviation ou un enfouissement (au nord est du fleuve). La Banque mondiale proposait 2 500m, l'Etat parle de 3 500m.
- Mise en place d'un programme d'aide à l'atterrissage : PAPIX quand la nouvelle piste sera prête.
- Amélioration de l'aéroport : agrandissement du bloc technique et de la tour de contrôle, de la caserne des pompiers pour augmenter le niveau de sécurité (actuellement niveau 6, objectif : passer à 9-11)
- Convention avec ONG Ben Magec pour ouvrir une ligne Canaries – Saint Louis et créer une excursion à Saint Louis de tourisme écologique.

Après l'arrêt du vol de la compagnie Air Sénégal en octobre 2008, la ligne Paris - Saint Louis a été reprise par Point Afrique (coopérative française de voyageurs) depuis décembre 2009. En 21 février 2010 il y avait 75 passagers à l'arrivée, un record, mais la ligne ne fonctionne seulement quelques mois par an.

Le période de décembre à mars est la haute saison à Saint-Louis et période de chasse de gibier. Il y a fréquemment des vols commerciaux uniquement liés à la chasse.



Tour de contrôle et bloc technique



Ancienne piste et nouvelle occupation.

Mouvement Aéroport Saint-Louis du Sénégal

	2007	2008	2009
Passagers			
Embarquements	1238	1706	941
Débarquements	1846	1792	987
Transfer	4785	2800	1250
Nombre d'appareils			
Departure	412	388	392
Arrival	421	387	377

Source : Agence des Aéroports du Sénégal

Rallyes aériens

- Rallye Toulouse – Saint-Louis, en novembre.
- Rallye sénégalais, 2ème édition en février 2010. Seize appareils des armées françaises et sénégalaises sont partis de Dakar, ont fait le premier arrêt à Saint Louis le 26 février, puis ont continué vers Podor, Tambacounda, Kédougou, etc.

Jean Mermoz et l'aéropostale : En 1930, à bord d'un hydravion parti de l'hydrobase, il réalisa pour la première fois en une vingtaine d'heures, la liaison Toulouse - Saint-Louis - Natal au Brésil, en transportant 130 kg de courrier.

L'ancienne piste faite en coquillage, fermée depuis plus de 40 ans, fait partie de la propriété de l'aéroport. Autour de cette large piste, plusieurs constructions de maisons envahissent progressivement le terrain.

LA PAUVRETÉ À SAINT LOUIS

L'ÉCONOMIE

Le Sénégal fait parti des pays les plus pauvres du monde (156^{ème} au classement Indice de Développement Humain IDH dans la liste des 177 pays faite par l'ONU). Sur une population totale d'environ 13 710 000 habitants, environ 12 millions de ses habitants vivent en dessous du seuil absolu de pauvreté, avec moins d'un dollar par jour.

Le gouvernement a déclaré la lutte contre la pauvreté comme l'une de ses priorités. En effet, malgré une stabilité macro économique depuis quelques années, il n'y a pas eu de tournant marquant dans la réduction de la pauvreté. L'écart entre villes et campagnes continue de se creuser. L'exode rural massif entraîne progressivement une urbanisation irrégulière et un haut taux de chômage élevé. Depuis 2003, des réformes de lutte contre la pauvreté ont été mises en place, notamment à travers un document cadre de référence : le Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté (DSRP). La dernière version contient un plan important sur l'accélération de la croissance.¹



Dans les villages sur la route vers Podor, l'accès aux services de base est plus difficile.



À Goxumbacc, les bâtiments à étages cohabitent avec les constructions en bois.

Caractéristiques de la pauvreté au Sénégal

Les chiffres sont issues du "Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (2002)"

La vulnérabilité est l'état de dénuement parfois dû à l'absence ou à la faiblesse de revenus et de ressources devant permettre de faire face aux besoins, et qui expose l'individu à des risques parfois difficiles à supporter.

1. La prévalence (pourcentage) de la pauvreté est très élevée.

Pourcentage de population en dessous du seuil de pauvreté (fixé à 2400 calories adulte/jour) (source :ESAM-IQUID): 1994 - 57,9% et 2001 - 53,9%

Ce léger recul résulte de l'accroissement du revenu par tête sur la période 1995-2001, mais 64% des ménages considèrent que la pauvreté s'est aggravée

2. La pauvreté se concentre dans les zones rurales (surtout Centre, Sud et Nord Est)

Incidence de la pauvreté (source: EPPS, 2001)² :

Zone rurale : 72% à 88% et Zone urbaine : 44% à 59%

3. Le niveau d'instruction est faible parmi les chefs de ménages pauvres

Parmi les 20% de la population qui ont le niveau de consommation le plus bas, 89% des chefs de ménages n'ont aucun niveau d'instruction. Seuls 8% ont un niveau d'instruction primaire. (QUID,2001)³

4. La prévalence de la pauvreté augmente avec la taille du ménage:

Taille moyenne des ménages: 8 personnes parmi les 20% les plus riches et 10 personnes parmi les 20% les plus pauvres (QUID,2001).

1 <http://www.gtz.de>

2 Enquêtes de Perception de la Pauvreté au Sénégal

3 Questionnaire Unifié des Indicateurs de Développement

5. La prévalence de la pauvreté varie selon le sexe du chef de ménage:

67,4% chez les ménages dont le chef de ménage est un homme

58,8% chez les ménages dont le chef de ménage est une femme

Hypothèse: les femmes sont plus autonomes, les dépenses tendent à mieux répondre aux besoins de base et aux enfants, elles disposent de transferts de revenus du mari ou de parents, elles prennent plus d'initiative... (EPPS,2001)

Objectifs prioritaires pour lutter contre la pauvreté énoncés par le DSRP :

1. **Doubler le revenu par tête** d'ici (2002) à 2015 dans le cadre d'une croissance forte et mieux répartie.

2. **Généraliser l'accès aux services sociaux essentiels** en accélérant la mise en place des infrastructures de base, en développant le Capital humain (éducation, santé, eau potable, transport), le capital naturel (environnement, assainissement), la bonne gouvernance (lutte contre corruption, modernisation de l'administration, décentralisation et développement local)

3. **Eradiquer toutes les formes d'exclusion** au sein de la Nation et instaurer l'égalité : protection des enfants, handicapés, femmes, amélioration du statut social des groupes vulnérables, de l'accès aux infrastructures de base, programmes de création des richesses, promotion du développement communautaire.

La situation de Saint-Louis :

Mise à part certains quartiers, **Saint-Louis** est caractérisé par les occupations irrégulières et anarchiques. Les habitations spontanées concentrent de nombreuses difficultés : populations importantes aux revenus faibles voire quasi nuls⁴, absence des infrastructures de base. Des concentrations très élevées de pauvreté se situent à Guet Ndar et Pikine : densité supérieure à 600 hab./hect. Pikine, quartier de plus de 40 000 habitants ; salaire moyen annuel : 74.841 F Cfa, soit 114 Euros. **Malgré une reprise économique de la ville de Saint Louis** depuis quelques années, le taux d'inactivité reste élevé : environ 44,5% (sur une population active totale d'environ 97 000).

Populations les plus paupérisées :

- Les talibés, (enfants à l'école coranique) : mendicité, glissement pour certains vers la délinquance juvénile
- Femmes : 37.4% sont chefs de familles, or le faible niveau de scolarisation des femmes dans la commune limite leur accès à des emplois correctement rémunérés. > Stratégies communes dans le domaine de la micro finance : création de Groupements de Promotion Féminine (GPF) dans le cadre de la stratégie de réduction de la pauvreté (PRP).

Actions - Programme d'appui à la mise en œuvre de la stratégie de réduction de la pauvreté (PRP) :

Initié par le Gouvernement du Sénégal avec l'appui du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et la coopération Luxembourgeoise. Le programme opérationnel de Saint Louis aide les groupes vulnérables : femmes, jeunes et handicapé, à travers différents mécanismes de mise en œuvre :

Appui à l'insertion des jeunes diplômés : Les étudiants sortants des centres de formation (CETFP, lycée technique...). Les artisans (au travers de la convention avec la Chambre de Métiers) sont également appuyés pour monter des projets de MPE (micro et petit entreprise) et bénéficient ensuite de financements spécifiques.

Fonds de Développement Local : Actuellement, 8 quartiers à Saint-Louis disposent d'une ligne de microcrédit spéciale pour les femmes : Balacoss, Diaminar, Sor Ndiange, Diamaguène, île Nord, Ndiolofène, Khor, Tendjiguène, pour un total de 100 millions cfa par quartier. Le conseil du quartier est responsable de la sélection des femmes du quartier. Les femmes sélectionnées reçoivent une formation sur la gestion de l'argent avant de toucher le crédit. Nombreuses sont les expériences réussies qui prouvent que le FDL participe au développement des quartiers, mais aussi que les femmes remboursent correctement les crédits octroyés. Le même dispositif existe avec la fédération des handicapés, qui dispose du même montant (100 millions fca) pour les personnes handicapées.



Plusieurs femmes vendeuses augmentent leur stock de marchandises avec le financement du programme.

Font partie aussi des activités du PRP la construction d'équipements de santé (par exemple à Podor), d'écoles (par exemple à Gandiol), d'adduction en eau potable. Ces activités concernent essentiellement les communautés rurales et les autres villes de la région de St Louis, où les structures sont plus faibles et la pauvreté plus prononcée.

DOCUMENTS DE REFERENCE

PLAN DE SAUVEGARDE ET DE MISE EN VALEUR

DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

Le «**Plan de Sauvegarde et Mise en Valeur de l'île Saint-Louis du Sénégal**» à été réalisé à la demande du Gouvernement du Sénégal, par l'Unesco/Centre du Patrimoine mondial, dans le cadre de la Convention France-UNESCO en septembre 2007. Il se divise en 2 volumes.

Réalisé par : Xavier Ricou, Elizabeth Blanc, Alain Coulon, Suzanne Hischi, Chéhrzade Nafa, Marie-Noël Tournoux, Delphine Dleneuveille et Clément Verfaillie.

Volume 1 - RAPPORT DE PRESENTATION :

1. INTRODUCTION

Origine et objet de la protection du site, Inscription sur la Liste du patrimoine mondial, Enjeu de la protection du site et objectif du PSMV, Elaboration du PSMV et application, Méthodologie, Composition du PSMV

2. LES ANALYSES

Analyse historique, Analyse géographique et paysagère, Analyse urbaine, Analyse architecturale, Diagnostic des pathologies du bâti, Cadre foncier, Cadre réglementaire

3. LES OPTIONS DU PSMV

Définition et proposition du périmètre et zonage, Justification des propositions réglementaires,

4. SOMMAIRES DES VOLUMES DU PSMV

Volume 2 REGLEMENT :

1 Dispositions générales du Plan de sauvegardes et de mise en valeur

2 Dispositions applicables à la zone PM

3 Dispositions applicables à la zone ZT

4 Documents graphiques

Où trouver :

DVD Participant, bibliothèque des l'Atelier et ADC (Agence de Développement Communal - Saint-Louis)

PLAN REGIONAL DE DÉVELOPPEMENT INTEGRÉ

DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

«**Plan Regional de Développement Intégré de la Région de Saint-Louis - PRDI (2003-2008)**» constitue un cadre de référence des activités socio-économiques de la région de l'année 2008. L'ensemble des secteurs stratégiques sont pris en compte, notamment la collecte, le traitement et l'analyse des données sectorielles. Fait partie du documents les Fiches synoptiques des Départements de Saint-Louis, Dagana et Podor et plusieurs tableaux et graphiques.

Réalisé par : Ministère de la décentralisation et des collectivités locales, République du Sénégal, Région de Saint-Louis, Agence regionale de developpement

Tome 1 : DIAGNOSTIC SOCIO ECONOMIQUE REGIONAL

1. Les forces et faiblesses de la region
2. Les perspectives de developpement de la region

Tome 2 : PERSPECTIVES ET STRATEGIES DE DEVELOPPEMENT

1. Presentation de la region
2. Diagnostic socio - economique regional
3. Secteurs productifs
4. Secteurs d'appui a la production
5. Secteurs sociaux

Où trouver :

DVD Participant et ADC (Agence de Développement Communal - Saint-Louis)

PROFIL ENVIRONNEMENTAL DE SAINT-LOUIS

DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

Le document «**Profil Environnemental de la Ville de Saint Louis**» s'inscrit dans le processus de l'Agenda 21 Local. Il s'agit d'un document de base, de planification, et de gestion urbaine qui tient compte de la dimension environnementale, pour assurer un développement durable. Il se veut un outil pour tous : collectivités, chercheurs, étudiants, ...

Réalisé par : Commune de Saint Louis, Institut Africain de Gestion Urbaine (IAGU), ONU-Habitat
Version 2, Avril 2005

Chapitres :

1. **Présentation de la ville de Saint Louis**, patrimoine mondial de l'humanité
2. **Contexte de développement de la ville** : activités économiques et socioculturelles qui puisent dans les ressources naturelles (pêche et tourisme)
3. **Contexte de l'environnement** : description des multiples ressources naturelles locales et des risques environnementaux
4. **Gouvernance et gestion urbaine**

Où trouver :

DVD Participant et ADC (Agence de Développement Communal - Saint-Louis)

PLAN GLOBAL POUR LE NETTOIEMENT

DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

Le document «**Plan Global pour le Nettoyement de la Ville de Saint-Louis 1999-2003**» décrit comment se réalise le ramassage des ordures dans la ville de Saint Louis et propose un projet d'amélioration de la collecte jusqu'en 2003.

Réalisé par : Commune de Saint-Louis - Cellule de Coordination, d'information e d'Animation pour le Développement Local, Juillet 1999

Chapitres :

1. Historique et situation actuelle du nettoyage dans la ville de Saint-Louis
2. Proposition d'un système global de gestion du nettoyage dans la commune octobre 1998-octobre 2003
3. Echancier d'exécution
4. Schéma de financement et dispositif

Où trouver :

ADC (Agence de Développement Communal - Saint-Louis)

ÉTUDE D'AMÉNAGEMENT DE LA MANGROVE

DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

«**Étude stratégique d'aménagement de la mangrove à Saint-Louis et ses environs**» c'est un rapport intermédiaire réalisé dans le cadre de la coopération décentralisée avec Lille Métropole Communauté Urbaine (LMCU) et du programme Agenda 21. L'étude a pour objectifs : faire une évaluation environnementale des impacts, définir les orientations d'aménagement d'un espace naturel, établir un schéma d'aménagement global pour mettre en place une zone d'intérêt naturel le long des espace fluviomaritimes.

Réalisé par : Commune de Saint-Louis, ADC – S/dir. Mouhamadou Mawloud DIAKHTE, Université Gaston Berger, 2009.

Chapitres :

1. **Déterminants fondamentaux de la mangrove à Saint-Louis** : écosystème, évolution de l'embouchure et régime des eaux dans le bas delta
2. **Facteurs de la dynamique de la mangrove** : écologie et état des lieux de la mangrove
3. **Plan d'action et de gestion durable** : activités socio-économiques, usage des ressources, propositions de schéma d'aménagement et gestion durable de la mangrove

Où trouver :

ADC (Agence de Développement Communal - Saint-Louis)

SITUATION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

«**Situation économique et sociale de la région de Saint-Louis de 2008**» constitue un cadre de référence des activités socio-économiques de la région de l'année 2008. L'ensemble des secteurs stratégiques sont pris en compte, notamment la collecte, le traitement et l'analyse des données sectorielles. Fait partie du documents les Fiches synoptiques des Départements de Saint-Louis, Dagana et Podor et plusieurs tableaux et graphiques.

Réalisé par : Ministère de l'économie et des Finances - République du Sénégal, Agence nationale de la statistique et de la démographie, Service Régional de la Statistique et de la Démographie de Saint-Louis

Chapitres :

- | | |
|-----------------------------------|---|
| 1. Démographie | 12. Transports |
| 2. Education | 13. Poste et télécommunications |
| 3. Santé | 14. Finances publiques |
| 4. Hygiène | 15. Justice |
| 5. Eau, énergie et assainissement | 16. Prix |
| 6. Agriculture | 17. Jeunesse et sports |
| 7. Elevage | 18. Assistance |
| 8. Pêche | 19. Action sociale et développement communautaire |
| 9. Tourisme | 20. Statistiques des collectivités locales |
| 10. Artisanat | 21. Statistiques douanières |
| 11. Eaux et forêts | 22. Emploi et sécurité sociale |

Où trouver :

DVD Participant et ADC (Agence de Développement Communal - Saint-Louis)

PLAN DIRECTEUR D'URBANISME

DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

Le Plan Directeur d'Urbanisme (PDU) qui a succédé au Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme (SDAU - 1975), s'est fixé comme horizon l'année 2025. Il détermine la destination des sols, des zones d'extension, des sites à protéger, la localisation des zones d'activités, les éléments de la première phase de réalisation du parti d'aménagement retenu, la voirie...

Réalisé par : République du Sénégal, Ministère de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire, Commune de Saint Louis, Consultants Associes, Avril 2005

Chapitres :

1. Examen du SDAU (Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme) de 1975
2. Organisation urbaine et ordre de grandeur (organisation de l'habitat, activités urbaines, liaisons)
3. Potentialités du site
4. Variantes d'urbanisation

Où trouver :

DVD Participant et ADC (Agence de Développement Communal - Saint-Louis)

LISTE DES ABRÉVIATIONS

ADC : Agence de Développement Communal
AFD : Agence Française de Développement
AECI : Agence Espagnole de Coopération Internationale
APIX : Agence Nationale chargée de la Promotion de l'Investissement et des grands travaux
BAMH : Bureau d'Architecture des Monuments Historiques
BID : Banque Islamique de Développement
CCAIDL : Cellule de Concertation et d'Appui aux Initiatives Locales
CECAS : Caisse d'Epargne et du Crédit des Artisans de Saint Louis
CENAFIL : Comité National de l'Interprofession de la Filière Lait
CETOM : Collecte Evacuation et Traitement des Ordures Ménagères
CFU : Convention France Unesco
CIMELS : Centres d'Impulsion pour la Modernisation de l'Elevage au Sénégal
CRDS : Centre de Recherche et de Documentation du Sénégal
CSS : Compagnie Sucrière Sénégalaise
DRUH : Division Régionale de l'Urbanisme et de l'Habitat
DSRP : Document de Stratégies de Réduction de la Pauvreté
DTGC : Direction des Travaux Géographiques et Cartographiques
EPPS : Enquêtes de Perception de la Pauvreté au Sénégal
FDV : Fondation Droit à la Ville
FENAFILS : Fédération Nationale des Acteurs de la Filière Lait du Sénégal
FONSTAB : Fond d'Appui à la Stabulation
GEF : Gestion de l'Eau du Fleuve Sénégal
GIE : Groupement d'Intérêt Communal
GOANA : Grande Offensive Agricole pour la Nourriture et l'Abondance
LPDE : Lettre de Politique de Développement de l'Elevage
LMCU : Lille Métropole Communauté Urbaine
MOUS : Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale
OMD : Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMS : Organisation Mondiale pour la Santé
OMVS : Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Sénégal
ONAS : Office Nationale de l'Assainissement du Sénégal
OPAH : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat
PAC : Programme d'Appui aux Communes
PADOT : Plan d'Action pour le Développement et l'Aménagement Territorial
PAMR : Programme d'Appui au Monde Rural
PASIE : Programme d'Atténuation et de Suivi des Impacts sur l'Environnement
PDC : Plan de Développement Communal
PGIRE – DUMB : Projet de Gestion Intégré des Ressources en Eau et de Développement des Usages Multiples dans le Bassin du fleuve Sénégal
PLB : Produit Local Brut
PME : Programme Mère Enfant (Le Partenariat)
PRADEQ : Programme de Renforcement et d'Appui au Développement des Quartiers
PSCO : Programme Scolaire (Le Partenariat)
PSMV : Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur
QUID : Questionnaire Unifié des Indicateurs de Développement
SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin du fleuve
SDAU : Schémas Directeurs d'Aménagement et d'Urbanisme
SIG : Système d'Information Géographique
STM : Services Techniques Municipaux

BIBLIOGRAPHIE

Guides

- *Le Guide des Bonnes Adresses au Sénégal no.45* - 2009
- *Commémoration des 350 ans de la ville de Saint-Louis du Sénégal, Dossier de présentation*, novembre 2009.
- *Le Tourisme à St Louis du Sénégal: potentiel et enjeux*, Syndicat d'initiatives de St Louis et de sa région, 2008.
- *Guide du Routard, Sénégal*, 2009
- *Guide Evasion, Sénégal*

Rapports

- Compte rendu réunion sur l'intercommunalité entre la Commune de Saint-Louis et les communautés rurales de Gandon et Ndiabène Gandiol*, ARD - ADC, réunion le 8 septembre 2009.
- Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté*, PNUD, 2002
- Etude Stratégique d'aménagement de la Mangrove à Saint Louis et ses environs*, ADC
- Le Tourisme à Saint Louis*, Syndicat du Tourisme de Saint Louis
- Plan de Développement Urbain Saint Louis Horizon 2025*, Consultants Associés, Avril 2005
- Plan Général de Nettoyement - Etude De validation et de présentation du programme*, BURGÉAP, 2001
- Plan Global de Nettoyement*, 1999-2003, Commune de Saint Louis, 1999
- Plan Local de Développement de la Communauté rurale de Gandon ; 2009-2014*, MS et Associés, 2008
- Plan Régional de Développement Intégré*, Région de Saint Louis, 2002
- Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur*, UNESCO, 2006
- Profil Environnemental de la Ville de Saint Louis*, ADC, 2005
- Programme de complexe de pêche artisanal à Saint Louis*, FAO, 2008
- Programme de Renforcement et d'Appui au Développement des Quartiers*, PRADEQ. ADC, 2003
- Proposition de cahier des charges des GIE CETOM*, ADC, 2002
- Rapport mondial sur le développement humain 2007/2008*, PNUD, 2009
- Situation économique et sociale de la région de Saint-Louis de 2008*, ANSD, 2009
- Situation économique et sociale du Sénégal 2008*, SRSB, 2009

Articles

- DIAKHATE Mouhamadou Mawlou, *Dynamiques estuariennes et évolution de l'environnement dans le bas-delta du fleuve Sénégal*, Université Gaston BERGER de Saint-Louis
- GETTU Tegegnetwork, *Les enjeux des changements climatiques en Afrique*, Bureau régional Afrique, Programme des Nations Unies pour le développement
- KANE Safiétou, *Changements climatiques : Le Sénégal particulièrement exposé*, www.lequotidien.sn, 04-12-2008
- SECK Michel, *Contribution du Sénégal au débat sur les impacts des changements climatiques sur les petits états insulaires en développement*, Direction de l'Environnement et des Etablissements Classés, Date inconnu

Site Internet (consultations entre janvier et mars 2010)

Agence Canadienne de Développement International	www.acdi-cida.gc.ca
Agence Espagnole de Coopération Internationale pour le Développement	www.aeci.es
Agence Française de Développement	www.afd.fr
Agence Régionale de Développement	www.ardsaintlouis.sn
All Africa	www.fr.allafrica.com
Au Sénégal	www.au-senegal.com
Banque Africaine de Développement	www.afdb.org
Banque Islamique de Développement	www.isdb.org
Banque Mondiale	www.web.worldbank.org
Chambre des métiers de Saint Louis	www.artisanat-senegal.org/saint-louis/
Commune de Saint Louis	www.communedesaint-louisdusenegal.com
Conseil Régional de Saint Louis	www.cr-saintlouis.sn
Coopération décentralisée	www.cooperationdecentralisee.sn
Dakar Times	www.dakartimes.com
Fondation Droit à la Ville	www.fdv.sn
Food and Agriculture Organization	www.fao.org
Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit	www.gtz.de
Intérêt Général	http://www.interet-general.info
Interex	www.interex.fr
Invest In Senegal	www.investinsenegal.com
Japan International Cooperation Agency	www.jica.go.jp
Le Partenariat	www.lepartenariat.org
Le Soleil	www.lesoleil.sn
Perspective Monde	www.perspective.usherbrooke.ca
Programme des Nations Unies pour le développement	www.undp.org.sn
Quid	www.quid.fr
Réseau international d'accès aux énergies durables	www.riaed.net
Saint Louis du Sénégal	www.saintlouisdusenegal.com
Saint Louis Jazz	www.saintlouisjazz.com
Sénégalaisement	www.senegalaisement.com
Senelec	www.senelec.sn
Stratégie de croissance accélérée	www.sca.sn
UNESCO	www.whc.unesco.org
Université Cheikh Anta Diop de Dakar	www.ucad.sn
Université Gaston Berger de Saint Louis	www.ugb.sn
Ville de Saint Louis	www.villedesaintlouis.com
Wallonie-Bruxelles International	www.wbi.be

ANNEXES

DÉCOUPAGE RÉGIONAL

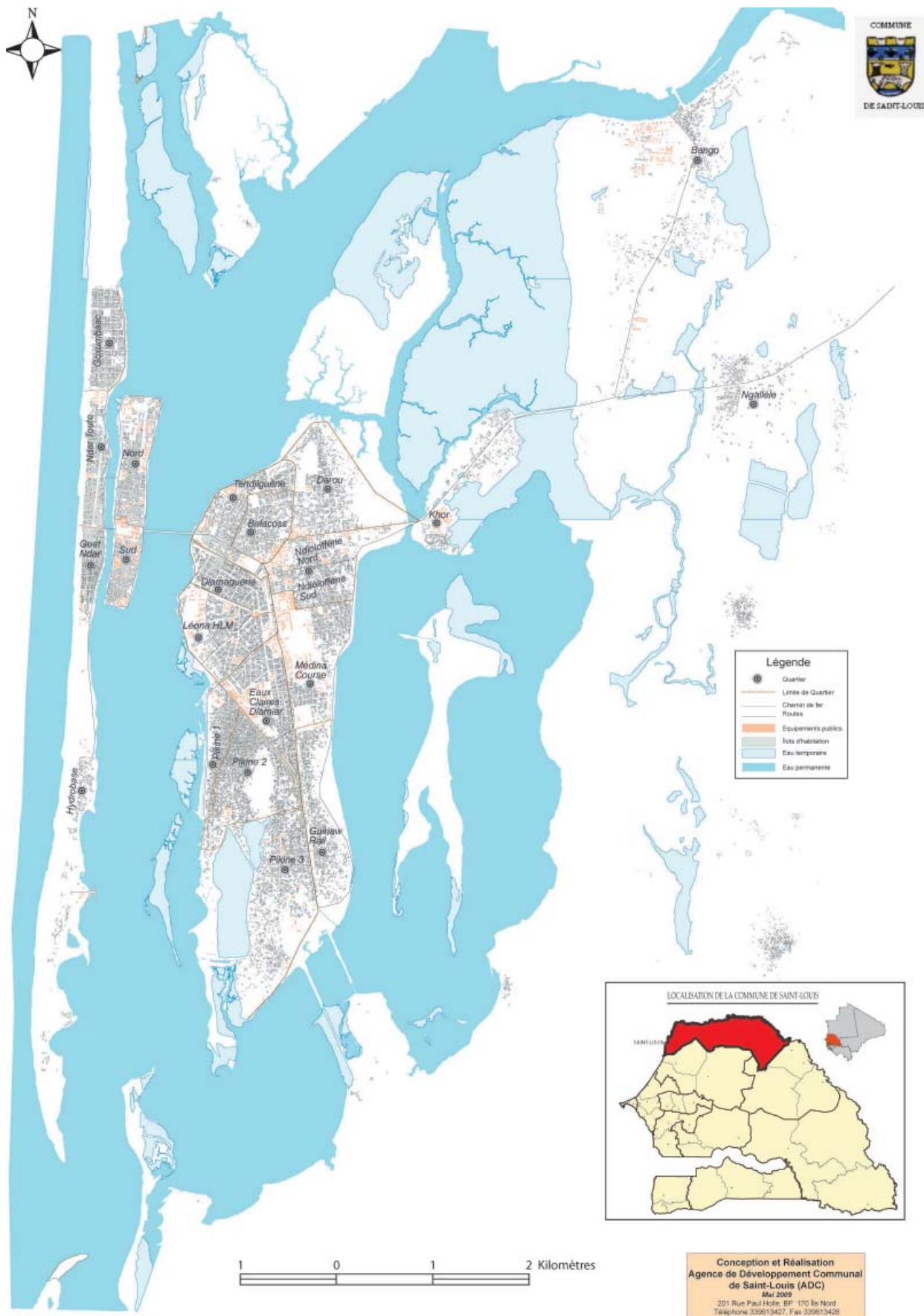
ANNEXE 1



Source: ADC, mai 2009

DÉCOUPAGE DU PÉRIMÈTRE COMMUNAL

ANNEXE 2



Source: ADC

Source: ADC, mai 2009

PRINCIPAUX AXES DE CIRCULATION

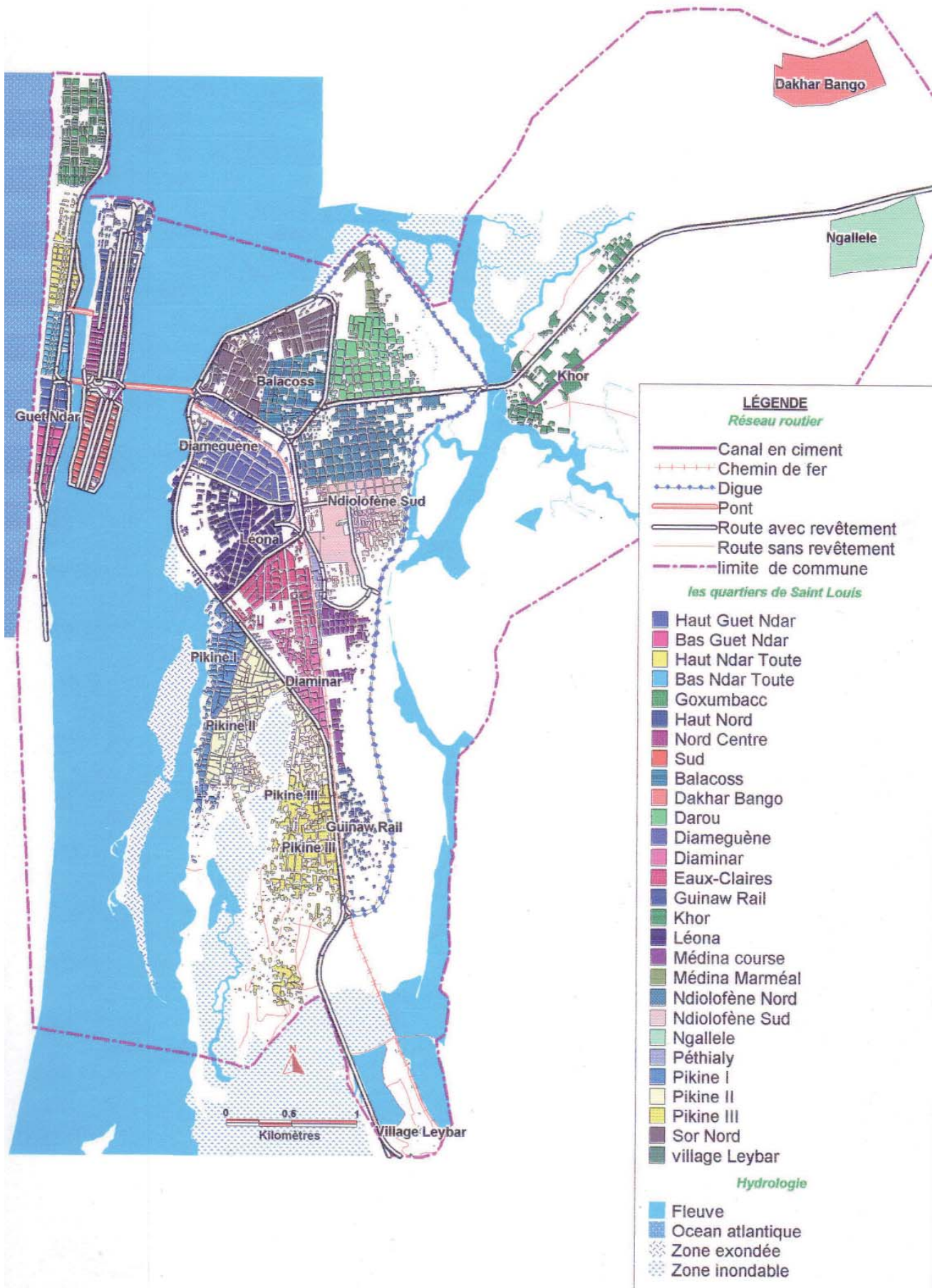
ANNEXE 3



Source: Profil Environnemental de la Ville de Saint Louis. Commune de Saint Louis, Institut Africain de Gestion Urbaine (IAGU), ONU-Habitat Version 2, Avril 2005

LES DIFFÉRENTS QUARTIERS DE SAINT LOUIS

ANNEXE 4



Source : Inconnue